

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

PLÂTRES COMPLEXES

CARREAUX DE PLÂTRE AVEC ISOLANT
 (LAINE DE VERRE, POLYSTYRÈNE,
 LAINE DE ROCHES, MOUSSE POLYURETHANE)

**PLAQUES DE PLÂTRE AVEC
 ISOLANT OU REVÊTEMENT
 MURAL**

**PRODUITS MOULÉS EN PLÂTRE,
 CLOISONS ALVÉOLAIRES,
 DALLES DE PLAFOND EN
 PLÂTRE**

Ma 2^o vie
 Le gypse est
 séparé des
 incinérables
 pour fabriquer
 de nouvelles
 plaques.
 Comme la
 bouteille en
 verre, le plâtre
 se recycle à
 l'infini.

INTERDIT
 DÉCHETS EN PLÂTRE SOULÉS OU MOULÉS
 DÉCHETS INERTES (BÉTON CELLULAIRE, BRIQUES PLÂTRÉES)
 DÉCHETS DANGEREUX
 FERMACELL

MENUISERIES VITRÉES

EN BOIS **EN ALU** **EN PVC**

Ma 2^o vie
 Valorisation énergétique ou
 pour usage de particulates
 avec le bois
 Nouvelles vitres avec levants

Ma 2^o vie
 Fonderies pour les métaux
 Nouvelles vitres avec levants

Ma 2^o vie
 Nouvelles vitres avec levants
 Nouvelles vitres avec levants

INTERDIT
 MENUISERIES VITRÉES CONTENANT DE LA MAINTIÈRE
 MENUISERIES VITRÉES EN PVC AVEC DE LA PEINTURE AU PLOMB
 MENUISERIES VITRÉES DOIT LE VITRE EST CASSE

LAINE DE ROCHE

Ma 2^o vie
 La laine de roche est
 recyclée en nouveaux
 panneaux et rouleaux de
 laine de roche

INTERDIT
 LAINE DE ROCHES
 MÉTAUX
 POLYSTYRÈNE
 CÉRAMIQUES, DORS
 LAINE DE ROCHES EN COULES

**LAINE DE ROCHE EN PANNÉAUX,
 ROULEAUX, AVEC SURFAÇAGE**
 (VOILE POLYESTER, KRAFT / BITUME)

**DALLE DE PLAFOND EN LAINE DE
 ROCHE AVEC SURFAÇAGE**

LAINE DE ROCHE ANCIENNE
 (SÈCHE OU PEU HUMIDE)

LAINE DE VERRE

Ma 2^o vie
 La laine de verre est
 préparée sous forme de
 calcin pour redevenir de la
 laine de verre

INTERDIT
 LAINE DE VERRE
 MÉTAUX
 POLYSTYRÈNE
 CÉRAMIQUES, DORS
 LAINE DE VERRE MOULÉE

**LAINE DE VERRE EN PANNÉAUX,
 ROULEAUX AVEC SURFAÇAGE**
 (VOILE POLYESTER, KRAFT / BITUME)

LAINE DE VERRE NOIRE
 (SÈCHE OU PEU HUMIDE)

**DALLE DE PLAFOND EN LAINE DE
 VERRE AVEC SURFAÇAGE**

LAINE DE VERRE ANCIENNE

EXERCICE 2024

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON.....	7
1. Le territoire	9
2. Le personnel.....	11
3. Le matériel.....	12
4. Les infrastructures	13
5. Les modes de collecte	14
CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V.)	15
1. Les Points de collecte	17
1.1. Les Points d'Apport Volontaire	17
1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines.....	18
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.).....	19
3. Le Biflux (multi matériaux).....	22
4. Le verre	25
5. Les textiles.....	26
6. Synthèse de la collecte en PAV	27
CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN DECHETTERIES.....	29
1. Statistiques par type de déchets	31
1.1. Le Carton	31
1.2. Les Métaux et ferrailles	32
1.3. Le tout-venant non valorisable.....	33
1.4. Le Bois	34
1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).....	35
1.6. Les Déchets Inertes	36
1.7. Les Plastiques rigides	41
1.8. Les déchets de plâtre	42
1.9. Les Déchets Verts.....	43
1.10. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	45
1.11. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	46
1.12. Les articles de sport et de loisirs	47
1.13. Les déchets agricoles.....	48
1.14. Les pneus VL	49
1.15. Les pneus PL et Agraires	50
1.16. Les ampoules et néons	51
1.17. Les piles et accumulateurs	52
1.18. Consommables d'impression.....	53
1.19. Huiles végétales.....	54
2. Autres statistiques.....	55
3. Synthèse de la collecte en déchetteries	57
CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS ..	59
1. Le compostage domestique	61
2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV	62
CHAPITRE V : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE.....	65
1. La collecte des encombrants en porte à porte.....	67
CHAPITRE VI : INDICATEURS TECHNIQUES DES CHALETS DU REEMPLOI.....	69
1. Les chalets du réemploi	71

CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS	75
1. Le budget annexe	75
2. Redevances et rôle	78
3. Evaluation des coûts de collecte et de transport	79
4. Coût du traitement par type de déchets	81
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	83
CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES	85
1. Actions de Communication menées en 2024	87
2. Collectes évènementielles	88
3. Actions de préventions	88
ANNEXE 1 : RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV	91
ANNEXE 2 : CHARTE ZERO DECHETS PLASTIQUES	99
ANNEXE 3 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE 04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS VERTS	103

PREAMBULE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU **SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES** **PROVENCE VERDON**

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

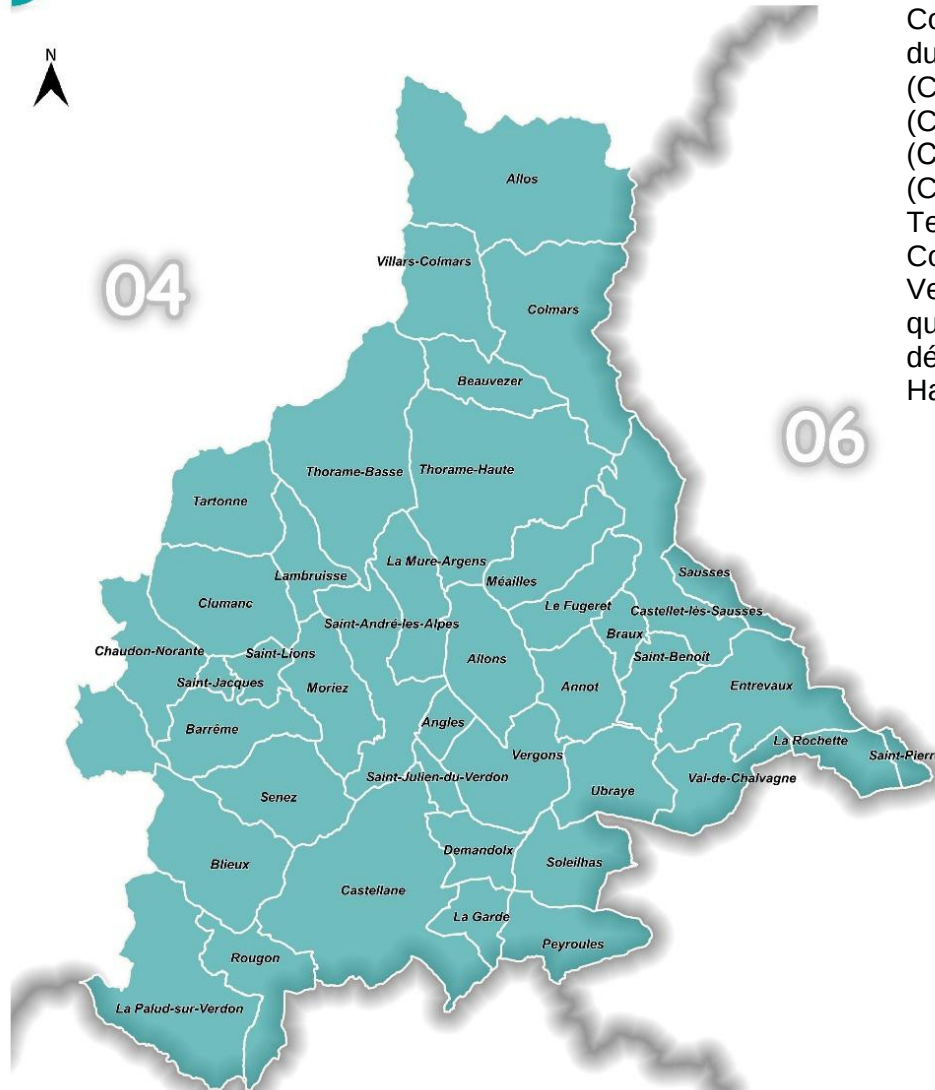
Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

1. Le territoire

Territoire de la CCAPV

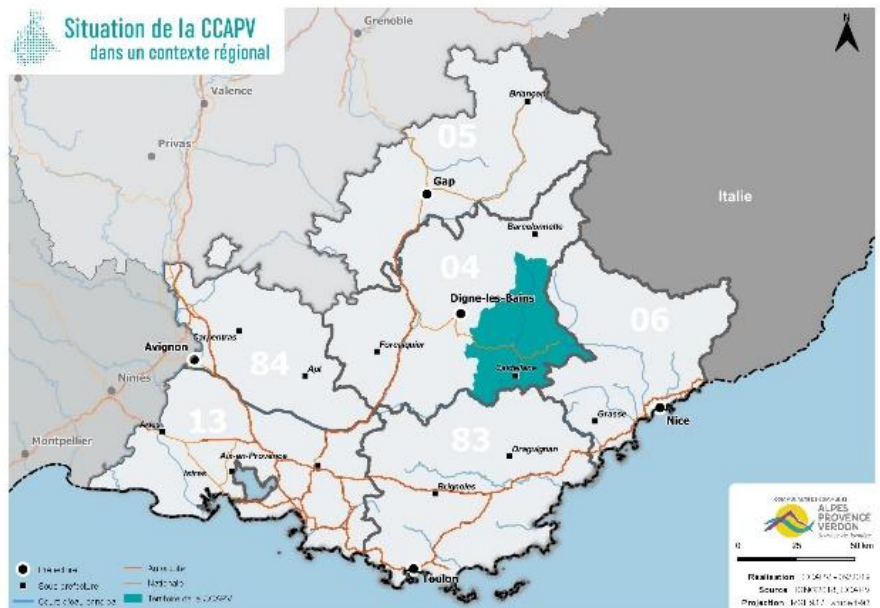


Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.

Plan de situation

83

Situation de la CCAPV dans un contexte régional



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 639 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2024

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2022
TOTAL	11 388	233	11 621	23 408

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

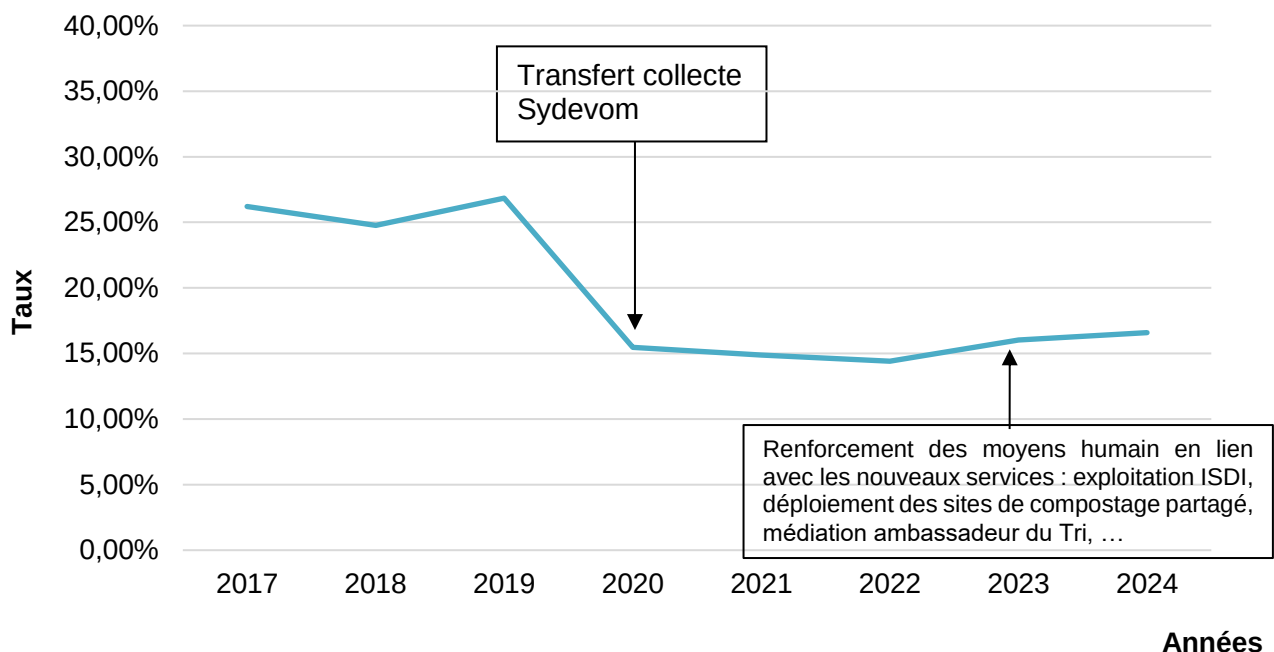
2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 3,3 ETP
- Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,3 ETP
- Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 5 agents pour 7,6 ETP
- Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 5 agents pour 2,4 ETP
- Communication et gestion des biodéchets : 1 agent pour 1 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	3,3
Encadrement et gestion du service	1,3
Déchetteries	7,6
Polyvalents	2,4
Communication/biodéchets	1
TOTAL	15,6

Taux des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement



3. Le matériel

Après transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, fin du ramassage des cartons et harmonisation de la collecte des encombrants, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 2 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 6 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

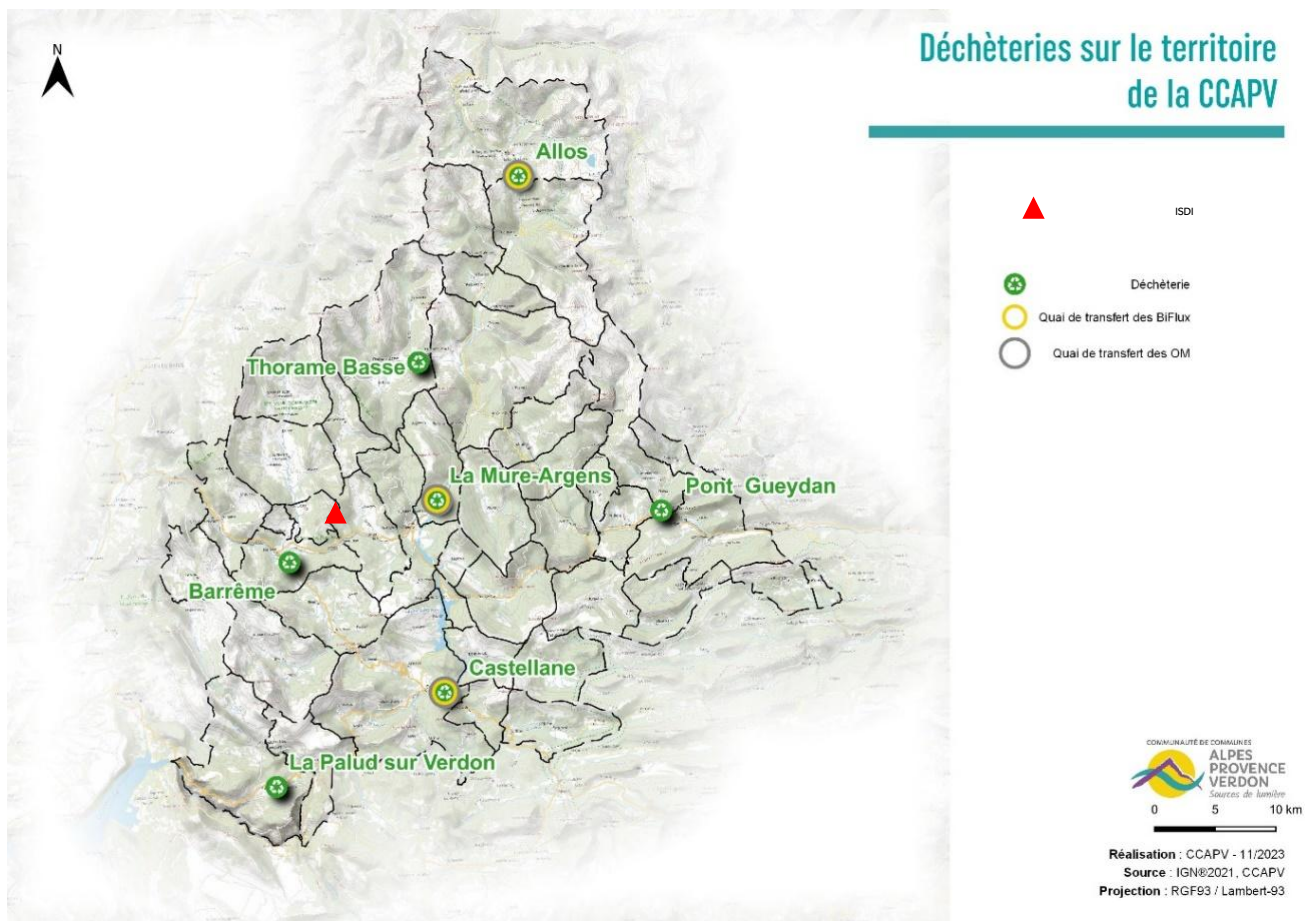
4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- 3 quais de transfert des ordures ménagères :
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens

On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale

- 3 quais de transfert du biflux :
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos
- 1 ISDI sur la commune de Barrême



5. Les modes de collecte

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/ janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Encombrants		Porte à porte		Régie CCAPV vers déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des cartons n'est plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V.)

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

1. Les Points de collecte

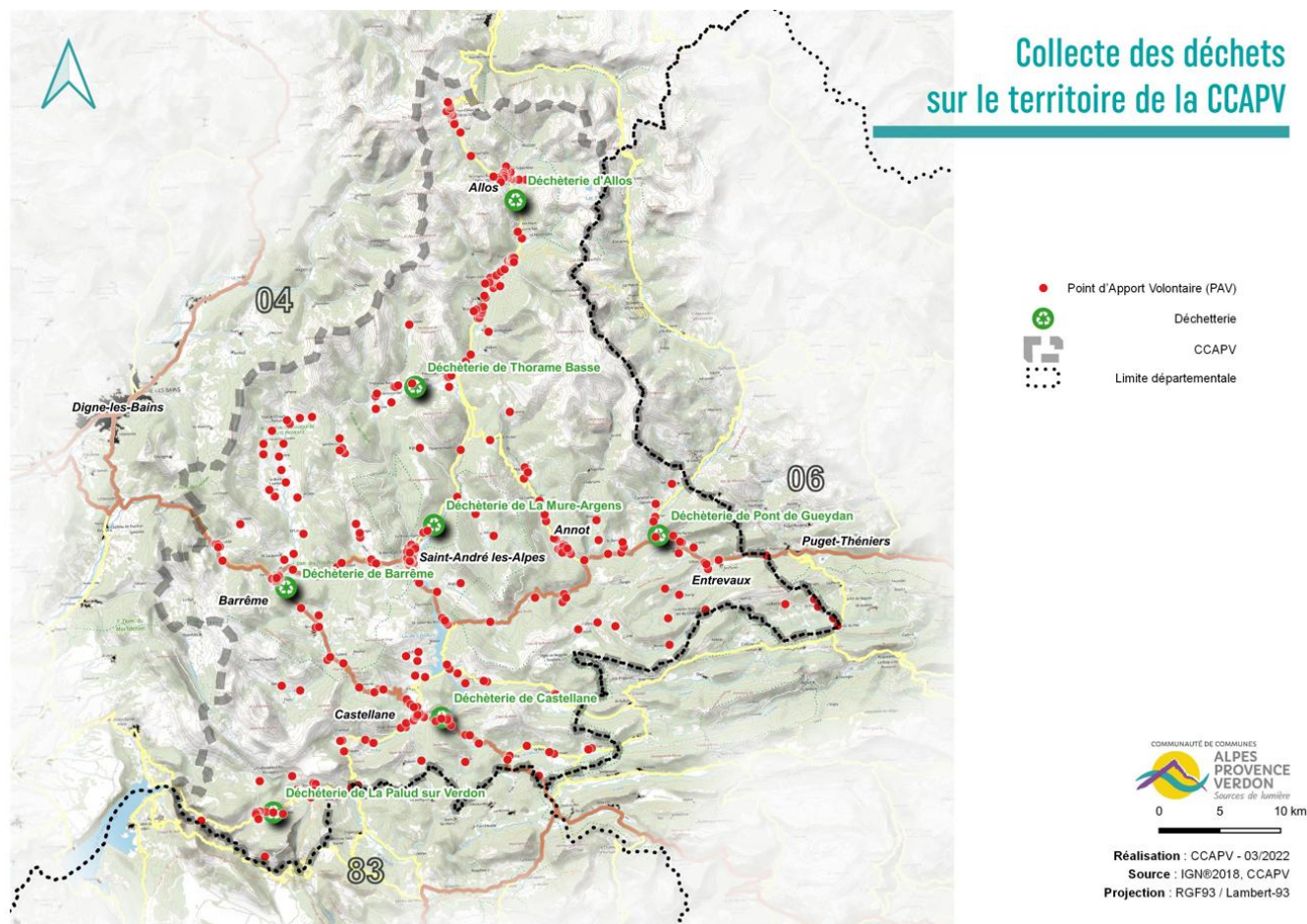
1.1. Les Points d'Apport Volontaire

En 2024, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

- 339 PAV, composés de
 - Pour les ordures ménagères
 - **306** colonnes aériennes
 - **157** colonnes semi-enterrées
 - **5** colonnes enterrées
 - Pour le bifiux
 - **284** colonnes aériennes
 - **121** colonnes semi-enterrées
 - **3** colonnes enterrées
 - Pour le verre
 - **244** colonnes aériennes
 - **98** colonnes semi-enterrées
 - **1** colonnes enterrées

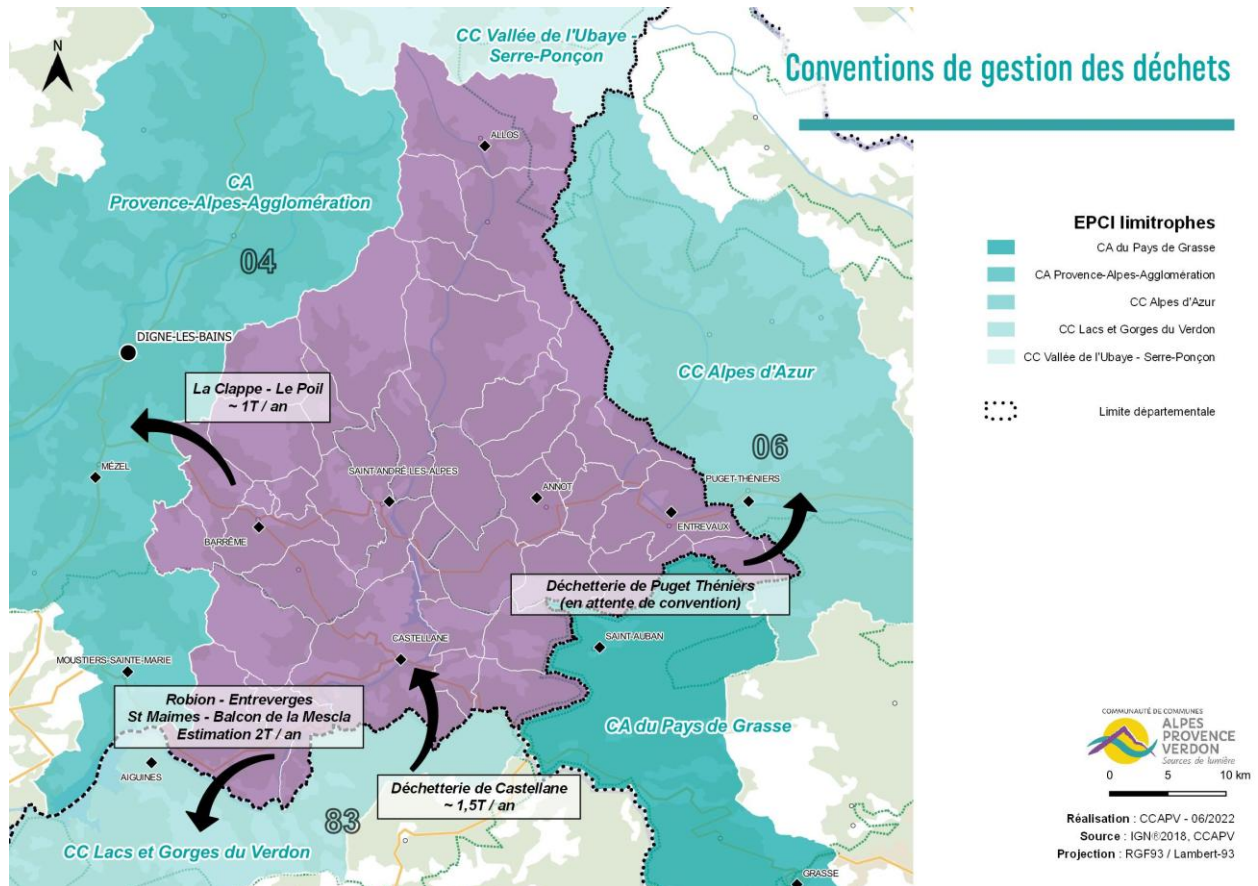
Parmi ces 339 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2024, 8 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 570,00 euros d'indemnisation en 2024.



1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

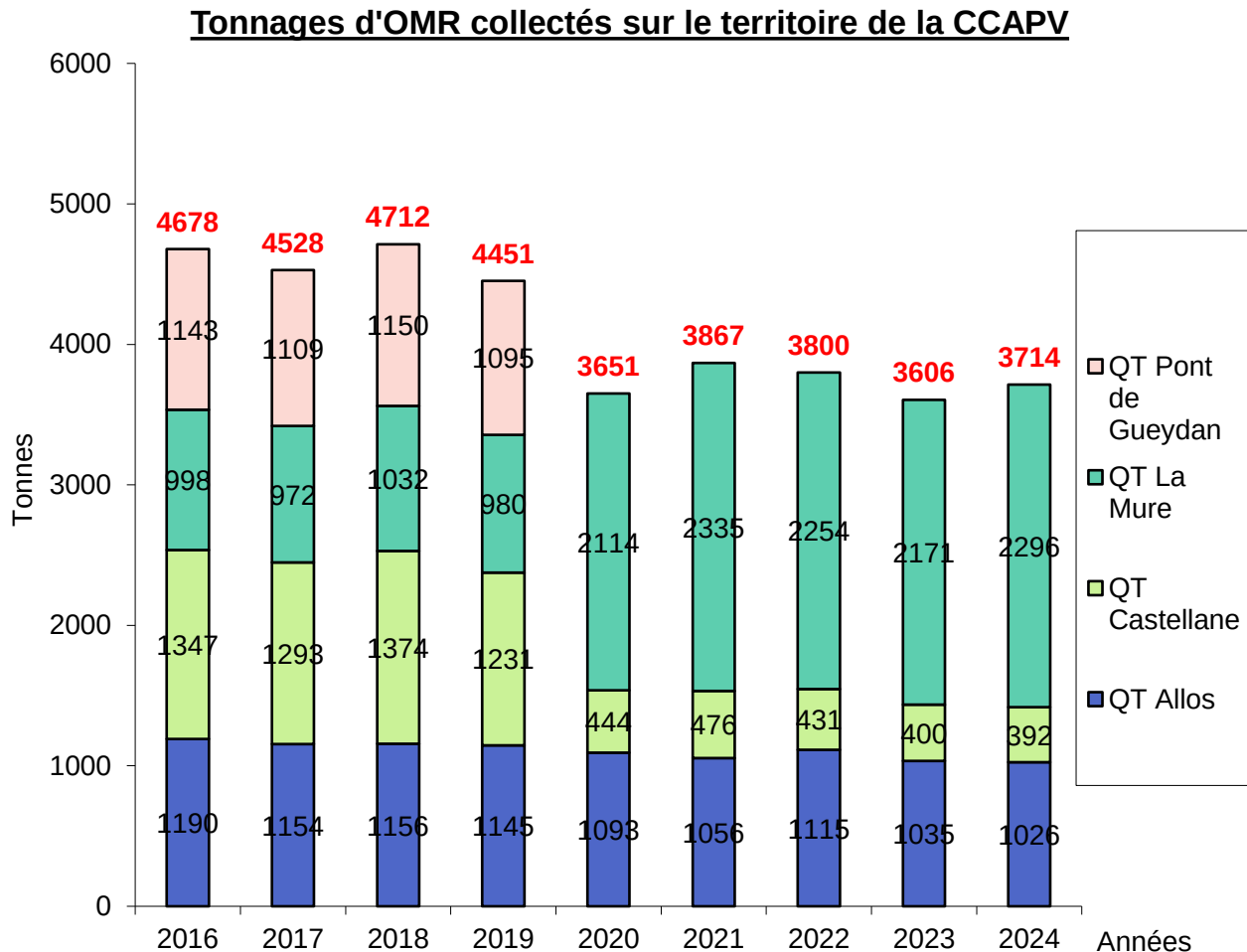


2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2024, **3 714** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **392** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 296** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 026** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Après une hausse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2021 et 2022, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages se rapprochant des chiffres de 2020, année qui a subi d'importantes restrictions suite à la crise sanitaire :

- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :**
 - Passage en extension des consignes de tri
 - Passage en biffux avec multiplication des points « tri »
 - Crise sanitaire avec ralentissement de l'activité économique et touristique
- **Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :**

- Allègement des contraintes sanitaires
- Reprise de l'activité économique
- Forte fréquentation touristique

➤ **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2021 et 2022 :**

- Léger repli de la fréquentation touristique estivale dans un contexte de sécheresse et de non-ouverture des plages et des sports d'eau vive
- Baisse de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation

➤ **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2022 et 2023 :**

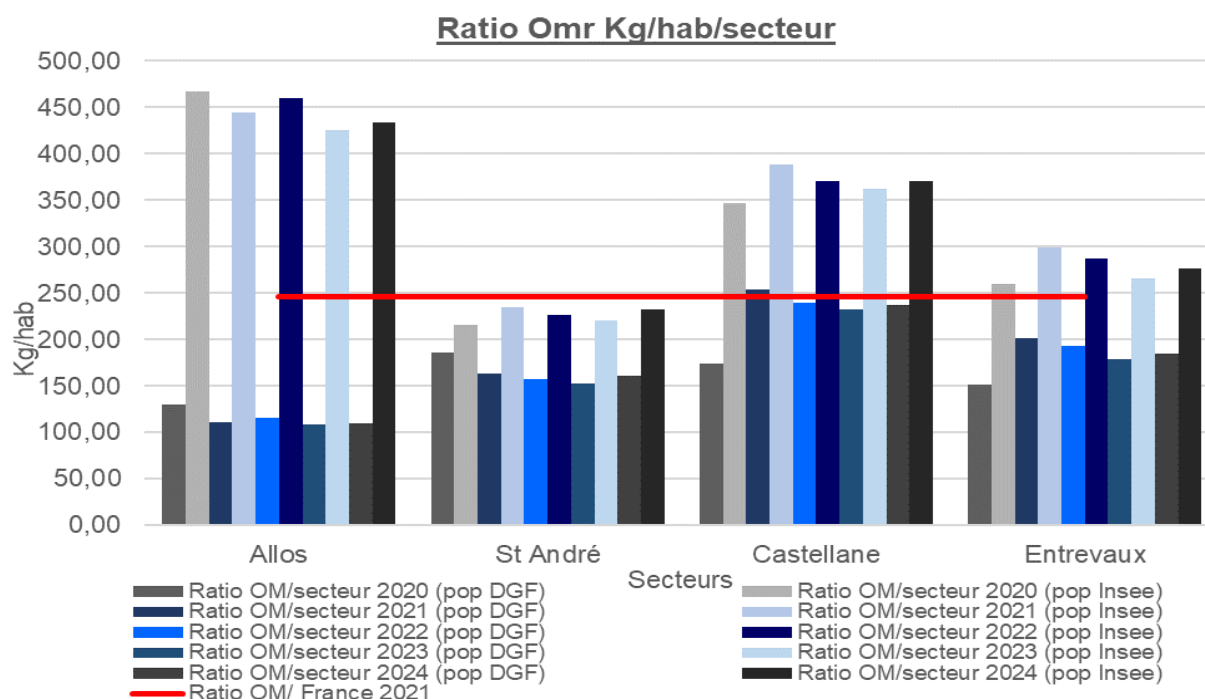
- La baisse du pouvoir d'achat des ménages
- Le déploiement de la gestion séparée des biodéchets et les actions de prévention menées par la CCAPV

➤ **Pistes d'explication de la hausse des tonnages entre 2023 et 2024 :**

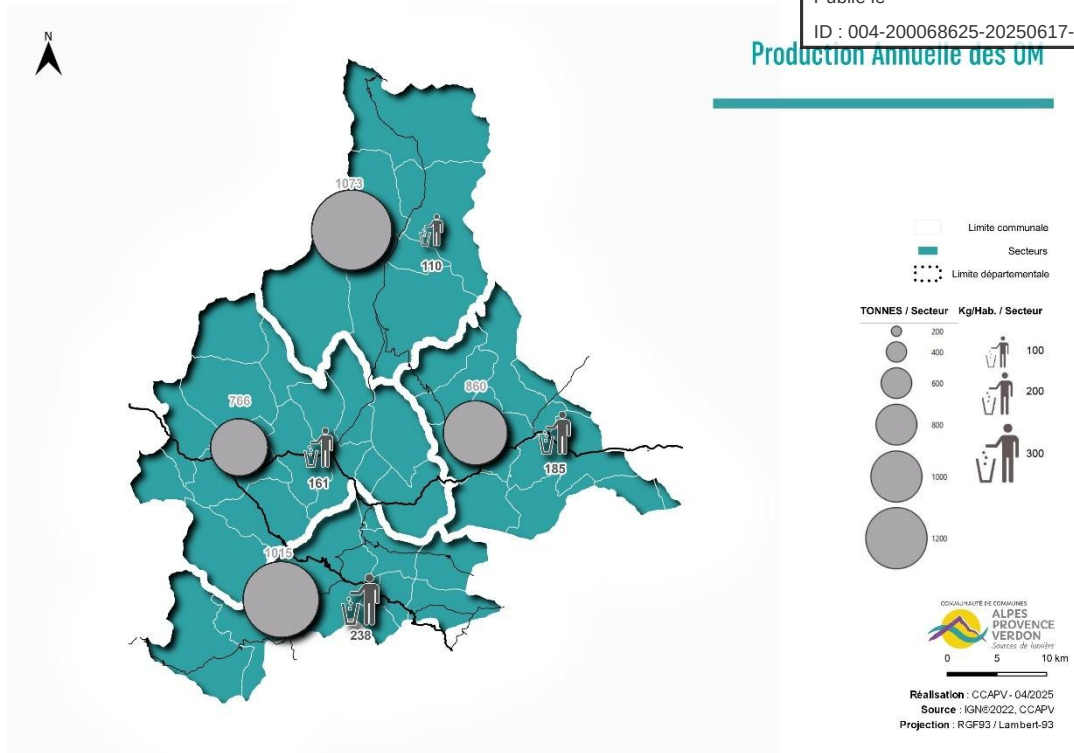
- Reprise du pouvoir d'achat
- Forte fréquentation touristique
- Précipitations abondantes et quai de transfert à l'air libre

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 320 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 310 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 159 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 154 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2024**



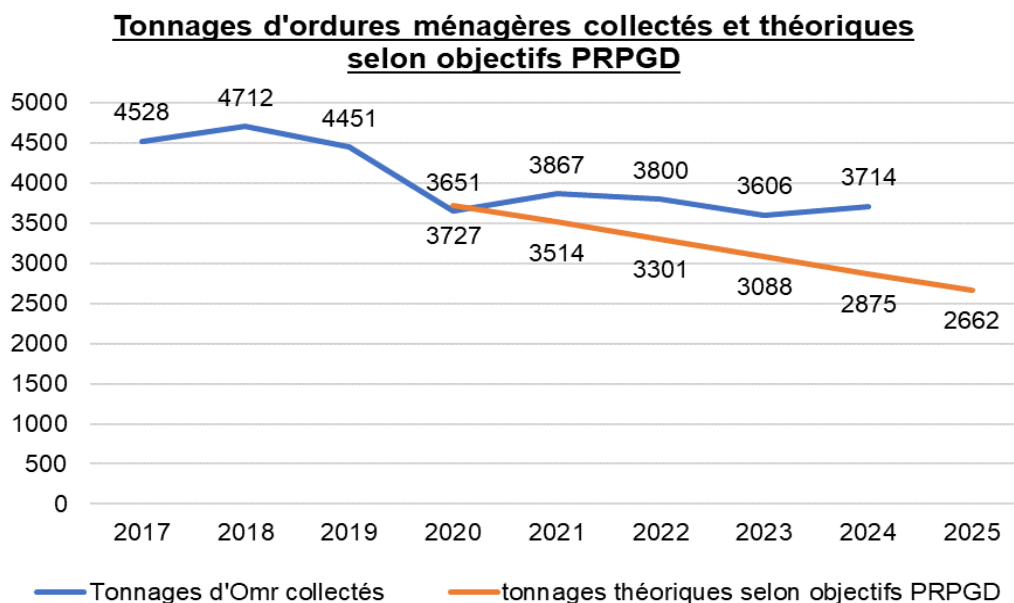
Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production d'OM. En effet, il fait apparaître une production d'OM très forte sur les secteurs les plus touristiques du territoire que sont Allos et Castellane.



Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	246 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	363 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	332 kg/habitant/an	SINOE 2021

Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux de réduction des déchets repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :



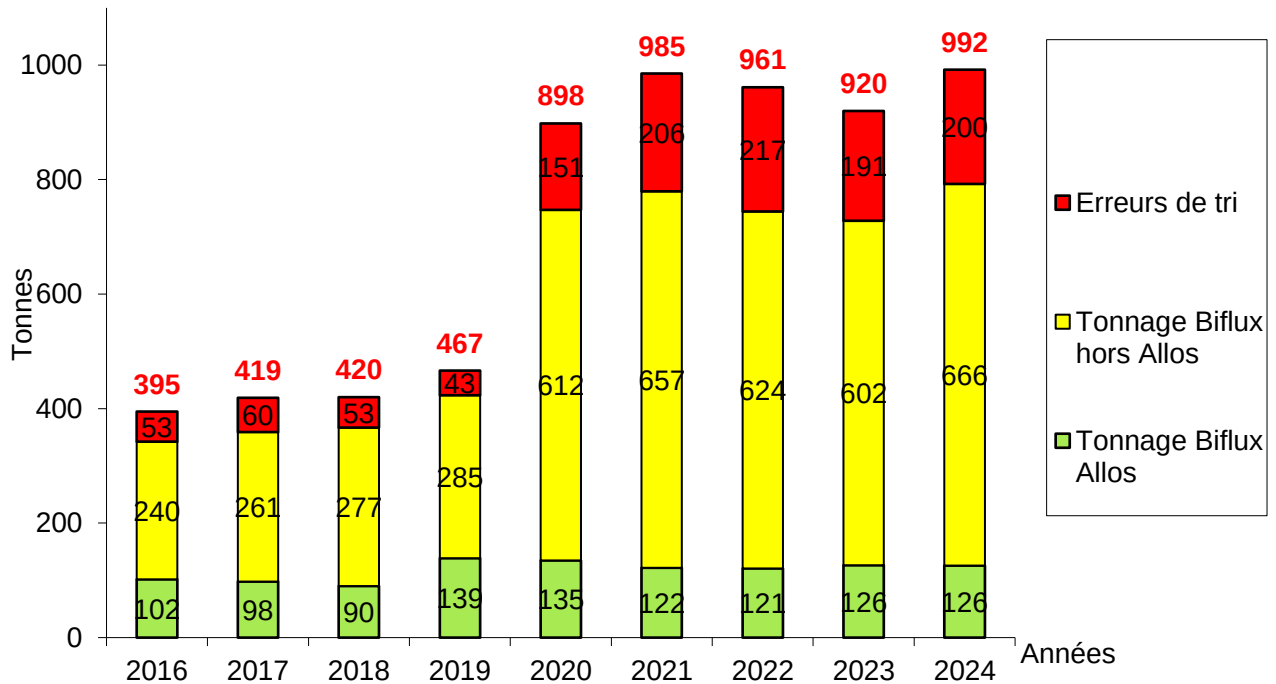
En 2024, le territoire de la CCAPV a produit près de 840 tonnes d'OM en trop par rapport aux objectifs règlementaires.

3. Le Biflux (multi matériaux)

En 2024, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **992 tonnes** de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.

Tonnages de Biflux collectés sur le territoire de la CCAPV



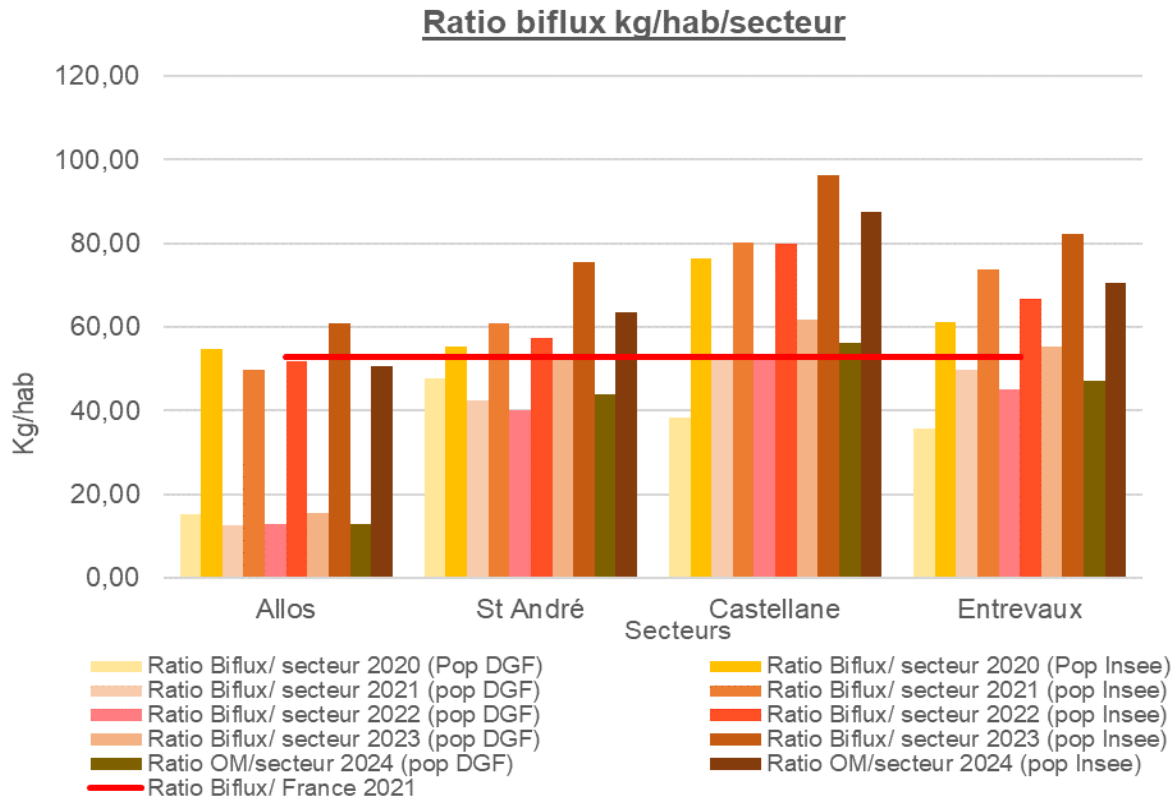
Les tonnages de biflux collectés en 2024 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Cependant, le niveau des erreurs de tri reste important.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA :

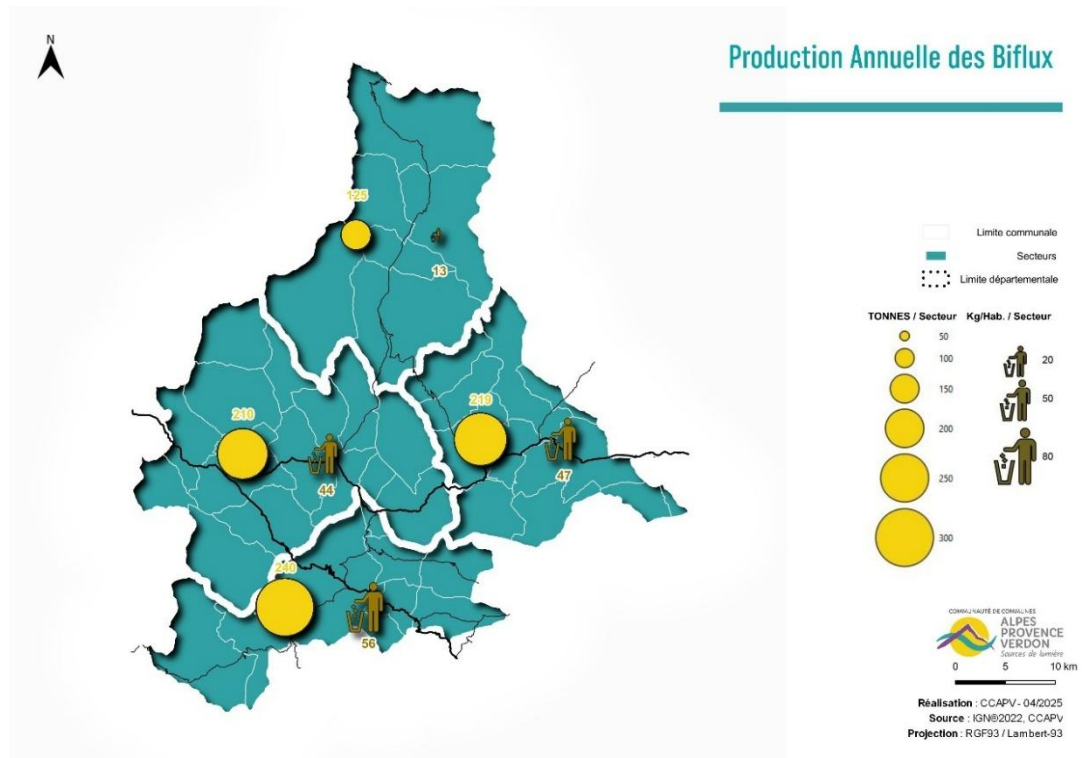
- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 85.36 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 79.05 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 42.38 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 39.28 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 200 tonnes en 2024, soit **un ratio de 17.21 kg/hbt/an (pop totale) ou 8.54 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de presque 20 %** (pour rappel, 21% en 2023).

➤ **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2024**



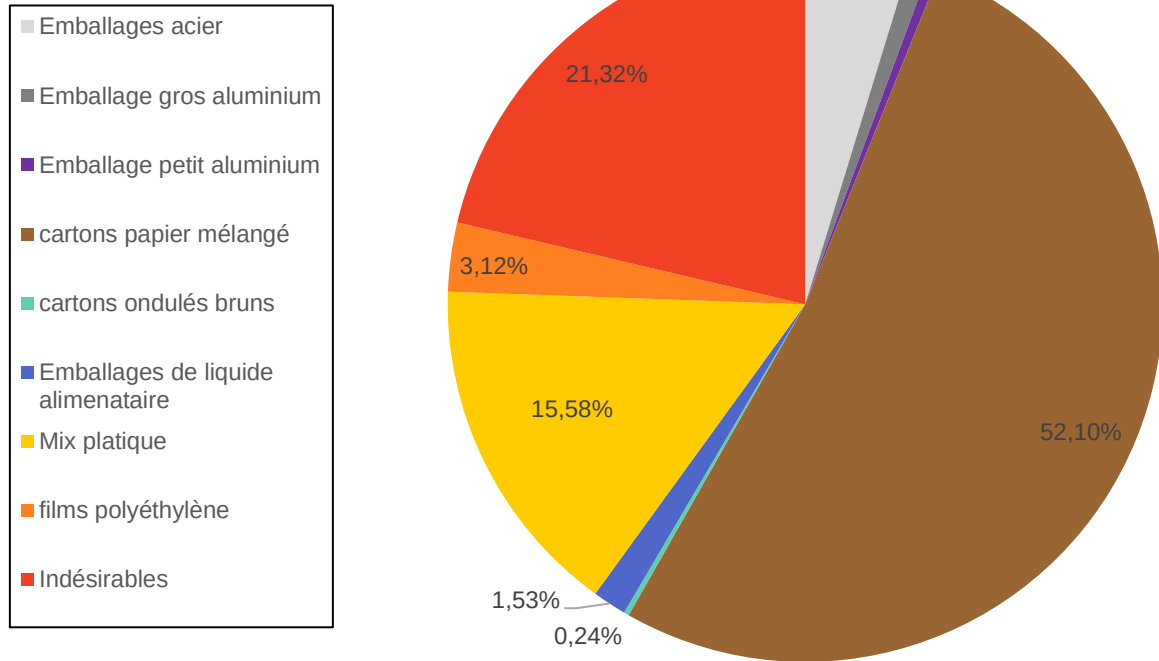
Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production du biflux. En effet, on remarque une production très élevée sur les secteurs les plus touristiques comme Allos et Castellane.



Éléments de comparaison

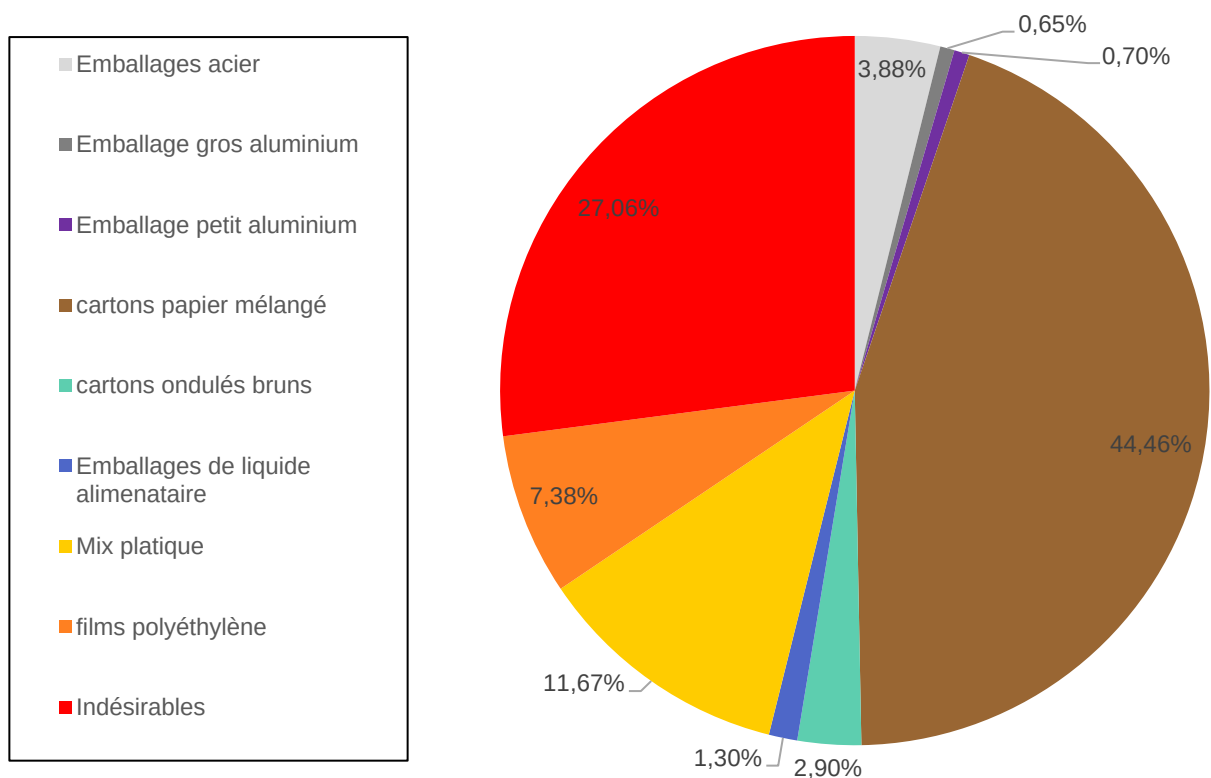
Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	53 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	40 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	47 kg/habitant/an	SINOE 2021

Moyenne des résultats des caractérisations de la CCAPV de 2020 à 2023 par catégories de déchets



Le graphique ci-dessus illustre le pourcentage moyen de déchets retrouvés dans les échantillons de biflux sélectionnés lors des caractérisations entre 2020, année de la mise en place de l'extension des consignes de tri, et 2023.

Moyenne des résultats des caractérisations sur l'année 2024 par catégories de déchets

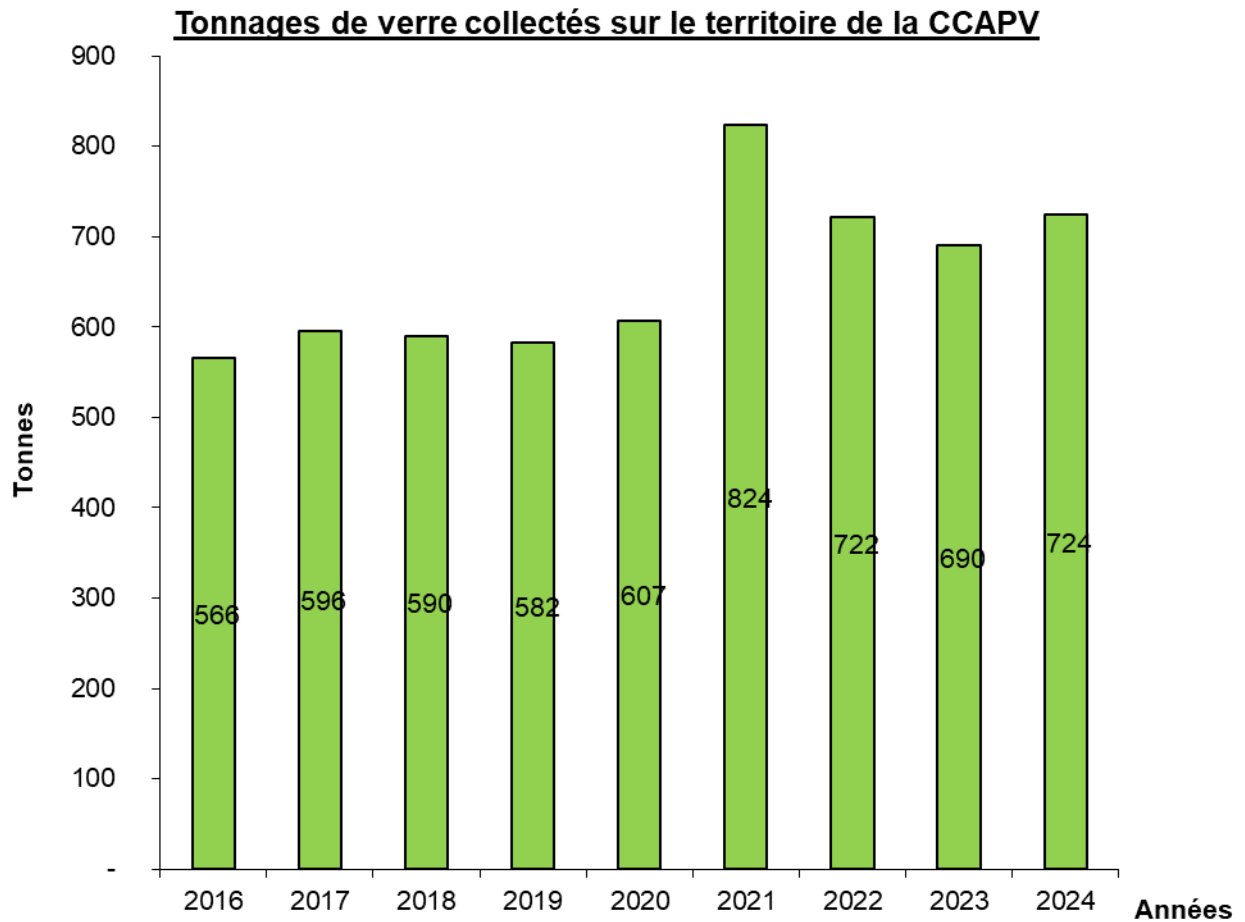


Le graphique ci-dessus illustre le pourcentage moyen de déchets retrouvés dans les échantillons de biflux sélectionnés lors des caractérisations sur l'année 2024.

4. Le verre

En 2024, **724** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Après une baisse des tonnages en 2022 et 2023, ce graphique fait apparaître une hausse des tonnages de verre collectés entre 2023 et 2024 (+ 34 tonnes, soit +4.93 %). Les quantités de verre collectées restent toutefois en dessous de l'année record 2021.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 62.30 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 59.28 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 30.93 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 29.46 kg/hbt/an)

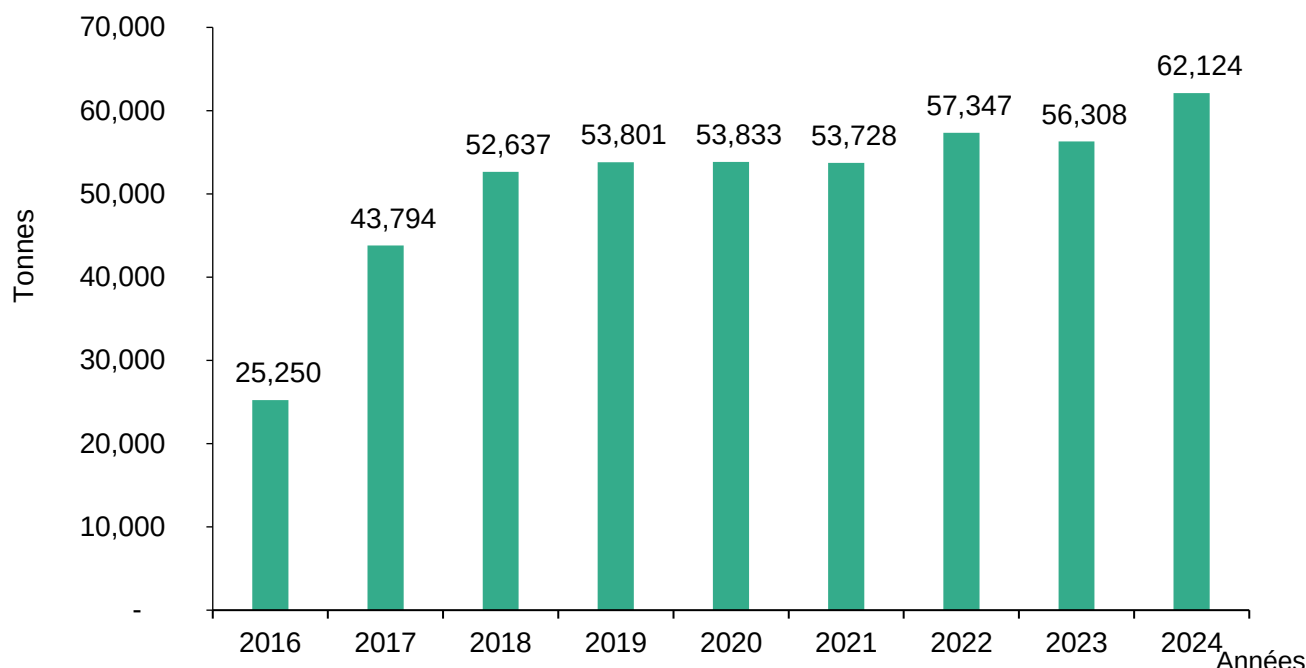
Éléments de comparaison

Territoire	Ratio de verre collecté	Source
France	34 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	26 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2021

5. Les textiles

En 2024, **62,124** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2024



L'année 2024 est une année record pour la collecte de textiles, linges de maison et chaussures. Pour la troisième année consécutive, la période des soldes d'hiver fut l'occasion d'organiser une collecte événementielle dans les déchetteries de la CCAPV.

Il est important de relever que cette collecte permet de séparer près de 62 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) des ordures ménagères. La collecte et le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendraient à près de 20 815,53 euros TTC à la collectivité.

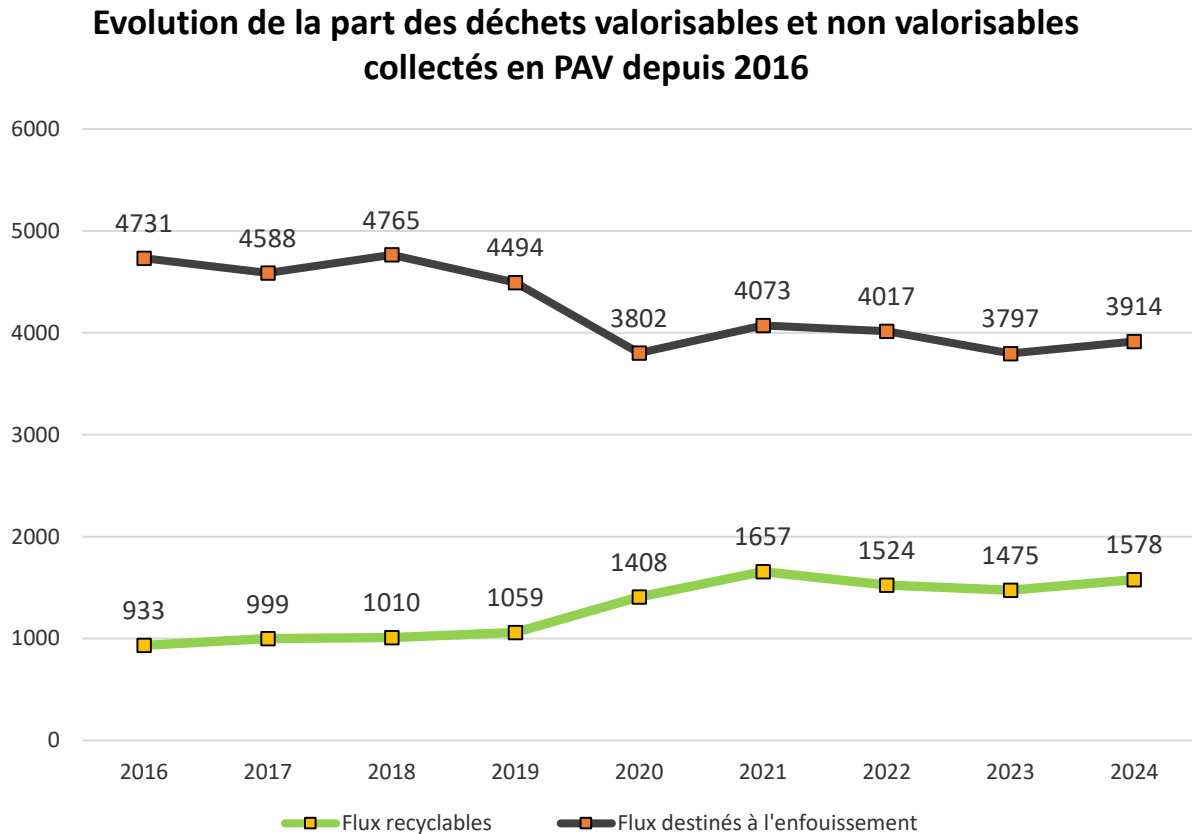
Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC déposés dans des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 5.36 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 4.84 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2.66 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2023 : 2.40 kg/hbt/an)

6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.

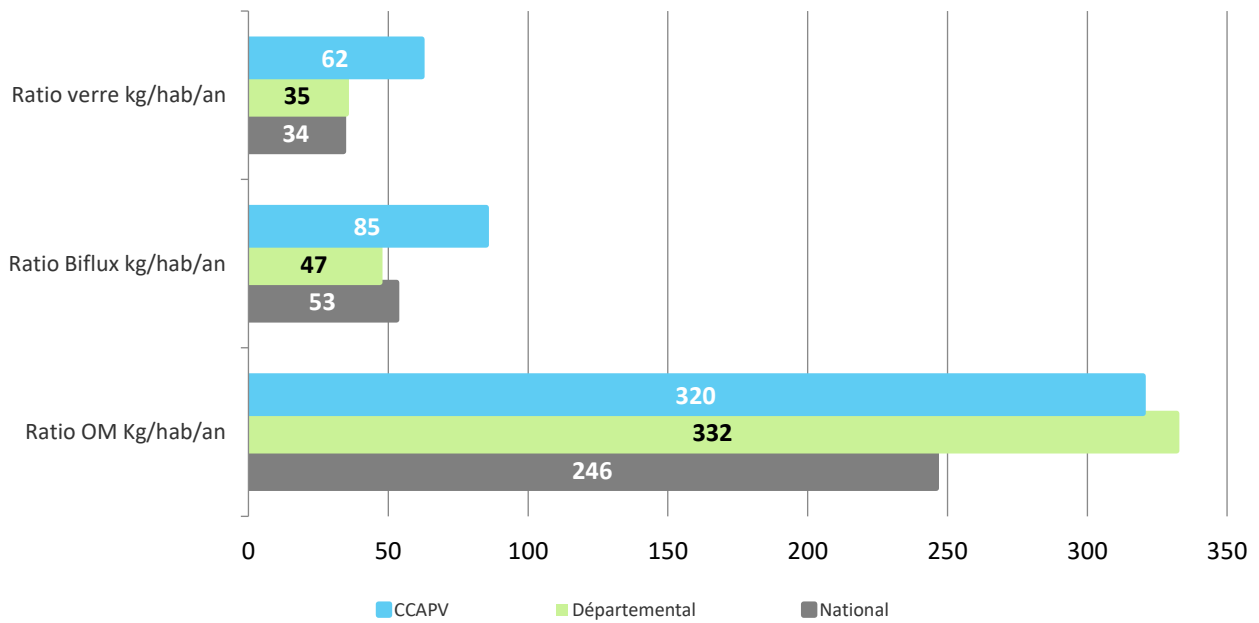


A l'image des tendances de 2023, ce graphique fait apparaître que les déchets destinés à l'enfouissement repartent à la baisse après une année de hausse en 2021 et révèle aussi une légère baisse des déchets valorisables collectés en PAV.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio verre/omr*100	12.52 %	13.08 %	16.62 %	21,30 %	18,99 %	19,13 %	19,49 %
Ratio biflux/omr*100	15.66 %	17.45 %	24.61 %	20,15 %	25,30 %	25,51 %	26,71%

➤ **Comparaison des indicateurs par secteurs géographiques (pop INSEE).**



Source : Sinoe 2021

CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE **LA COLLECTE EN DECHETTERIES**

***N.B.** : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.*

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

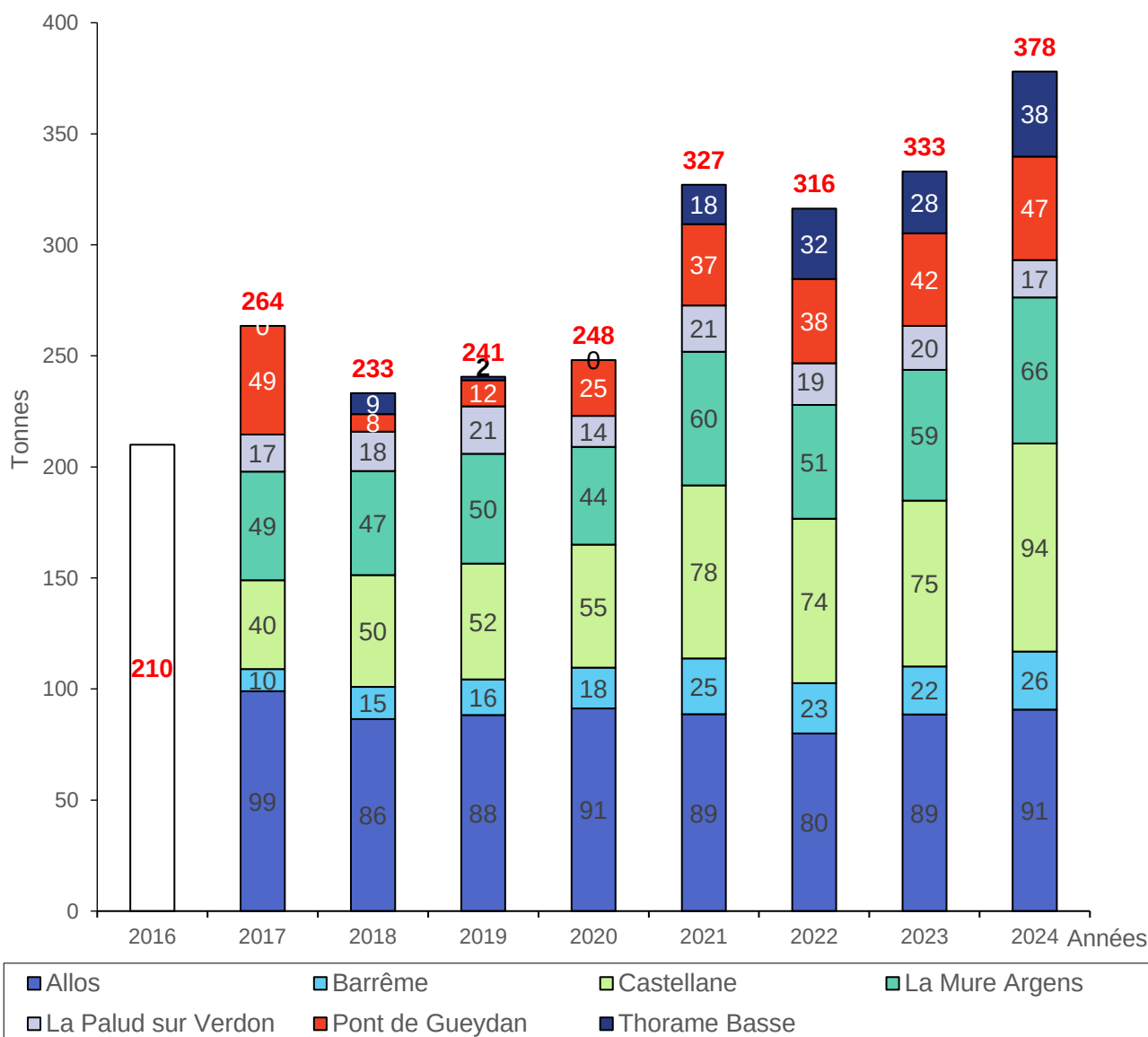
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 378 t

Evolution 2023/2024 : + 13,51 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Ce graphique met en évidence une augmentation des tonnages des cartons collectés en déchetteries depuis 2020, classant l'année 2024 en une année « record ».

1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

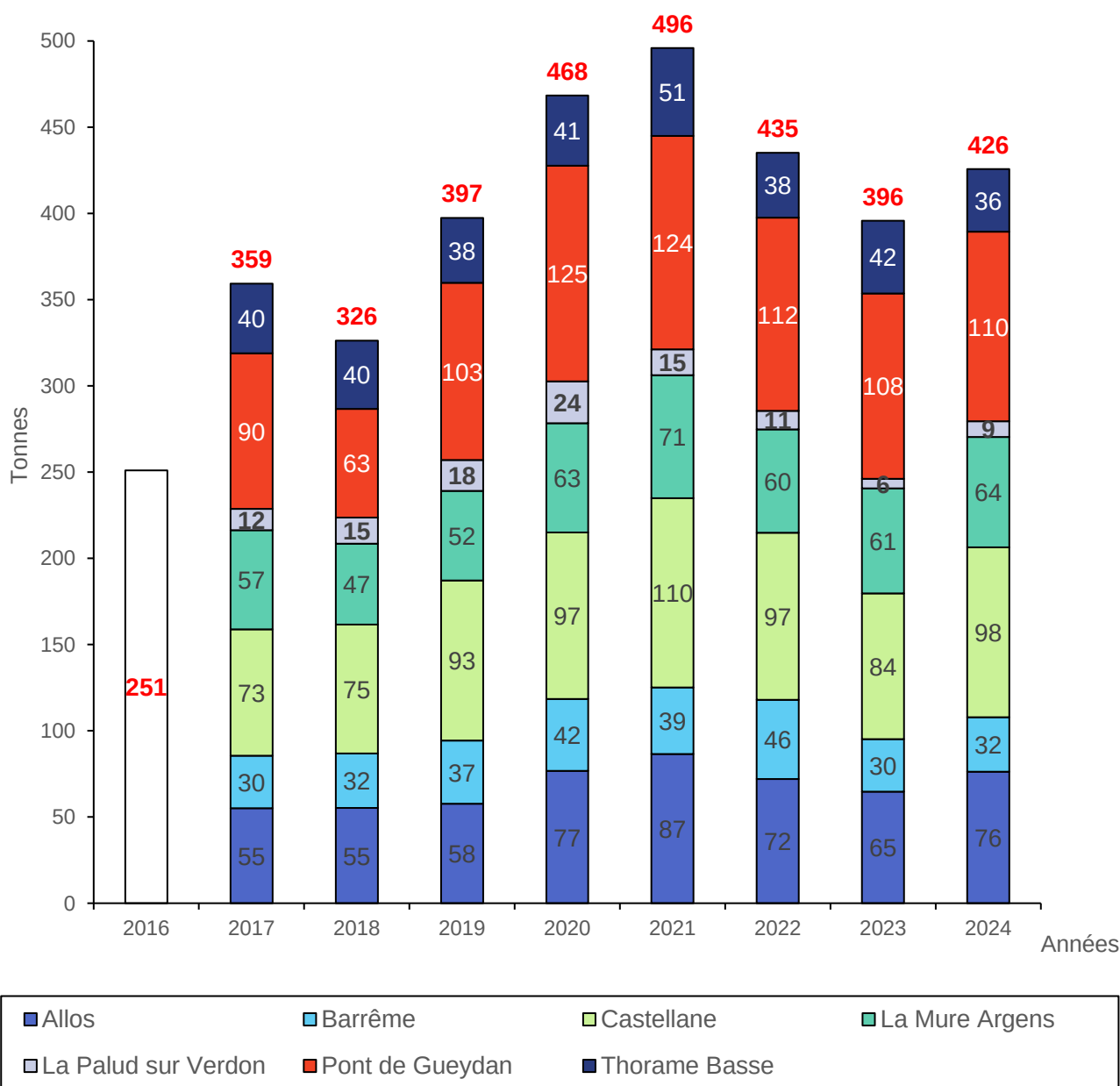
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 426 t

Evolution 2023/2024 : + 7,58 %

Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Ce graphique met en évidence une hausse des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries en 2024 par rapport l'année précédente.

1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

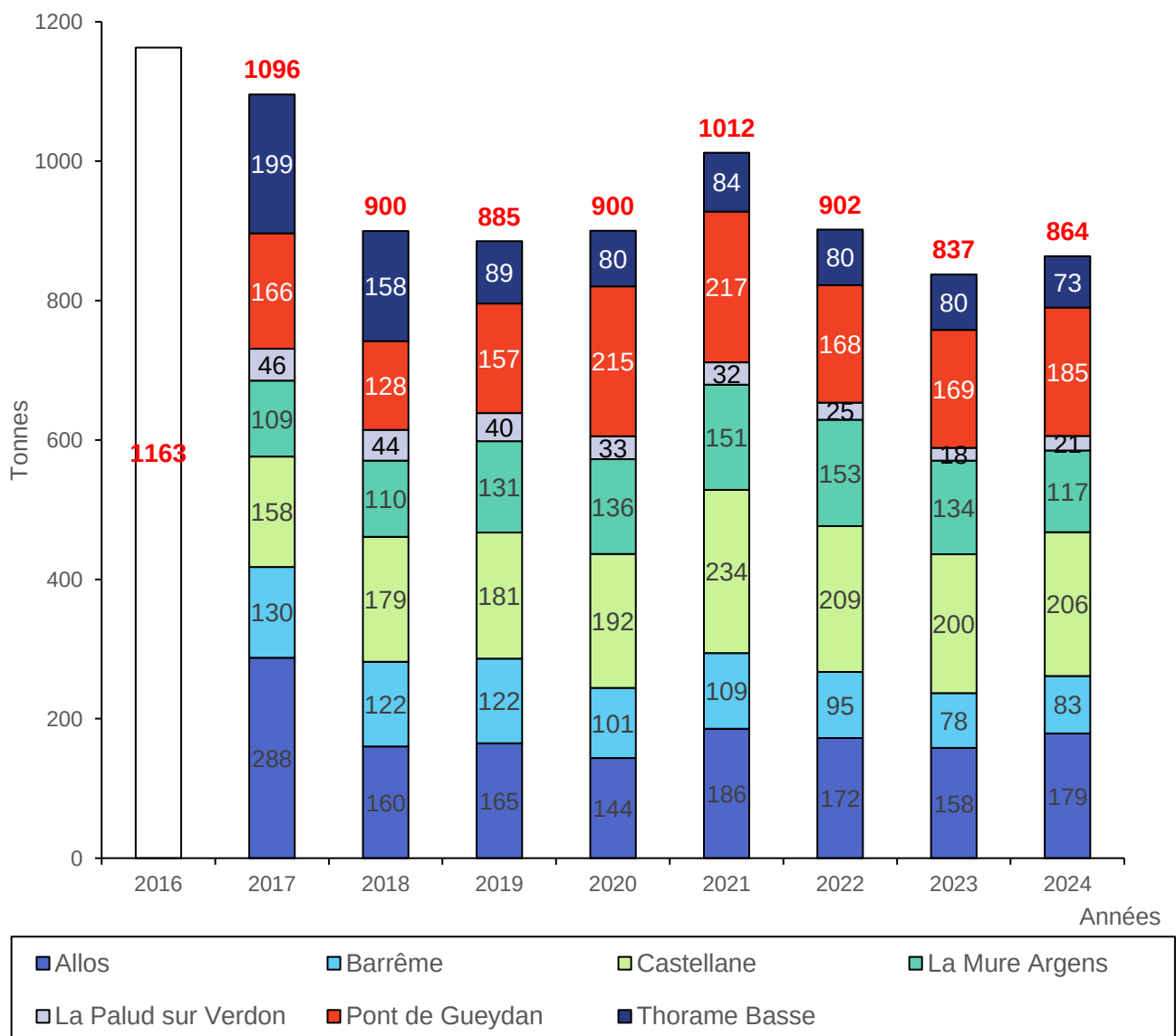
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2024 : 864 t

Evolution 2023/2024 : + 3.23 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Malgré la mise en place de nombreuses filières de valorisation des déchets en déchetteries (élargissement du périmètre Eco-Maison, articles de sport et de loisirs, développement de la filière des déchets agricoles, etc.), ce graphique met en avant une légère hausse des tonnages de tout-venant non valorisable collecté en 2024, sans pour autant pouvoir y apporter une explication concrète (élargissement du périmètre Eco-Maison, articles de sport et de loisirs, développement de la filière des déchets agricoles, etc.).

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

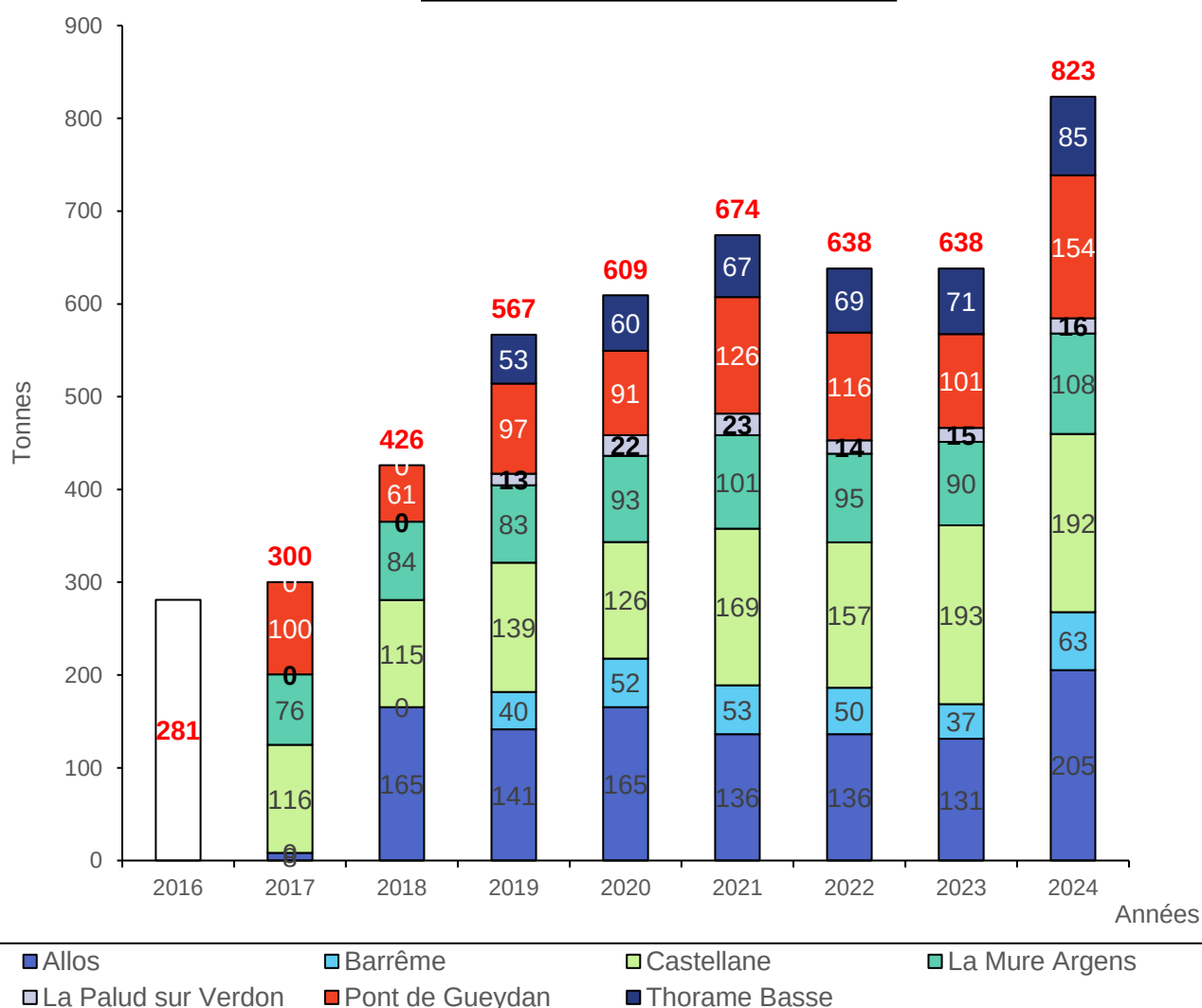
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 823 t

Evolution 2023/2024 : 29,00 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Ce graphique met en évidence une hausse des tonnages des déchets de bois collectés en déchetteries en 2024 par rapport aux années précédentes.

Cette augmentation s'explique par le déploiement courant 2024 de la filière REP PMCB (cf. zoom p ?), qui élargi la collecte des déchets bois à toutes les filières (meubles, planches, bois de construction, portes...). Il est important de noter que les déchets de bois non traité sont désormais collectés séparément, et, n'ayant pu être évacués en 2024, seront comptabilisés dans les tonnages 2025.

Comme abordé au chapitre VII, Les déchets de bois deviennent le 2^{ème} flux le plus cher à traiter dans les déchetteries. Constat surprenant au regard du type de traitement (alimentation centrale à biomasse) et des filières de valorisation possibles localement.

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

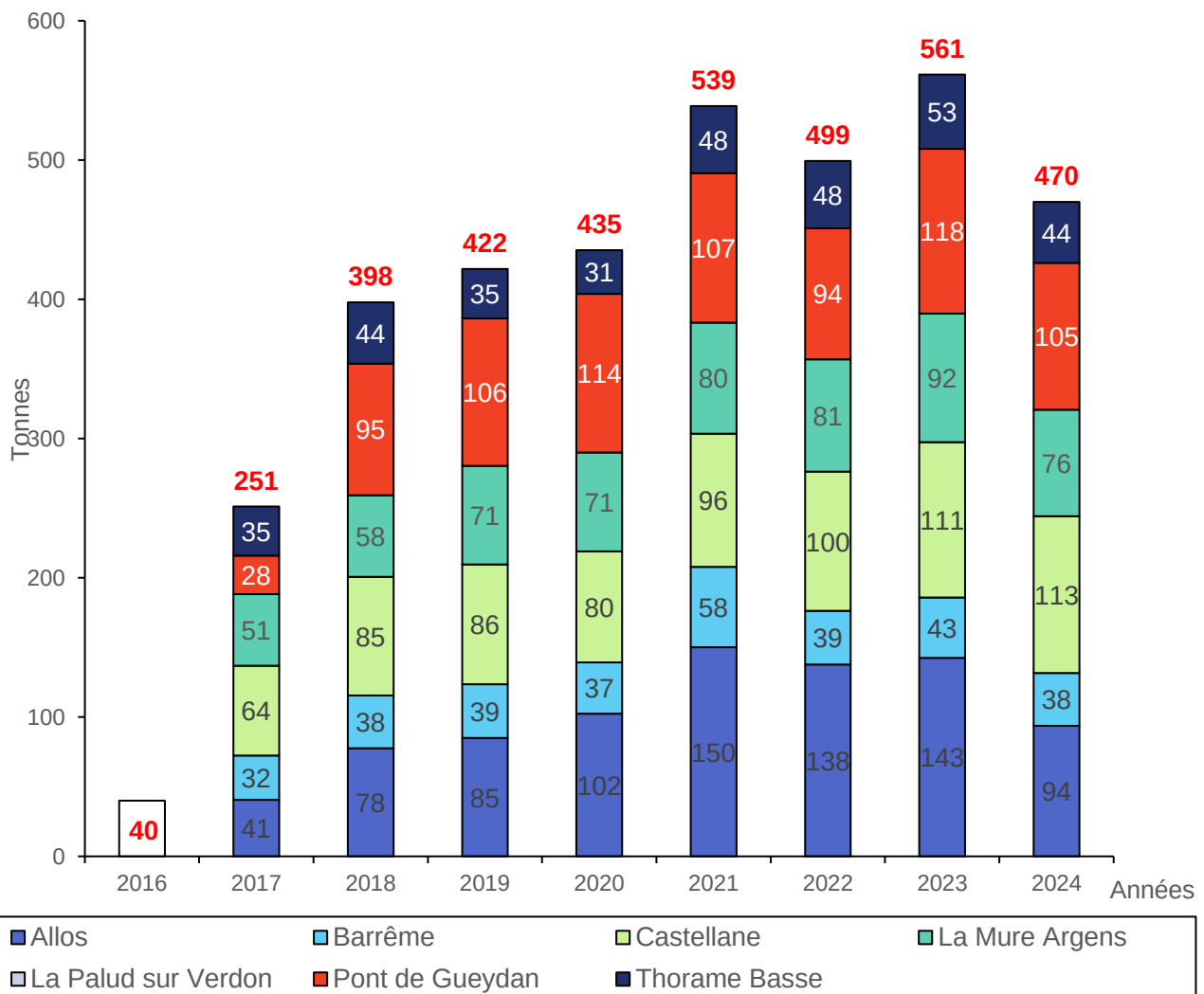
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 470 t

Evolution 2023/2024 : - 16,22 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2024



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2024 qui est le reflet de l'évolution de l'éco-organisme Eco-Mobilier, devenu Eco-Maison, et l'élargissement du périmètre aux nouvelles filières telles que les jouets, les articles de jardin, les articles de bricolage et l'ensemble des objets de la maison. La baisse des tonnages collectés sur l'année 2024 s'explique par le transfert des meubles en bois dans la benne des déchets du bois (cf. graphique bois précédemment).

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

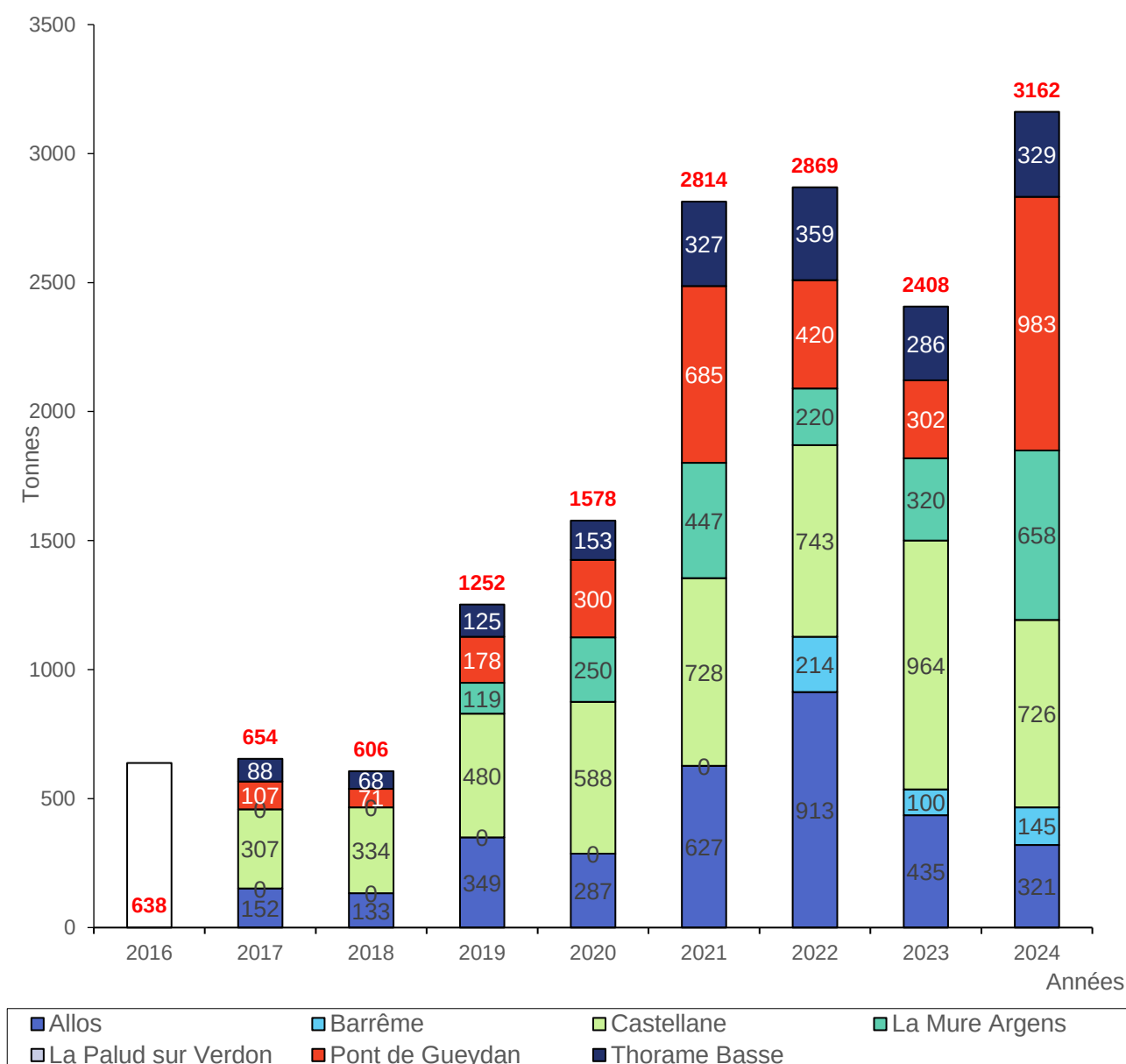
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Valorisation et Enfouissement

✓ Tonnage 2024 : 3162 t

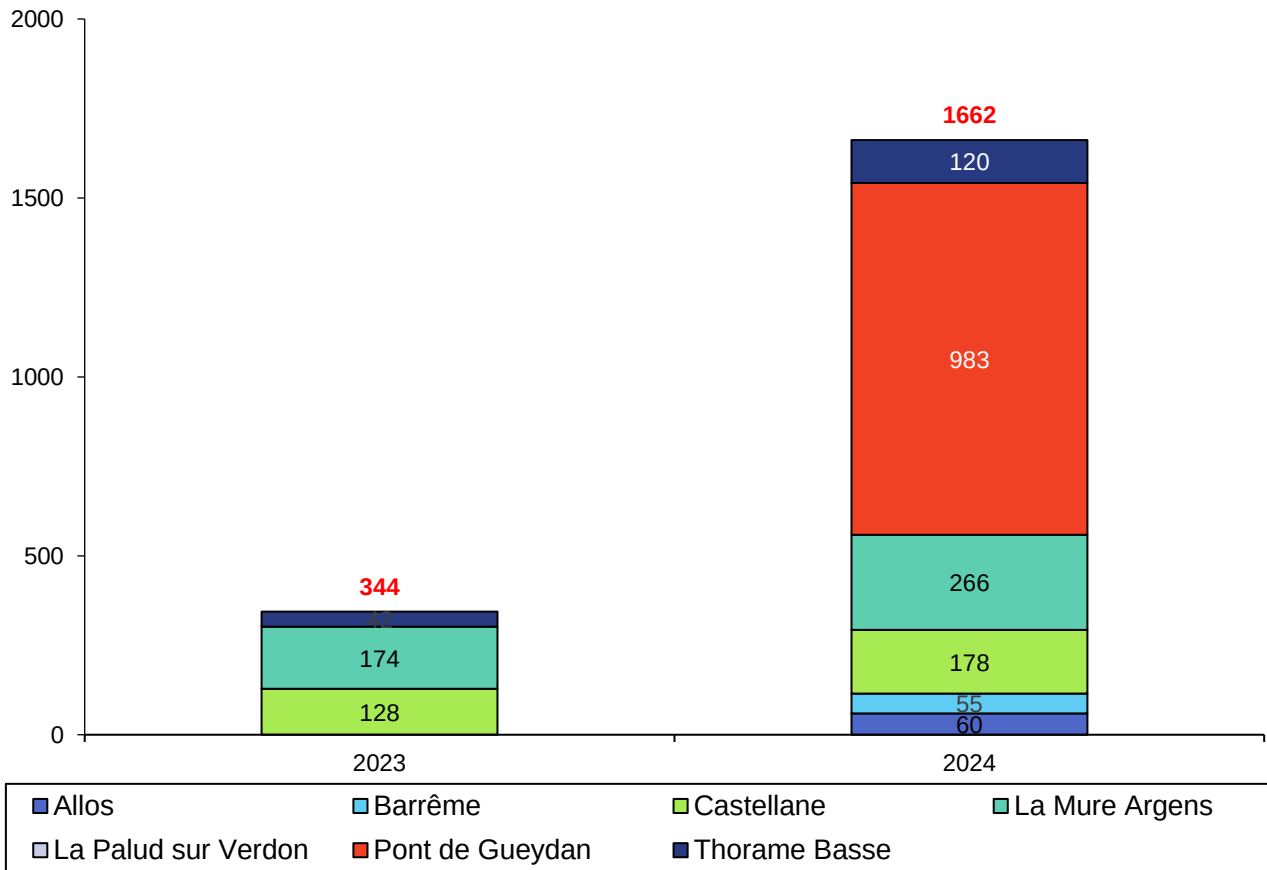
Evolution 2023/2024 : +31,31 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024

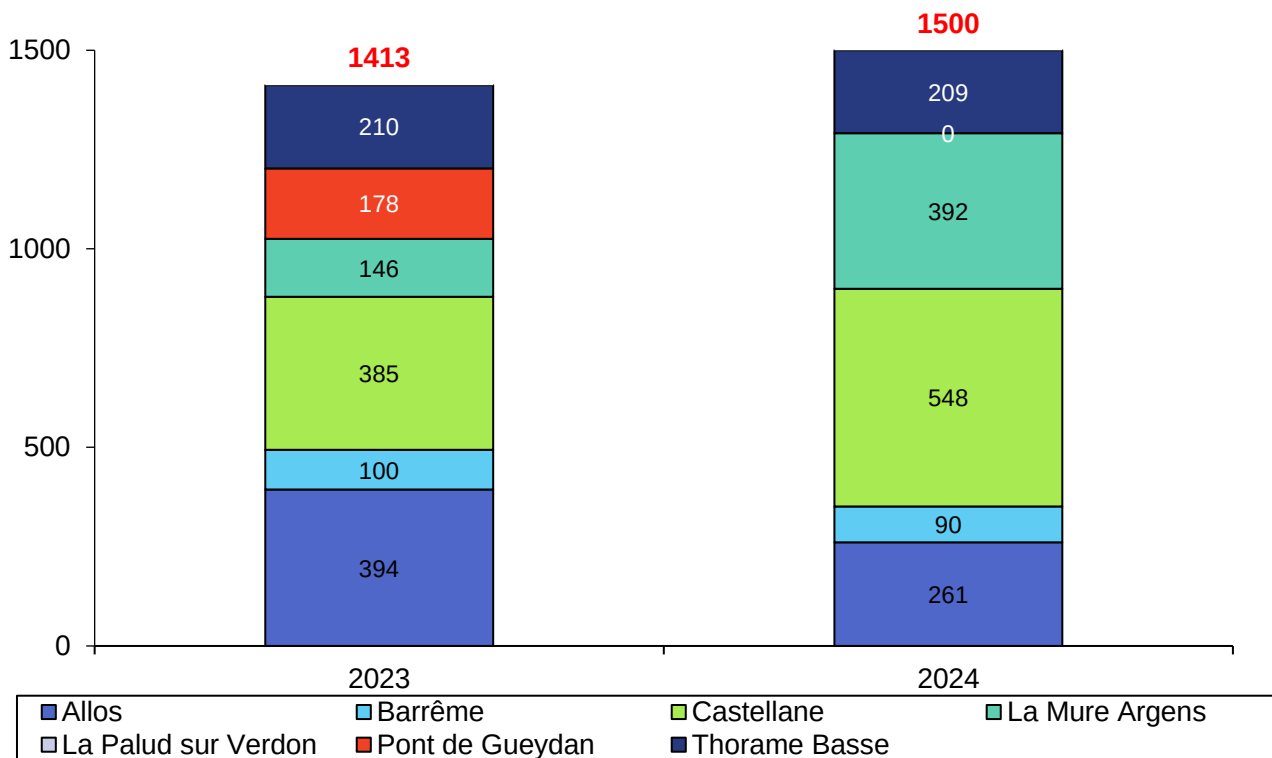


Ce graphique met en évidence une année record dans la collecte des déchets inertes en déchetteries. Rappelons que depuis fin 2022, la CCAPV a mis en place une valorisation des déchets inertes sur le modèle d'une économie circulaire locale.

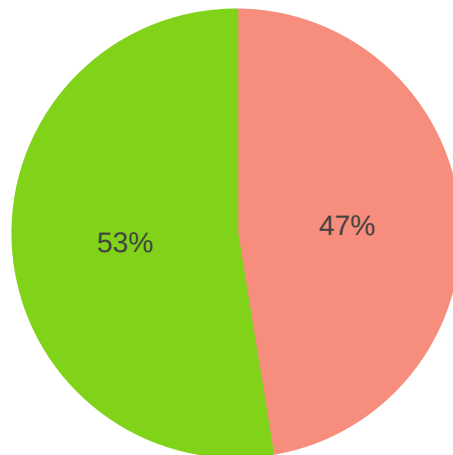
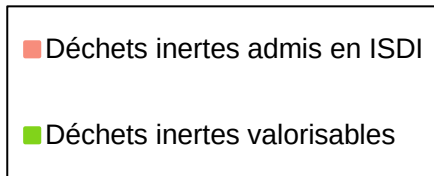
Evolution des tonnages de déchets inertes valorisables collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2024



Evolution des tonnages de déchets inertes non valorisables collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2024

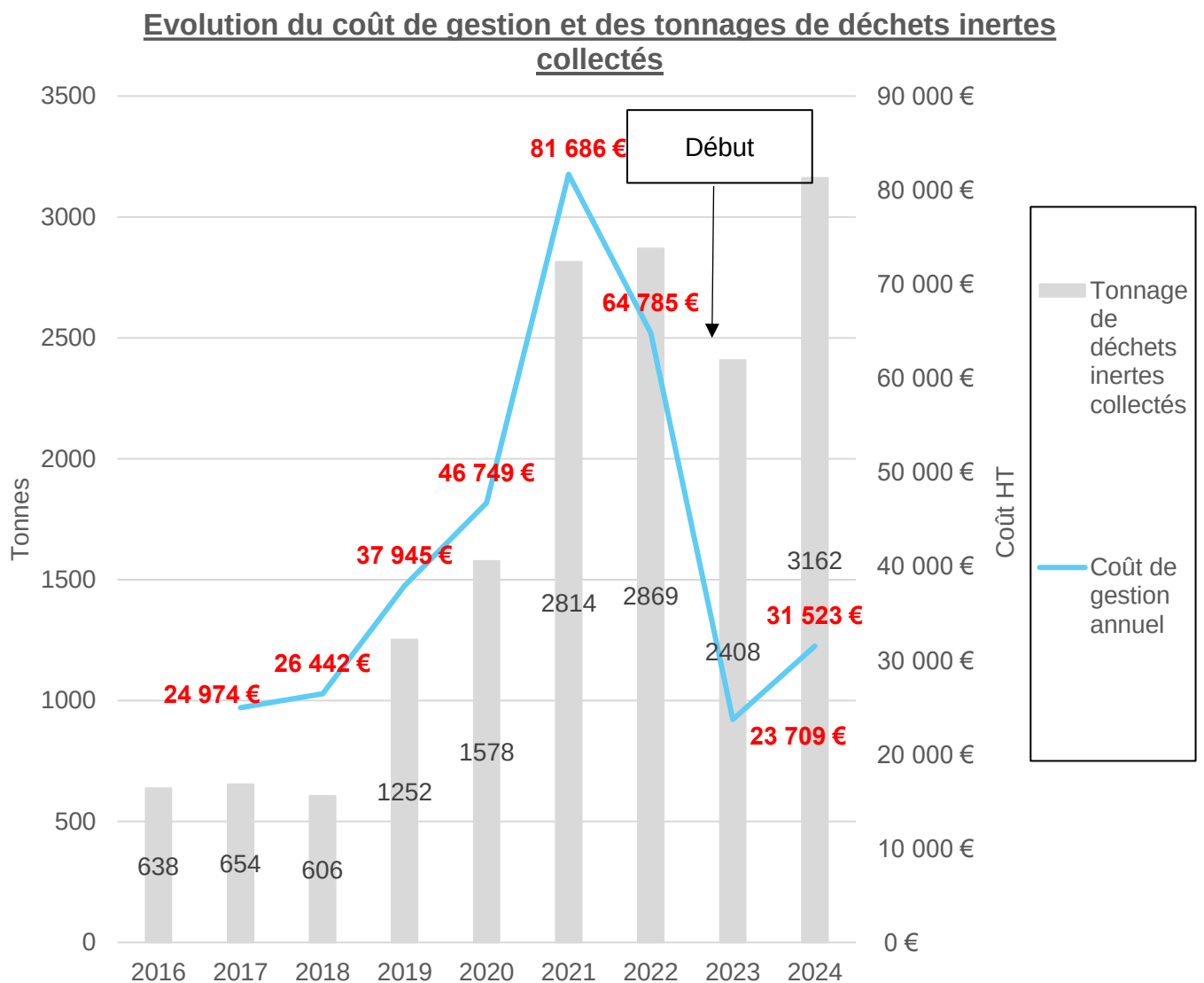


Ratio déchets inertes valorisables/déchets inertes non valorisables



Ce graphique démontre que 53 % des déchets inertes collectés en déchetteries en 2024 ont été valorisés.

➤ Coût de gestion des déchets inertes



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation locale des déchets inertes, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2024 alors que les tonnages pris en charge ont augmenté de plus de 420%, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont augmenté de seulement 19%.



ZOOM SUR LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS DES PRODUITS ET MATERIAUX DE LA CONSTRUCTIONS ET DU BATIMENT (REP PMCB)

La loi AGECE du 10 février 2020 a fini par instaurer **la filière à responsabilité élargie (REP) des déchets du bâtiment** afin de résoudre la terrible carence de notre pays en point de collecte de tous les déchets de matériaux du bâtiment, et la multiplication des dépôts sauvages. Cette filière devait aussi soulager le service public de gestion des déchets ménagers qui fait face depuis dix ans à une forte augmentation des déchets professionnels déposés dans les déchèteries publiques, faute d'autres exutoires privés avec des coûts toujours plus élevés pour les finances locales.

Au-delà de l'éradication des dépôts et décharges sauvages de déchets du bâtiment, cette filière devait enfin permettre de contribuer fortement aux objectifs de développement du recyclage et de division par deux du stockage en France, fixée par la loi AGECE.

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années et de sa stratégie en matière d'économie circulaire, la CCAPV a contractualisé avec cette filière REP en 2024 au titre de l'accueil des professionnels en déchetteries publiques.

Répartition des éco-organismes en charge de la filière REP PMCB :

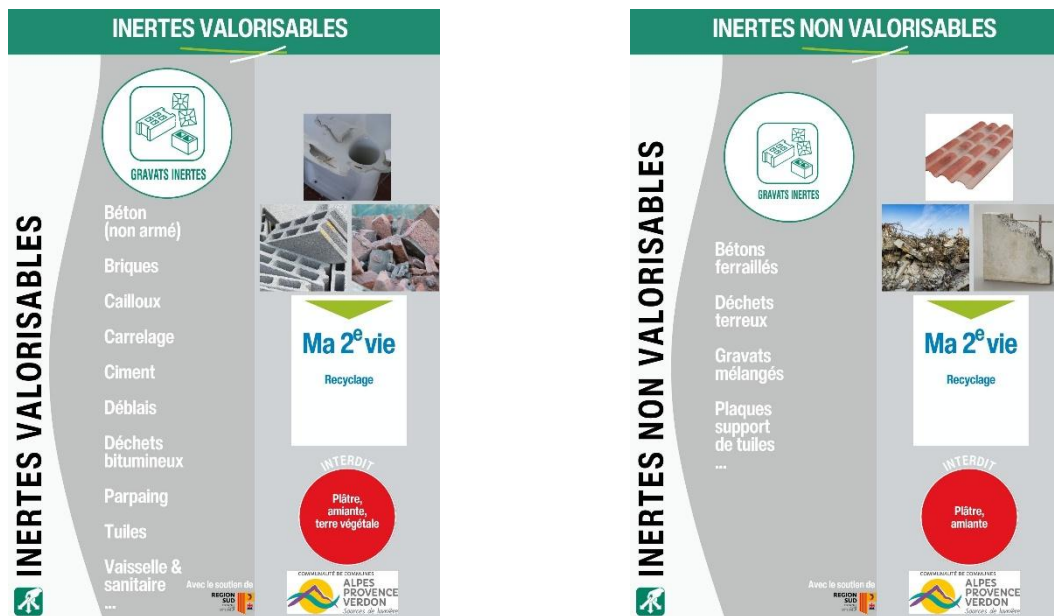
Plâtre 	Bois multi-REP 
Plastique multi-REP 	Menuiseries vitrées 
Laine de verre 	Laine de roche 

La filière REP PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Catégorie 1 : les produits et matériaux « inertes »

La CCAPV gérant localement les déchets inertes, la contractualisation avec la filière REP PMCB prévoit uniquement une prise en charge financière des coûts de traitement des déchets inertes de la catégorie 1.



Catégorie 2 : les produits et matériaux « non inertes »

La CCAPV a contractualisé pour une prise en charge opérationnelle de ces catégories de déchets avec les éco-organismes agréés :



1.7. Les Plastiques rigides

- ✓ Sites concernés :

▪ Allos

▪ Barrême

▪ Castellane

▪ La Mure Argens

▪ La Palud sur Verdon

▪ Pont de Gueydan

▪ Thorame Basse
- ✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 16 t

Evolution 2023/2024 : /

Tonnages des déchets de plastiques durs collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2024



Ce graphique met en évidence le tonnage de déchets de plastique rigides détournés de l'enfouissement grâce à la collecte séparée des plastiques durs. Rappelons que la collecte séparée des plastiques rigides a été mise en place milieu d'année 2024.

1.8. Les déchets de plâtre

- ✓ Sites concernés :

▪ Allos

▪ Barrême

▪ Castellane

▪ La Mure Argens

▪ La Palud sur Verdon

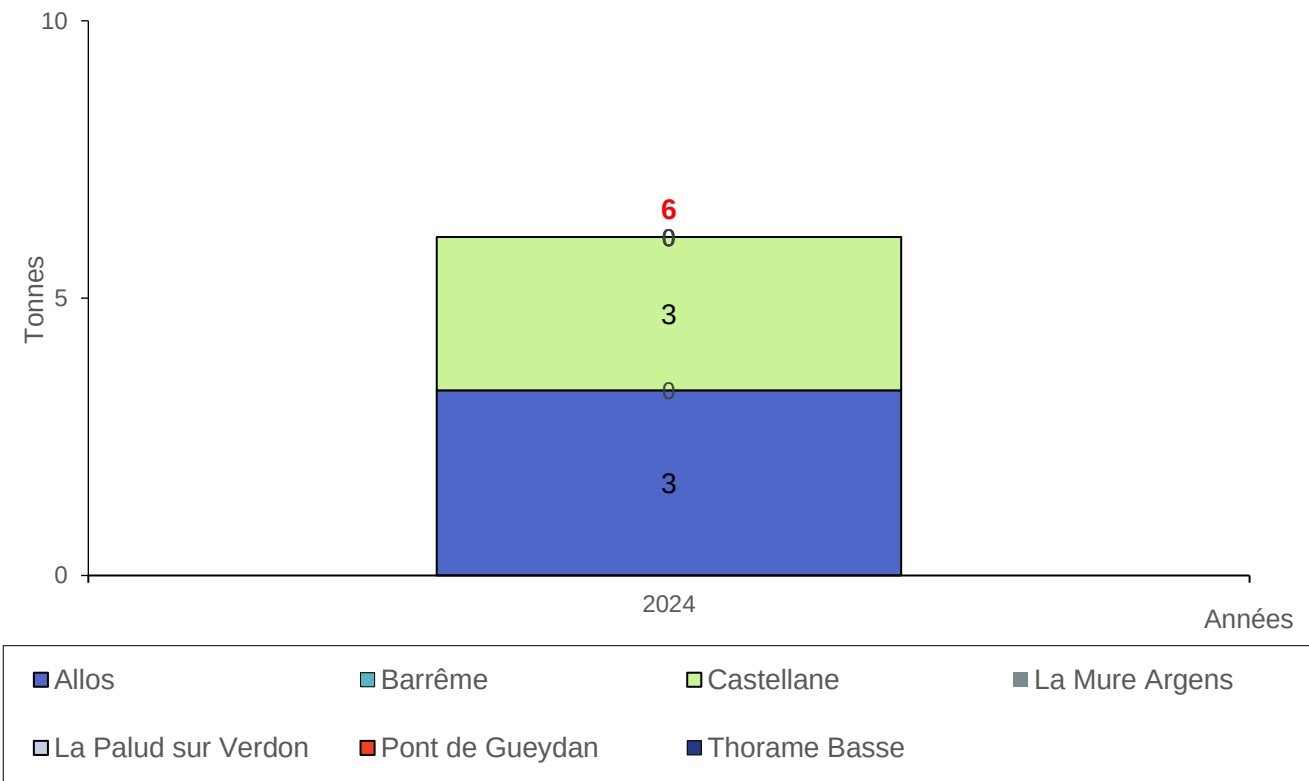
▪ Pont de Gueydan

▪ Thorame Basse
- ✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 6 t

Evolution 2023/2024 : /

Tonnages des déchets de plâtre collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2024



Ce graphique met en évidence le tonnage de déchets de plâtre détournés de l'enfouissement grâce à la collecte séparée. Rappelons que la collecte séparée du plâtre a été mise en place milieu d'année 2024.

1.9. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

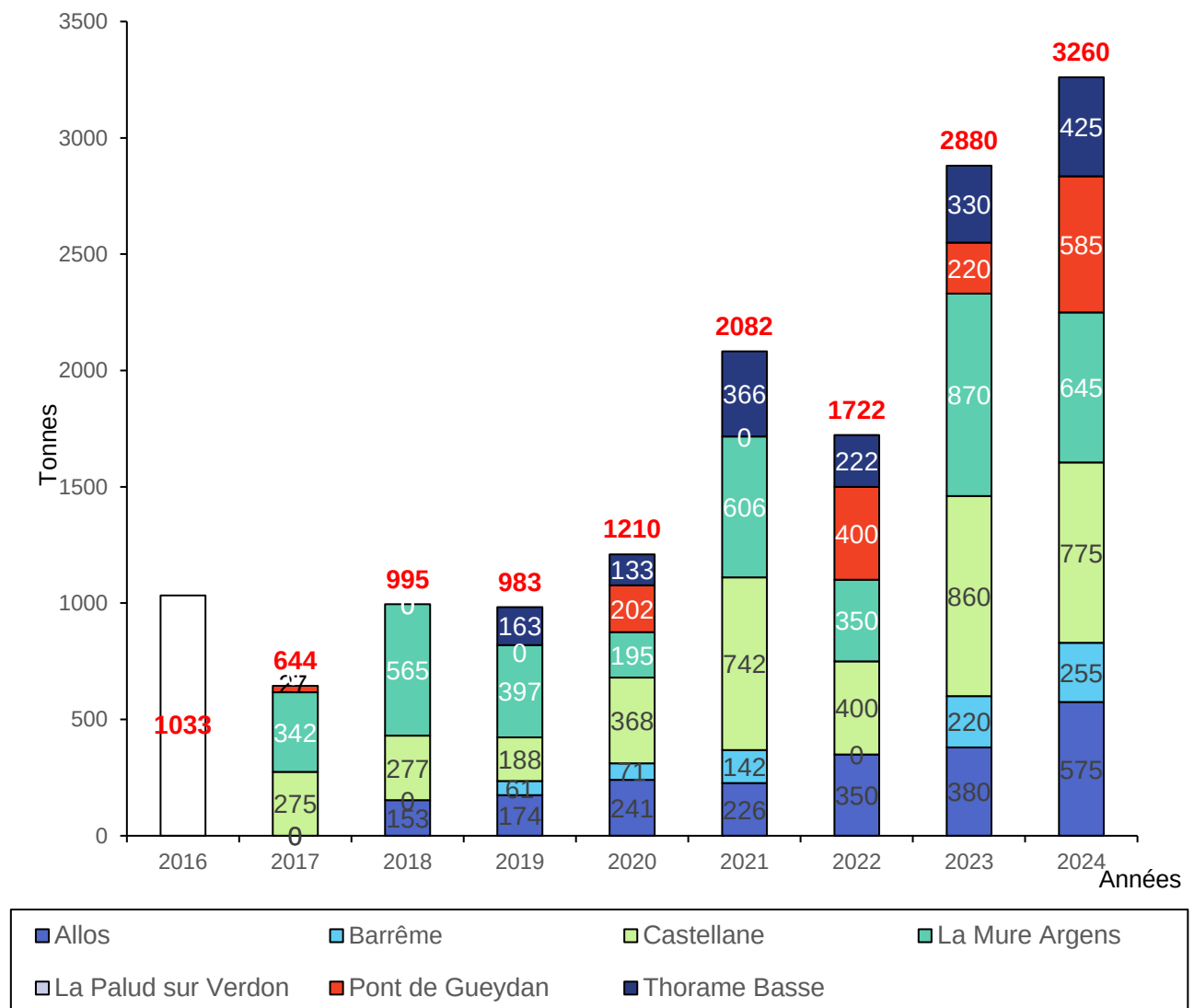
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2024 : 3260 t

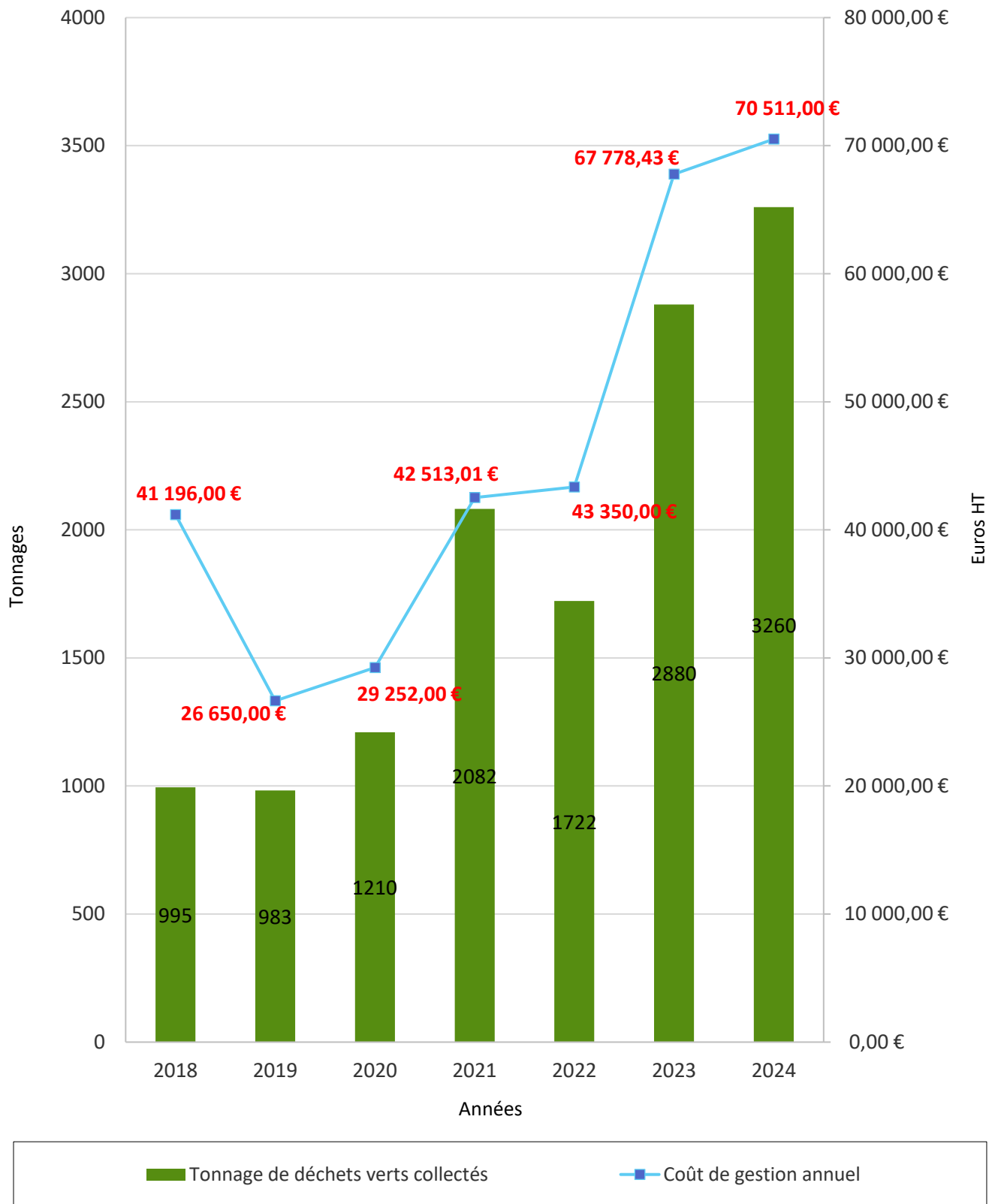
Evolution 2023/2024 : + 13.19 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2024, sans pour autant que l'on puisse expliquer une telle hausse. Pour rappel, la totalité des tonnages de déchets verts est ensuite valorisée dans l'agriculture locale (cf. bilan CA04 annexe 4).

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets verts collectés



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation agricole des déchets verts, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2024 alors que les tonnages pris en charge ont augmenté de près de 227%, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont augmenté de seulement 71%.

1.10. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

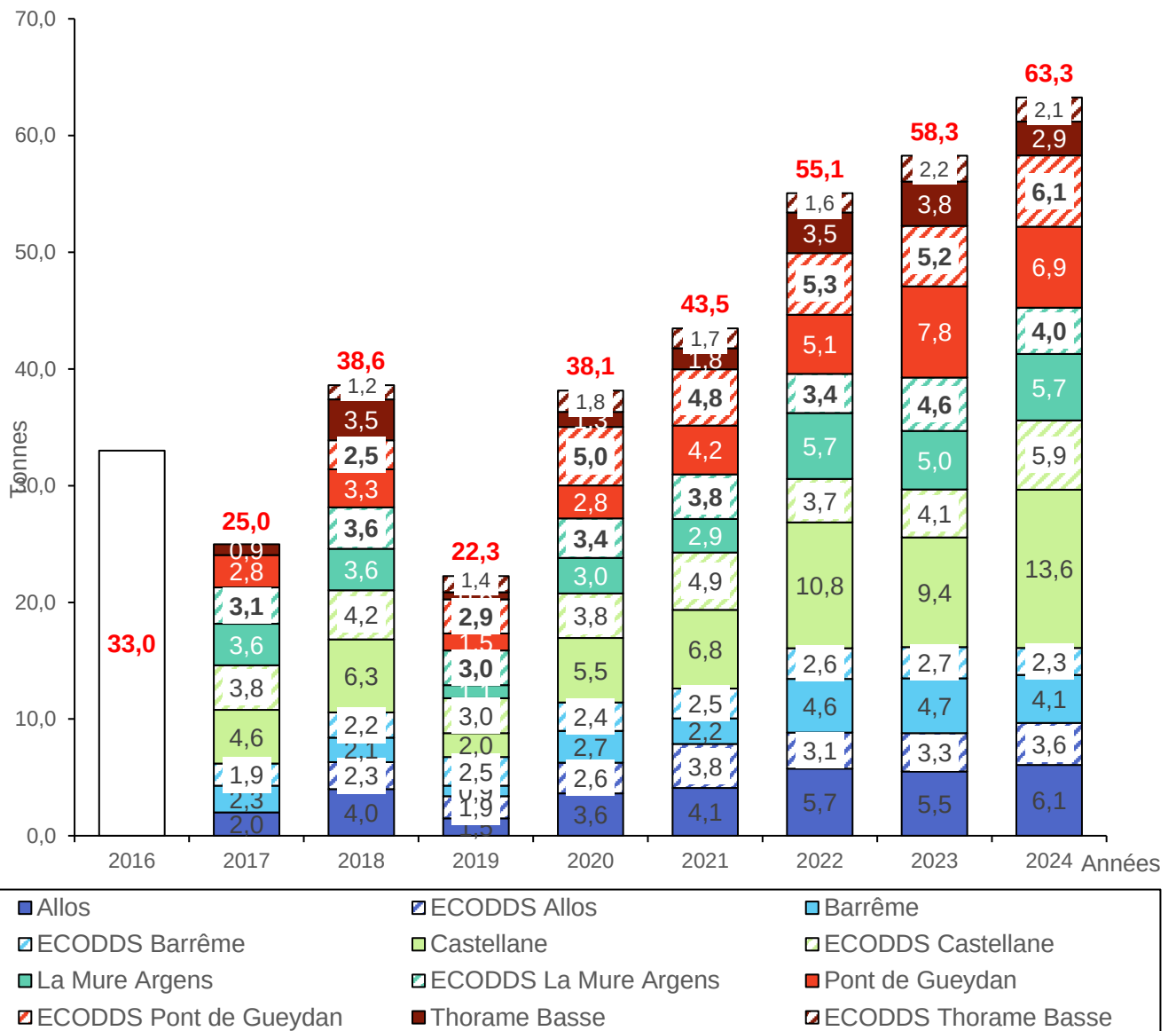
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2024 : 63.30 t

Evolution 2023/2024 : +8.58 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2024



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation régulière d'année en année des Déchets Diffus Spécifiques. Les tonnages de DDS collectés en 2024 atteignent des niveaux records, jamais atteints. Les pistes d'explications peuvent être multiples : intégration par les usagers de la nécessité de trier en déchetteries les DDS, intérêt grandissant pour le bricolage et le jardinage, etc.

Il est cependant intéressant de constater une augmentation de +4.2 t de déchets hors périmètre Eco DDS sur le site de Castellane uniquement ; cette augmentation de tonnage ayant une incidence financière pour la CCAPV, dont la prise en charge n'est pas financée par la filière REP.

1.11. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

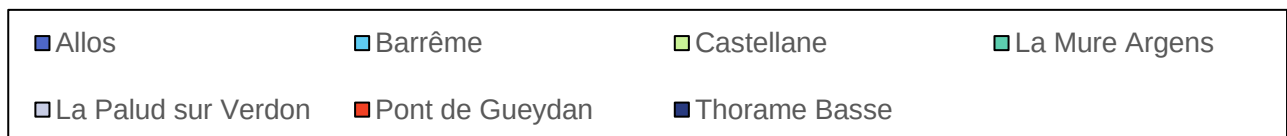
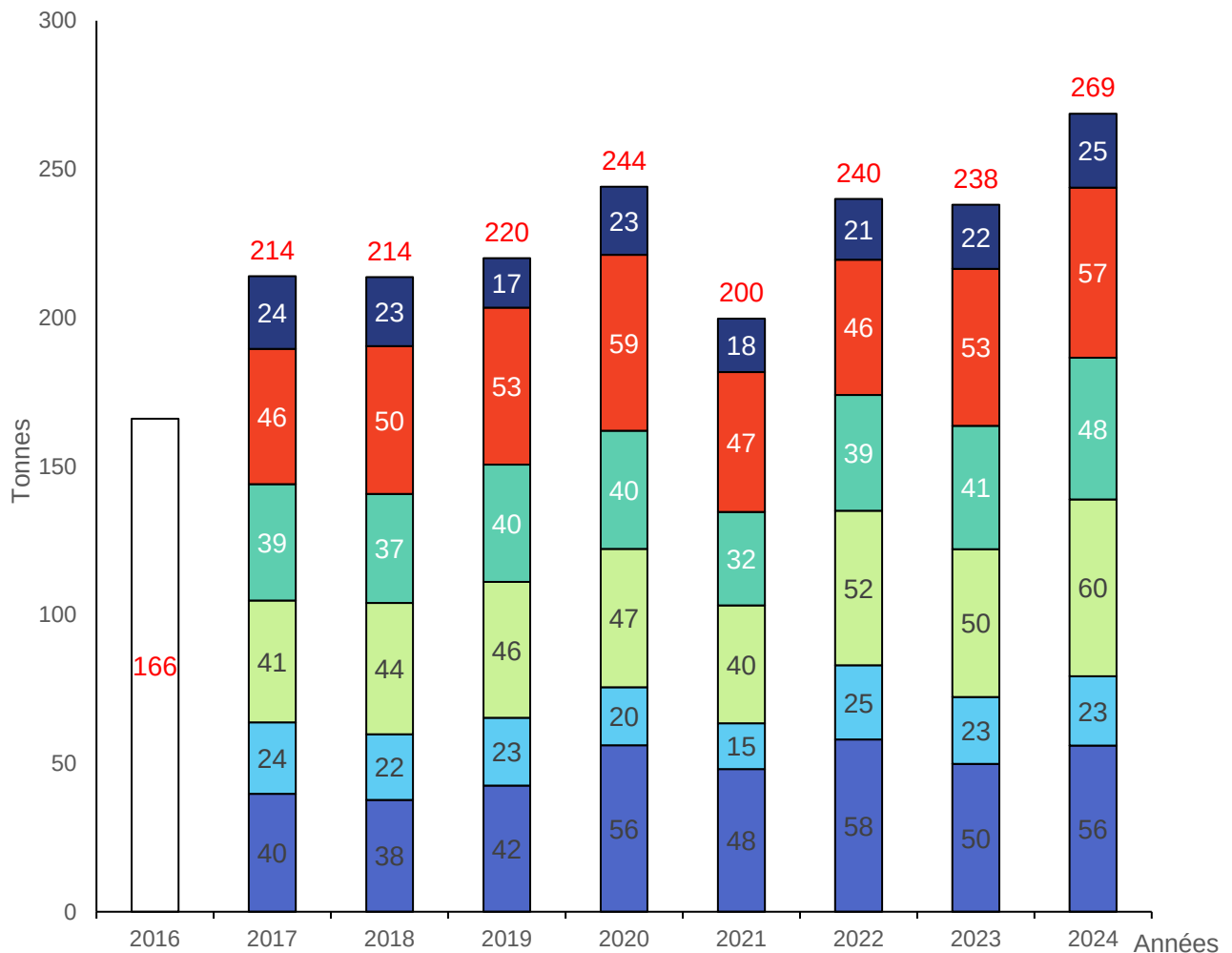
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 269 t

Evolution 2023/2024 : +13.03 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



Ce graphique met en évidence une augmentation constante du tonnage de DEEE collectés en déchetteries depuis 2022 après une année de forte baisse en 2021.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 23.15 kg/hbt/an (pop municipale) et 11.49 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV.

1.12. Les articles de sport et de loisirs

✓ Sites concernés :

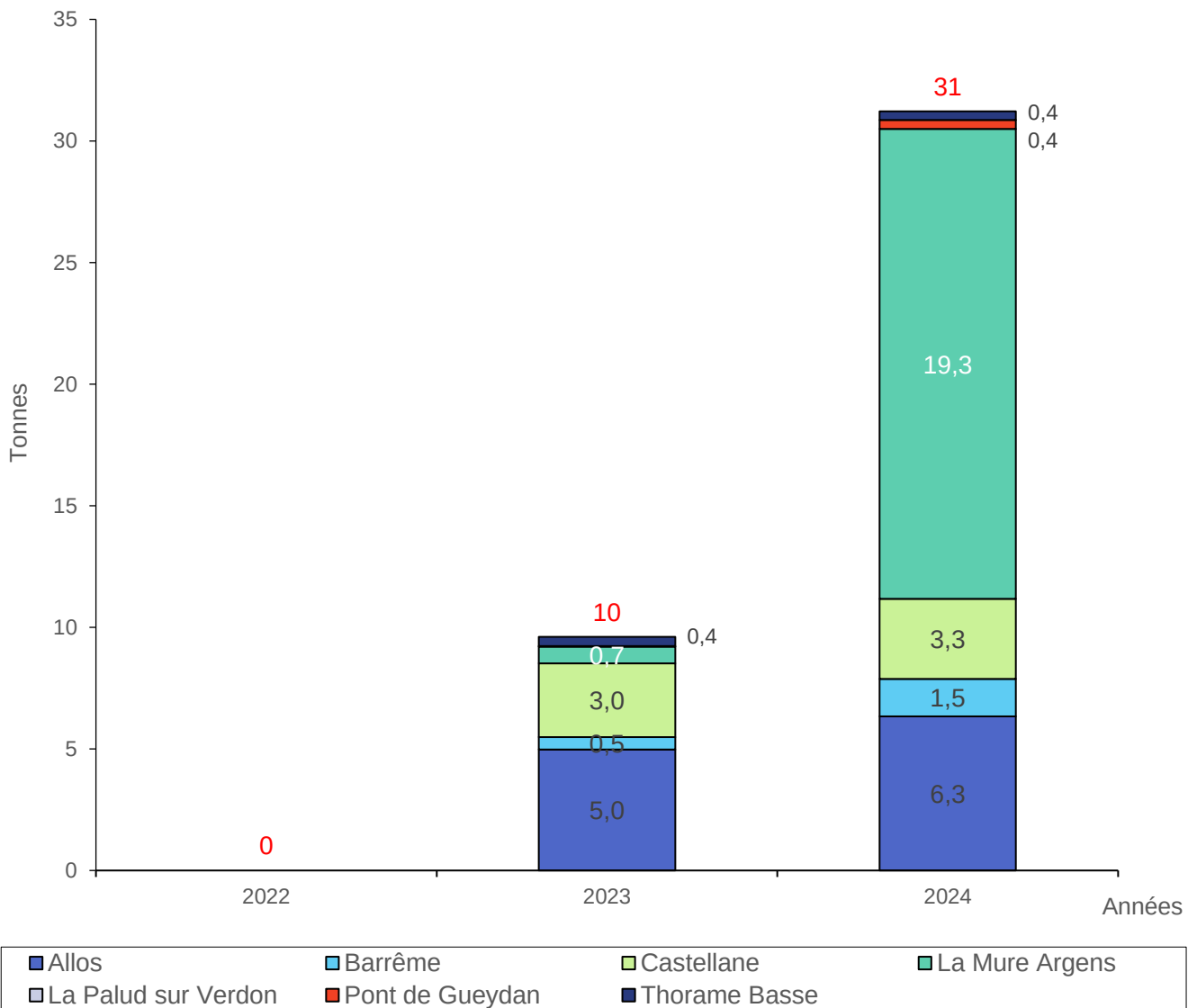
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2024 : 16 t

Evolution 2023/2024 : +210 %

Evolutions des tonnages de déchets d'articles de sport et de loisirs collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2024



La filière des articles de sport et loisirs a été mise en place au mois de mars 2022 via l'Eco organisme Ecologic, et permet de détourner des déchets initialement majoritairement destinés à l'enfouissement. On notera que les tonnages impressionnant collectés sur la déchetterie de La Mure Argens en 2022 inclus 16 tonnes de ski et matériel de sport d'hiver usagés suite à la mise en place de la collecte exceptionnelle par Ecologic.

1.13. Les déchets agricoles

✓ Sites concernés :

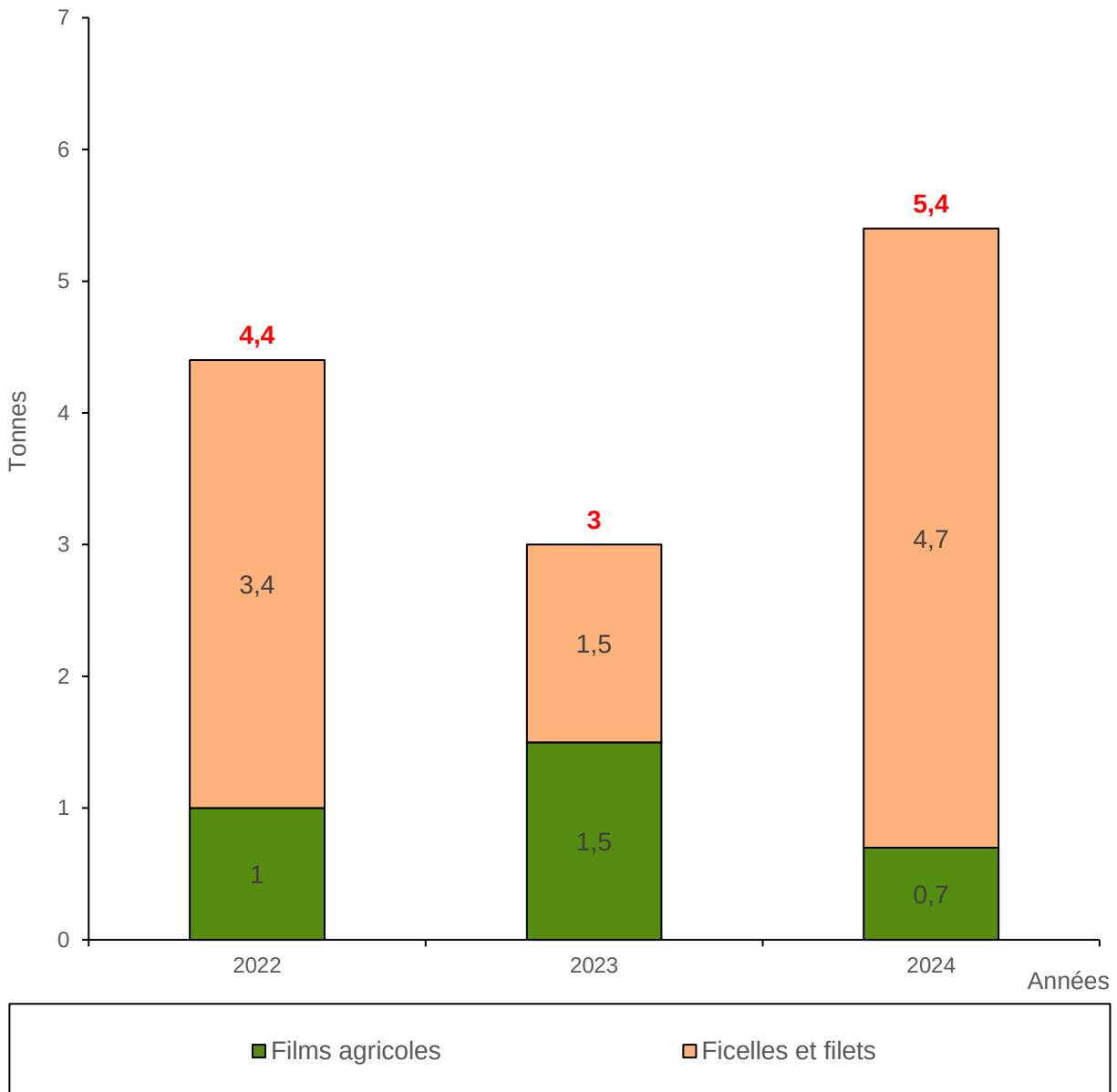
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2024 : 5.4 t

Evolution 2023/2024 : +80 %

Evolution des tonnages des déchets agricoles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2024



Ce graphique illustre, pour l'année 2024, une forte augmentation des tonnages des déchets agricoles collectés et valorisés, destinés initialement à l'enfouissement. Cependant, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

1.14. Les pneus VL

✓ Sites concernés :

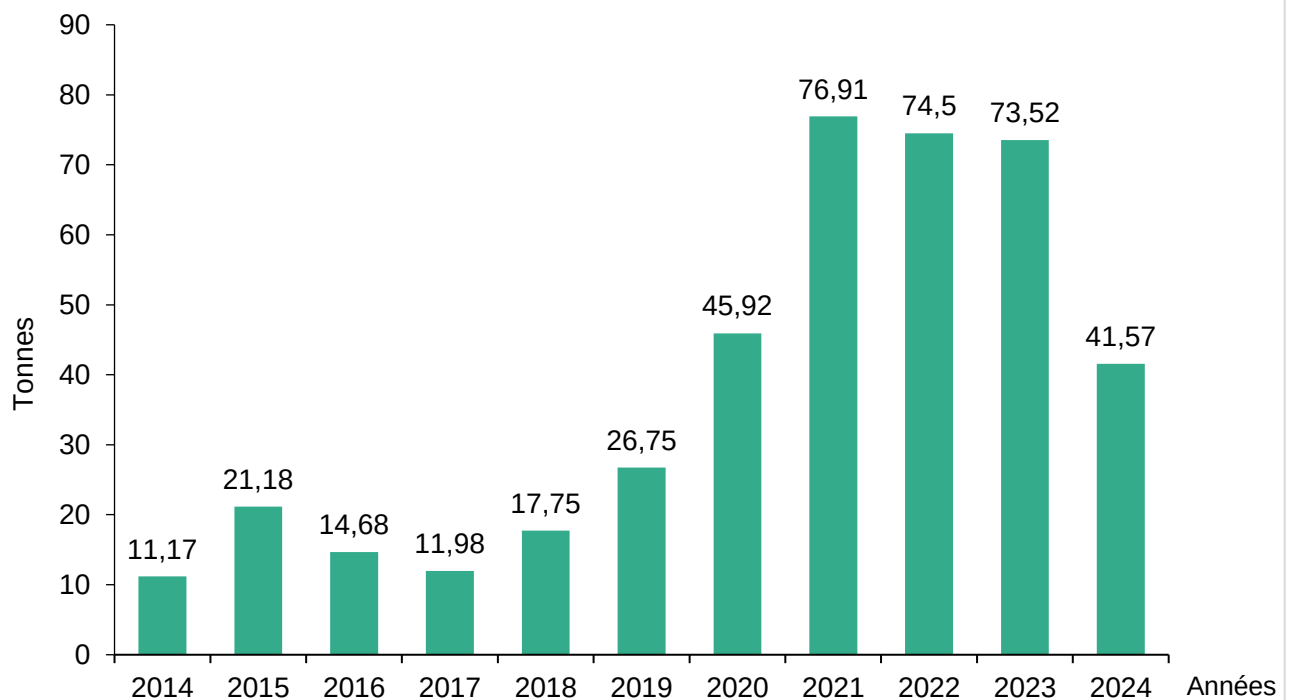
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 34.53 t

Evolution 2023/2024 : -53.03 %

Evolution des tonnages de pneus VL collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.15. Les pneus PL et Agraires

✓ Sites concernés :

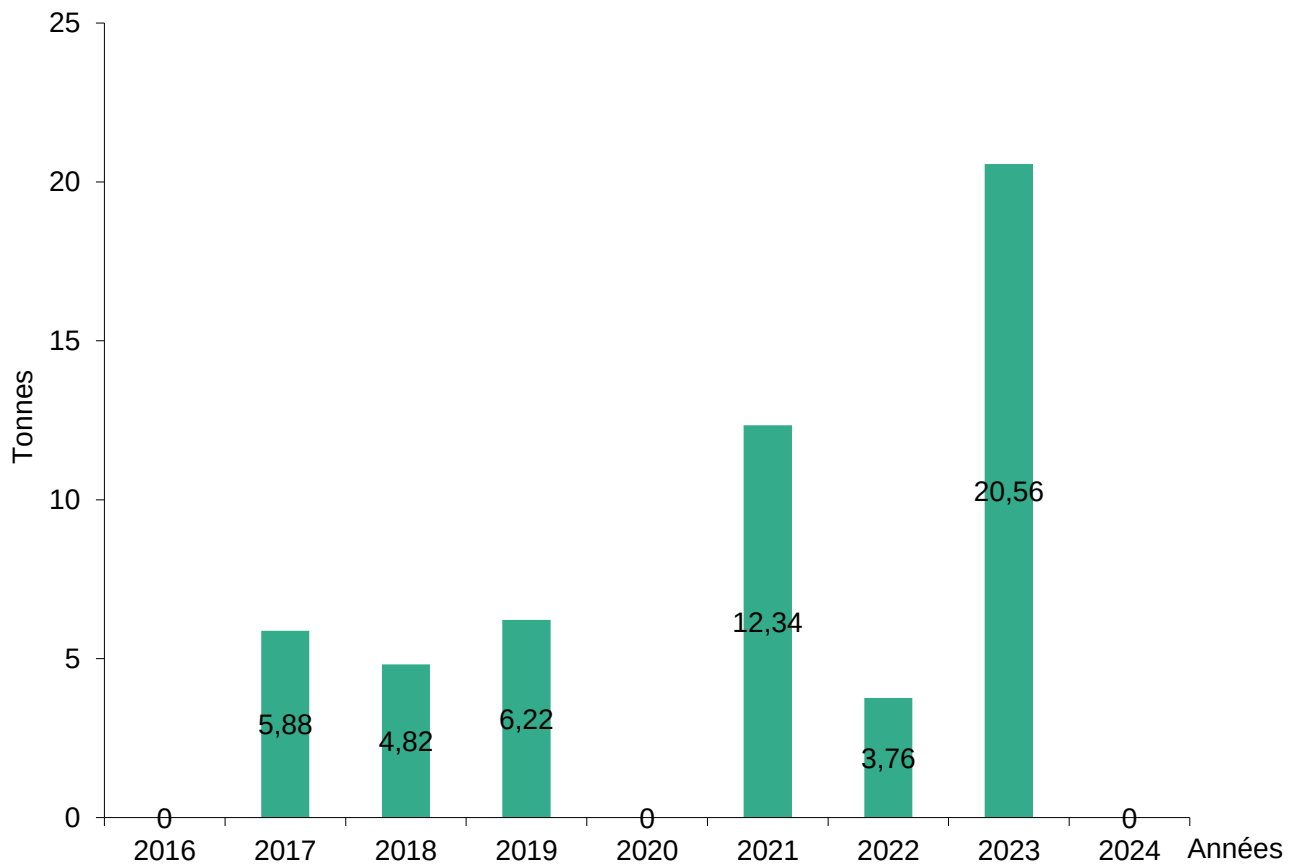
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 0 t

Evolution 2023/2024 : -

Evolution des tonnages de pneus PL et Agraires collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2024 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.16. Les ampoules et néons

✓ Sites concernés :

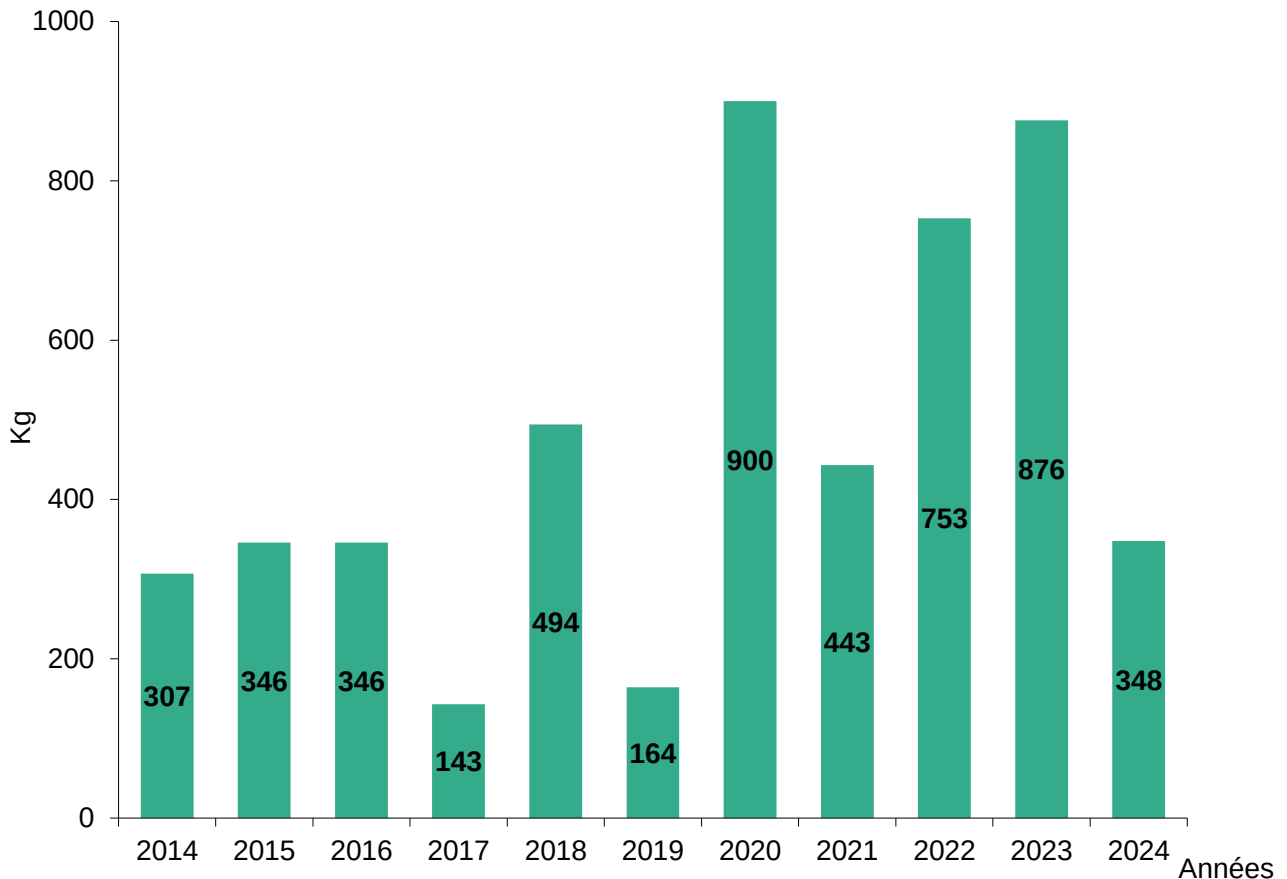
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 348 kg

Evolution 2023/2024 : -60.27 %

Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2024



Ce graphique illustre une forte baisse des quantités d'ampoules collectées en 2024. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.17. Les piles et accumulateurs

✓ Sites concernés :

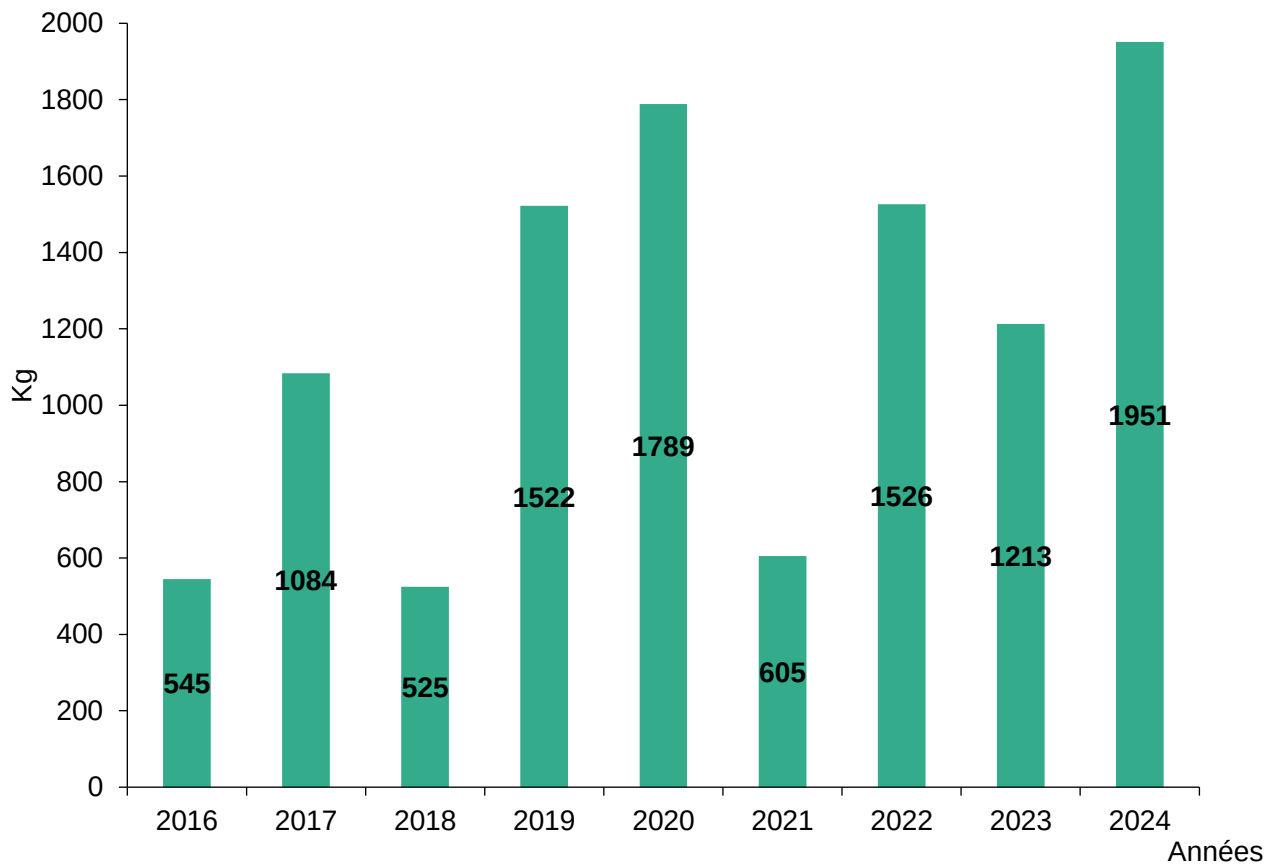
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 1951 kg

Evolution 2022/2023 : + 60.84 %

Evolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.18. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

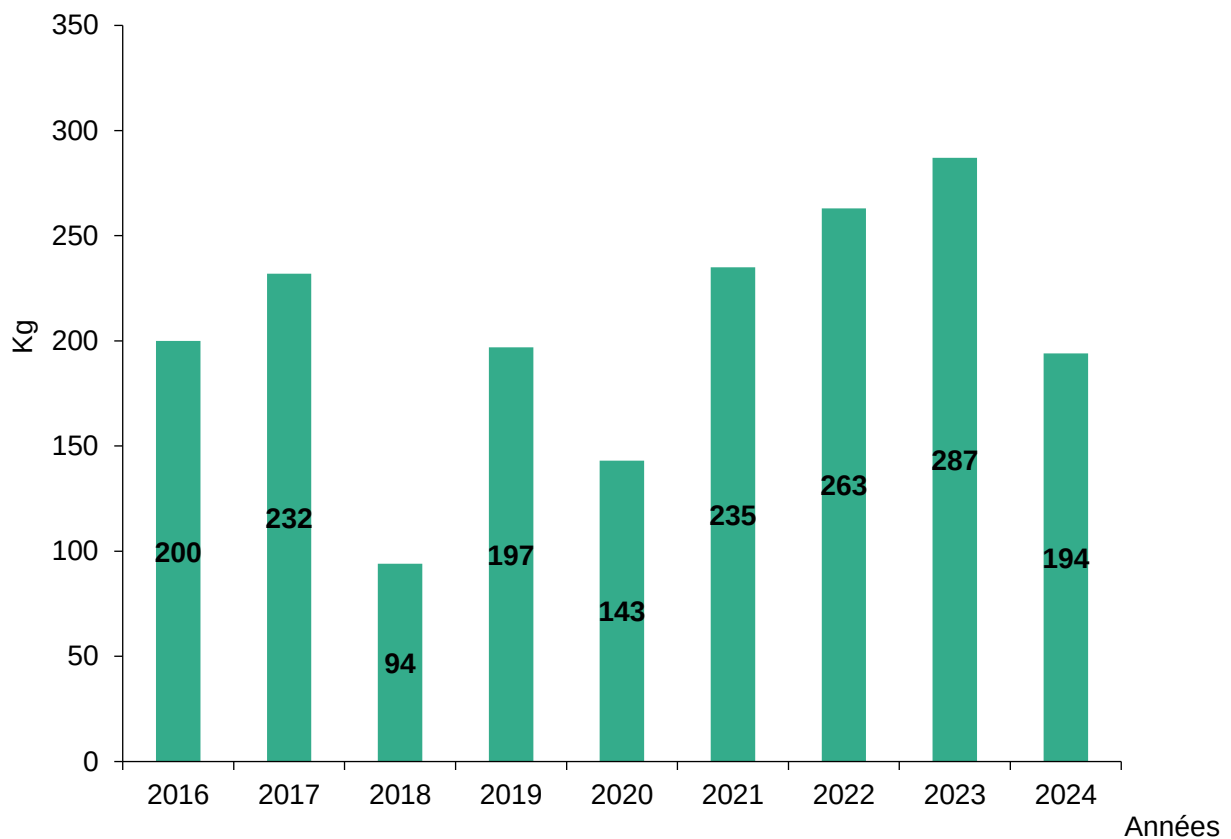
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 194 kg

Evolution 2023/2024 : - 32.40 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2024



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.19. Huiles végétales

✓ Sites concernés :

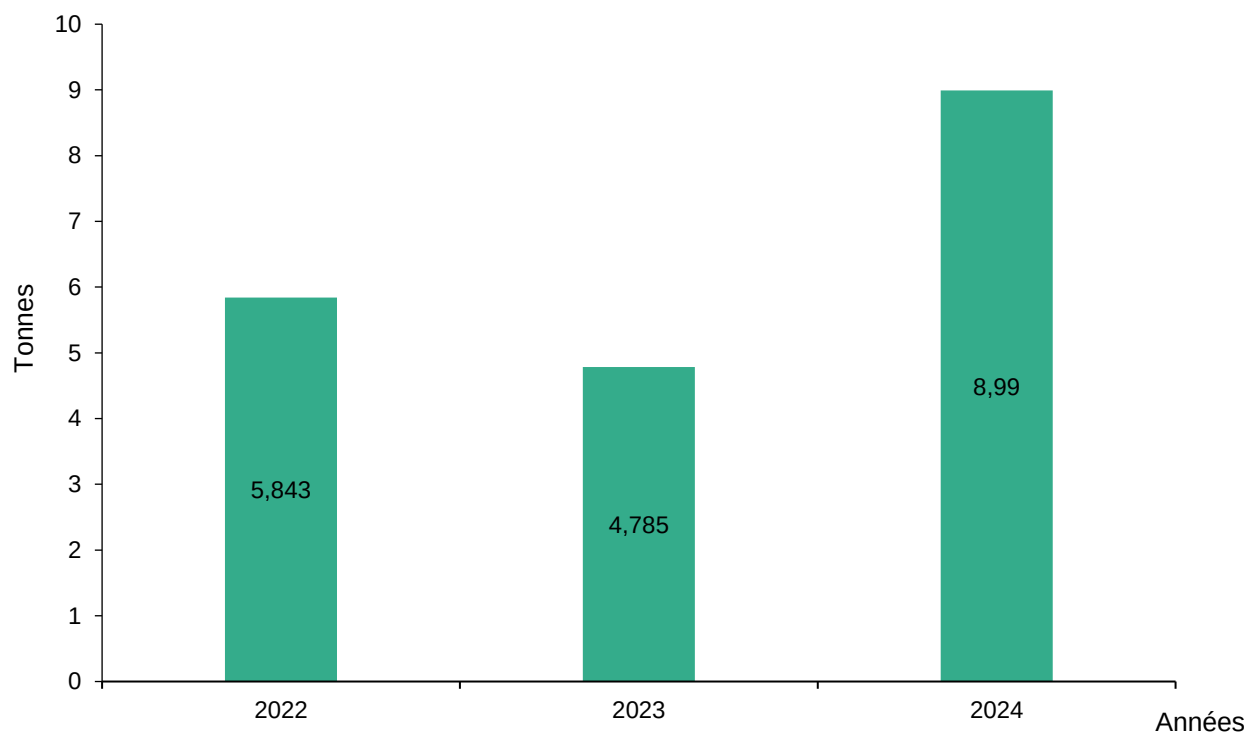
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 8.99 t

Evolution 2023/2024 : +87.68 %

Evolution des tonnages des huiles végétales collectées dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2024



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

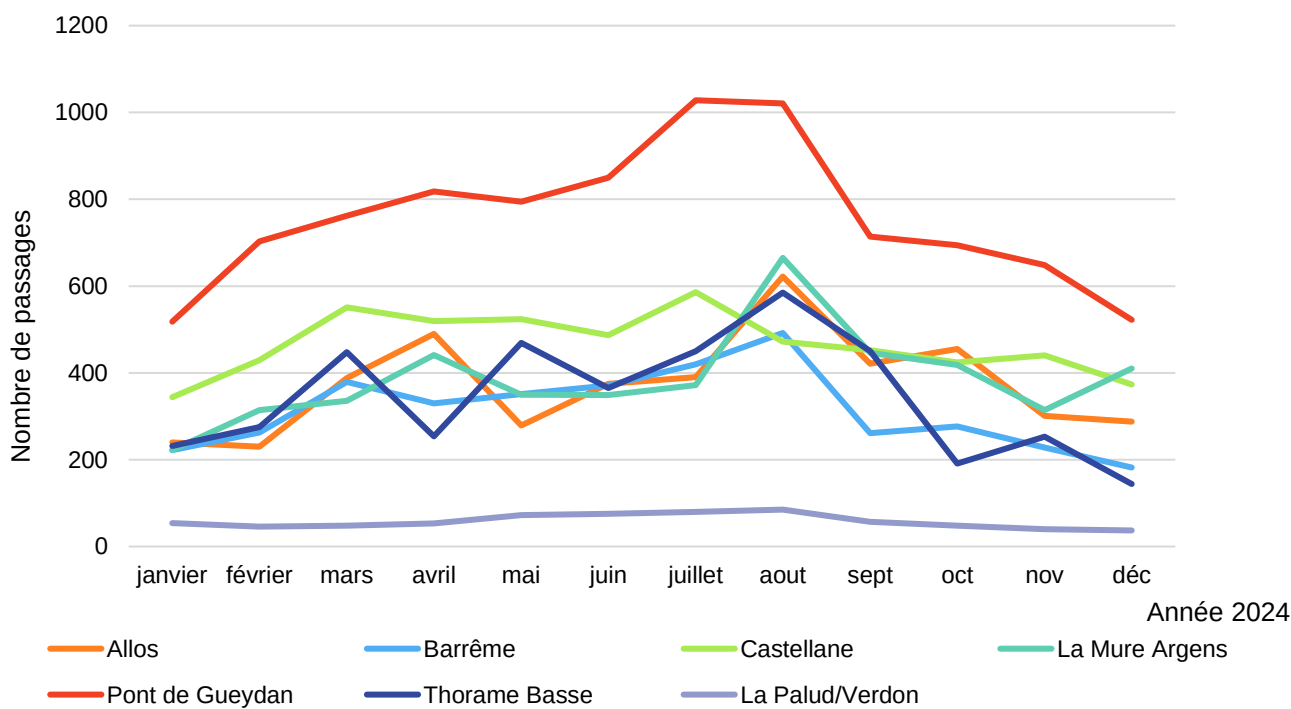
2. Autres statistiques

Fréquentation des déchetteries

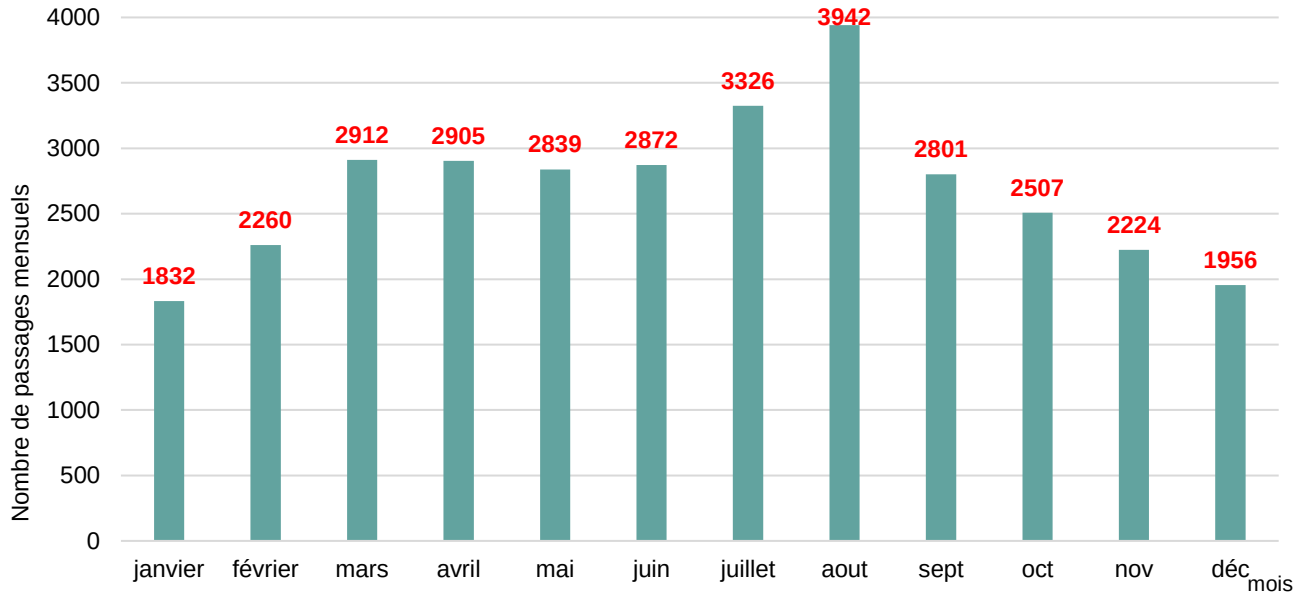
- **Nombre de passages total en déchetteries sur l'année 2024 : 32 376**
- **Nombre de passages sur l'année par déchetterie :**

Déchetteries	Nombre de passages 2021	Nombre de passages 2022	Nombre de passages 2023	Nombre de passages 2024	Variation en %
La Mure Argens	8392	6275	5451	4637	-14.93
Barrême	3960	3608	3650	3776	+3.45
Pont de Gueydan	8667	7403	8641	9072	+4.99
Castellane	6372	5790	5486	5601	+2.10
Allos	3296	3765	4151	4479	+7.90
Thorame Basse	3409	3372	3293	4116	+24.99
La Palud/Verdon	/	/	/	695	
Total	34 096	30 213	30 672	32 376	

Fréquentation mensuelle par déchetterie

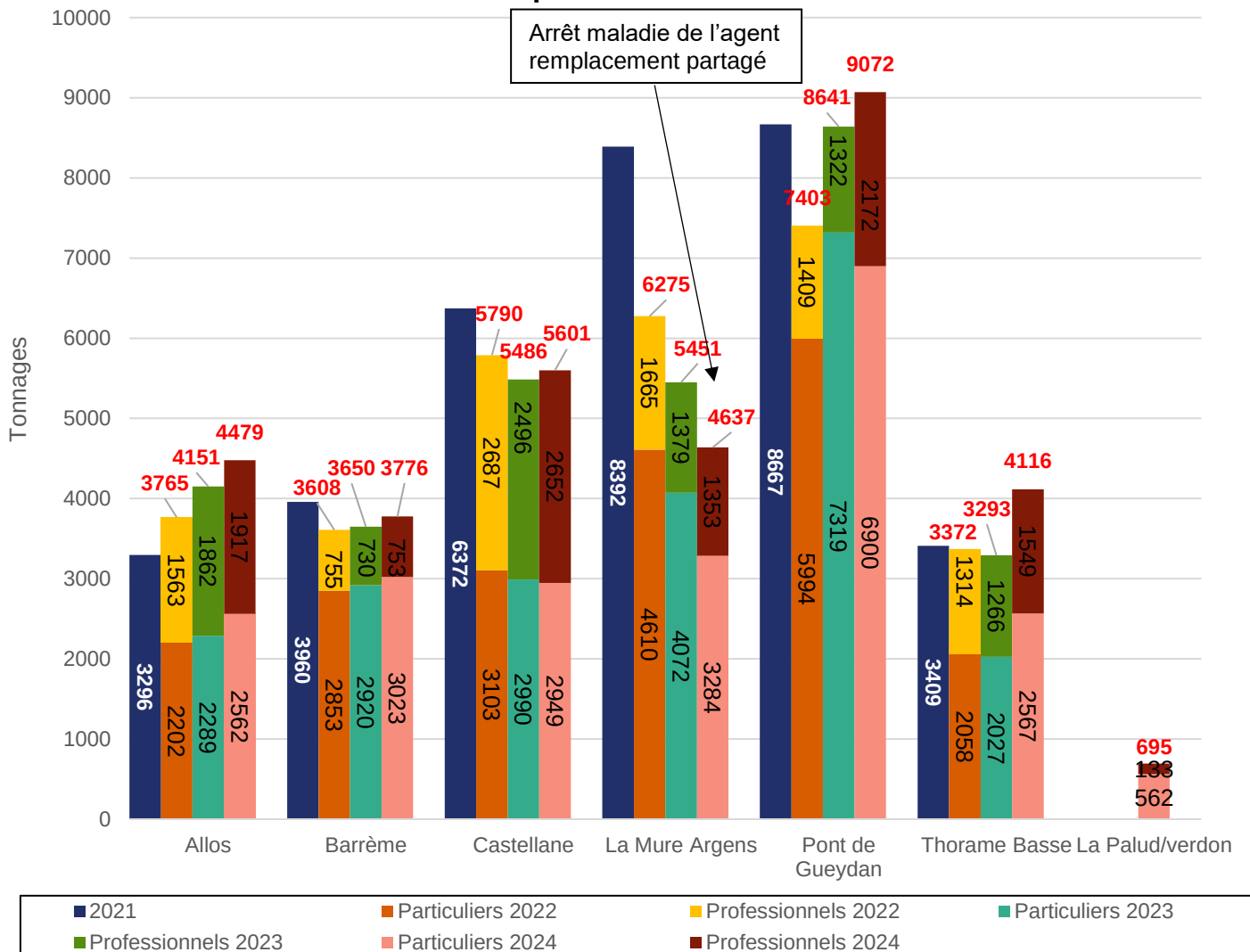


Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries



Ce graphique démontre le maintien de la fréquentation des déchetteries sur l'année 2024, mais aussi la forte proportion des professionnels en particulier sur les sites d'Allos, Castellane et dans une moindre mesure sur le site de Thorame Basse.

Fréquentation annuelle des déchetteries par les particuliers et professionnels

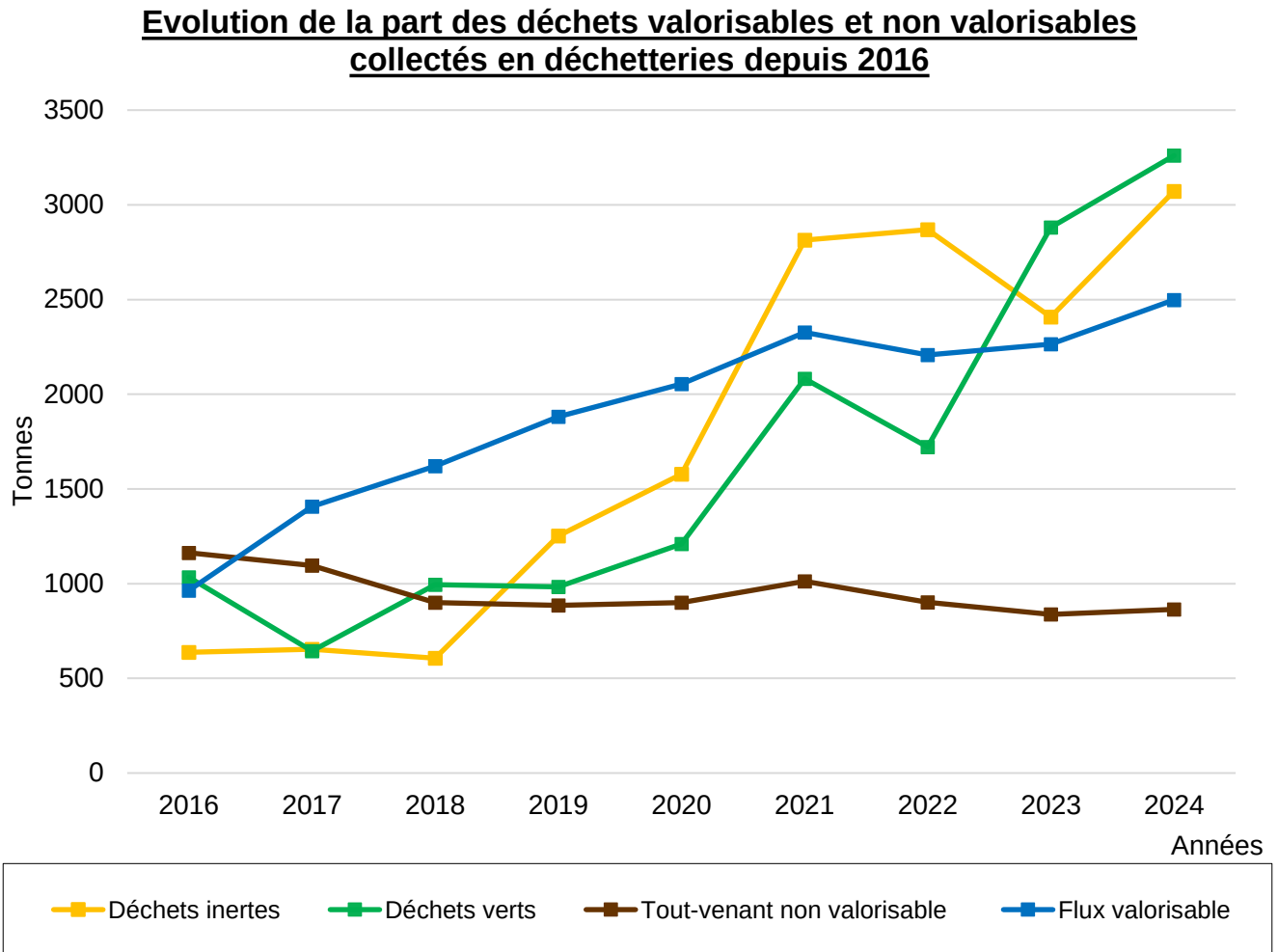


3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (marron)



Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

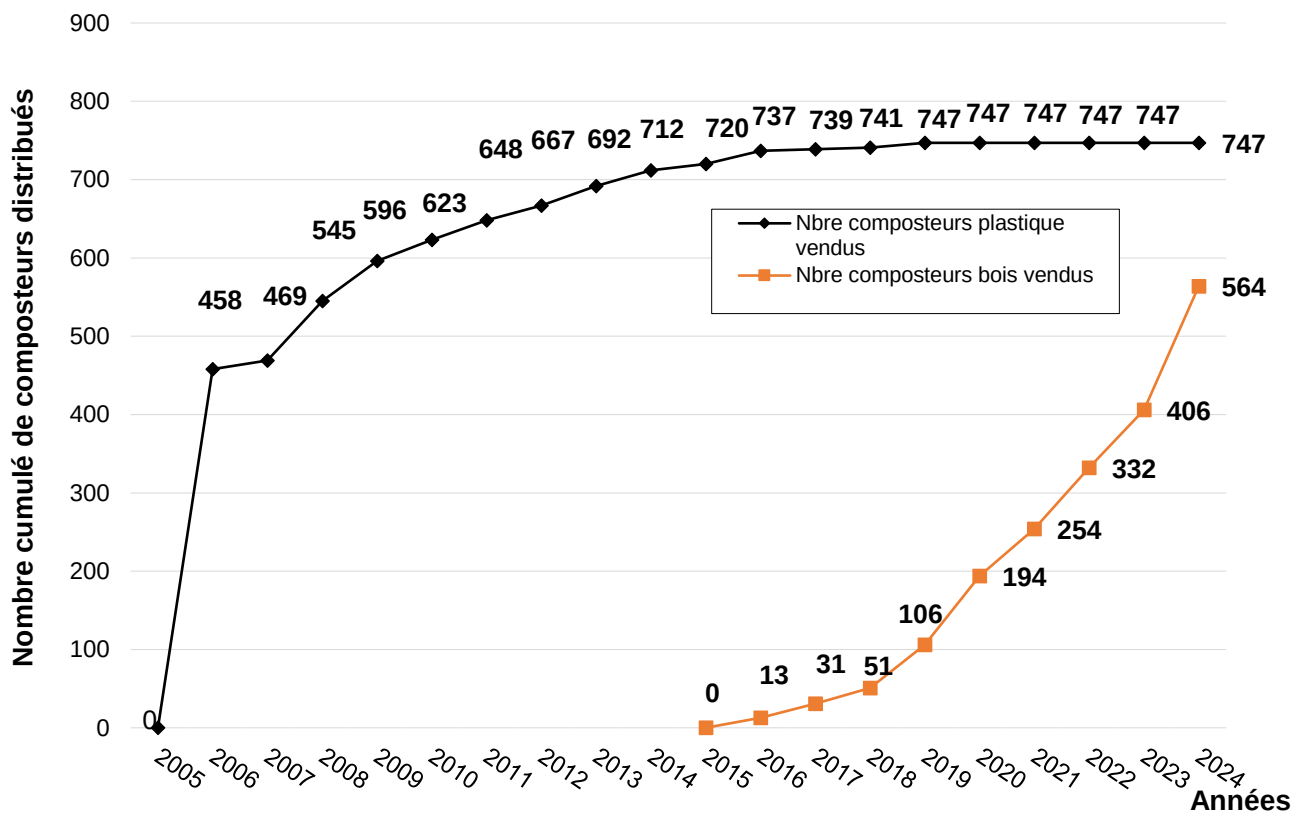
1. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'un partenariat avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2024, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 158 composteurs en bois supplémentaires qui ont été vendus.

Au total, ce sont donc 1311 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération



Grâce au compostage domestique et au 1311 composteurs individuels vendus, on peut estimer que 200 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMr.

Ce ratio est estimé sur la base d'une distribution simple de composteurs sans formation particulière ou accompagnement dans la pratique du compostage. Calcul réalisé en supposant une incertitude de $\pm 30\%$.

Calcul de la quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés grâce à la pratique du compostage individuel :

Nombre de ménages théoriquement équipés x 1,97 hab par ménage x 45 kg/an/hab = t/an
 de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV

Au 31 décembre 2024, 48 sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire de la CCAPV, répartis sur 27 communes.

Pour estimer les quantités de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagé, il est possible d'utiliser la formule de calcul suivante (ADEME) :

$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nombre\ de\ vidage\ effectué\ sur\ la\ dernière\ année \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

0.4 étant la densité de déchets alimentaires

1.3 étant la prise en compte de la diminution du tas au fur et à mesure du processus de compostage

0.7 étant la prise en compte de la matière sèche

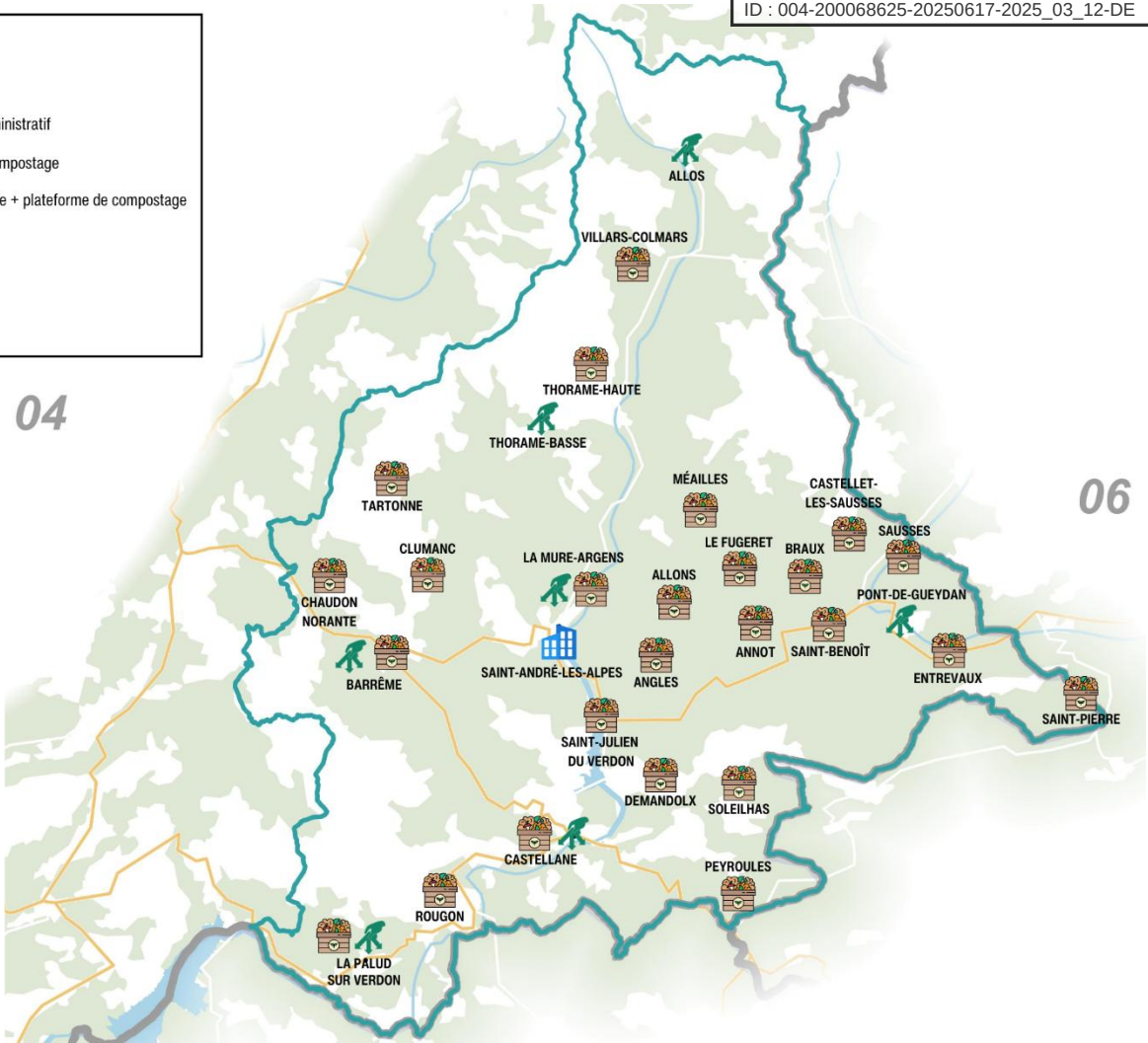
Communes	Nombre de sites équipé	Volume de remplissage des bacs (en L)	Tonnages Détournés estimés
ALLONS	5	1900	0,69
ANGLES	1	400	0,15
ANNOT	2	1200	0,44
BARREME	5	3190	1,16
BRAUX	2	1400	0,51
CASTELLANE	3	1333	0,49
CASTELLET LES SAUSSES	2	500	0,18
CHAUDON NORANTE	1	500	0,18
CLUMANC	1	233	0,08
COLMARS (école)	1	400	0,15
DEMANDOLX	2	133	0,05
ENTREVAUX	1	750	0,27
LA MURE ARGENS	1	400	0,15
LA PALUD/VERDON	2	1300	0,47
LE FUGERET	1	1333	0,49
MEAILLES	2	1433	0,52
PEYROULES	5	2400	0,87
ROUGON	2	350	0,13
SAUSSES	1	400	0,15
SOLEILHAS	1	700	0,25
ST ANDRE LES ALPES	1		0,00
ST BENOIT	3	700	0,25
ST JULIEN/VERDON	4	2366	0,86
ST PIERRE	1	750	0,27
TARTONNE	1	333	0,12
THORAME HAUTE	1	333	0,12
VILLARS COLMARS	1	333	0,12
COMPOSTEURS DOMESTIQUES	1311	524400	190,88
TOTAL DE BIODECHETS DETOURNÉS ESTIMÉS			200,01

LÉGENDE

Siège administratif

Aire de compostage

Déchetterie + plateforme de compostage



Eléments de comparaison

Territoire	Déchets de produits alimentaires	Source
France	1,18 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	0,12 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	0,43 kg/habitant/an	SINOE 2021
CCAPV	17,21 kg/habitant/an	CCAPV 2024

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE V : INDICATEURS

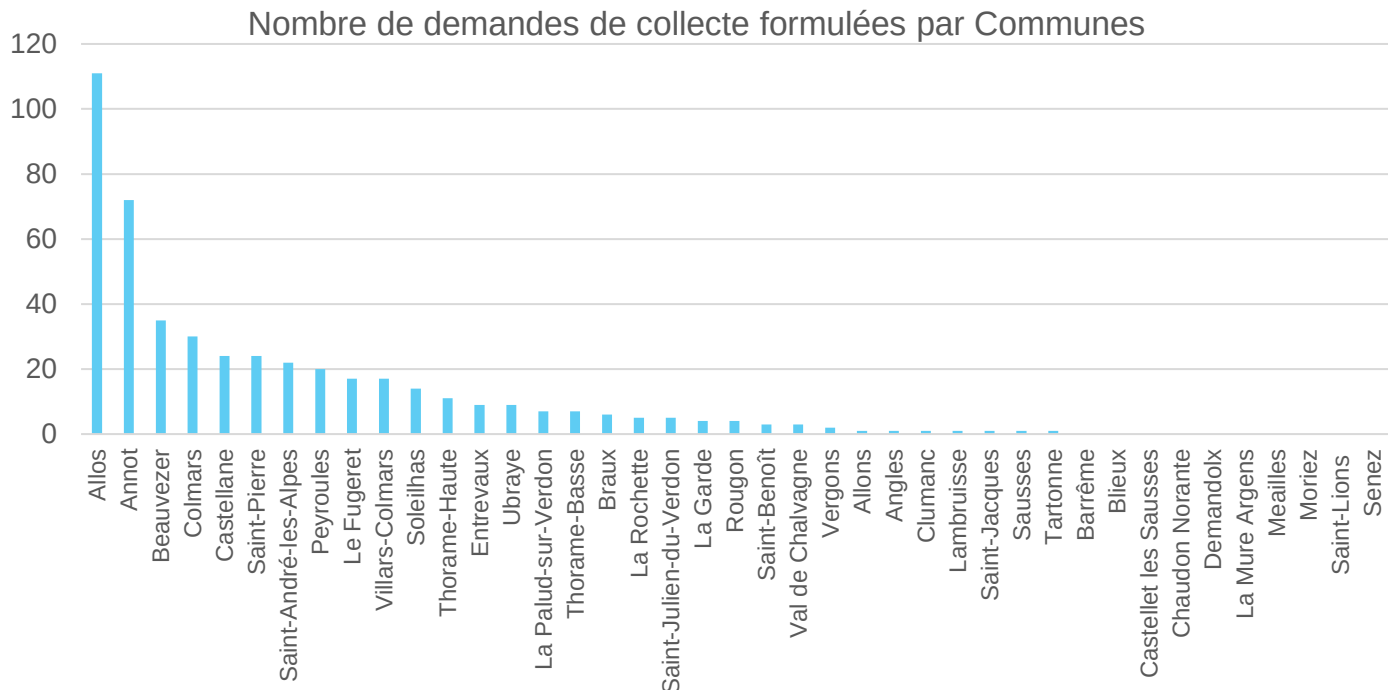
TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES

ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

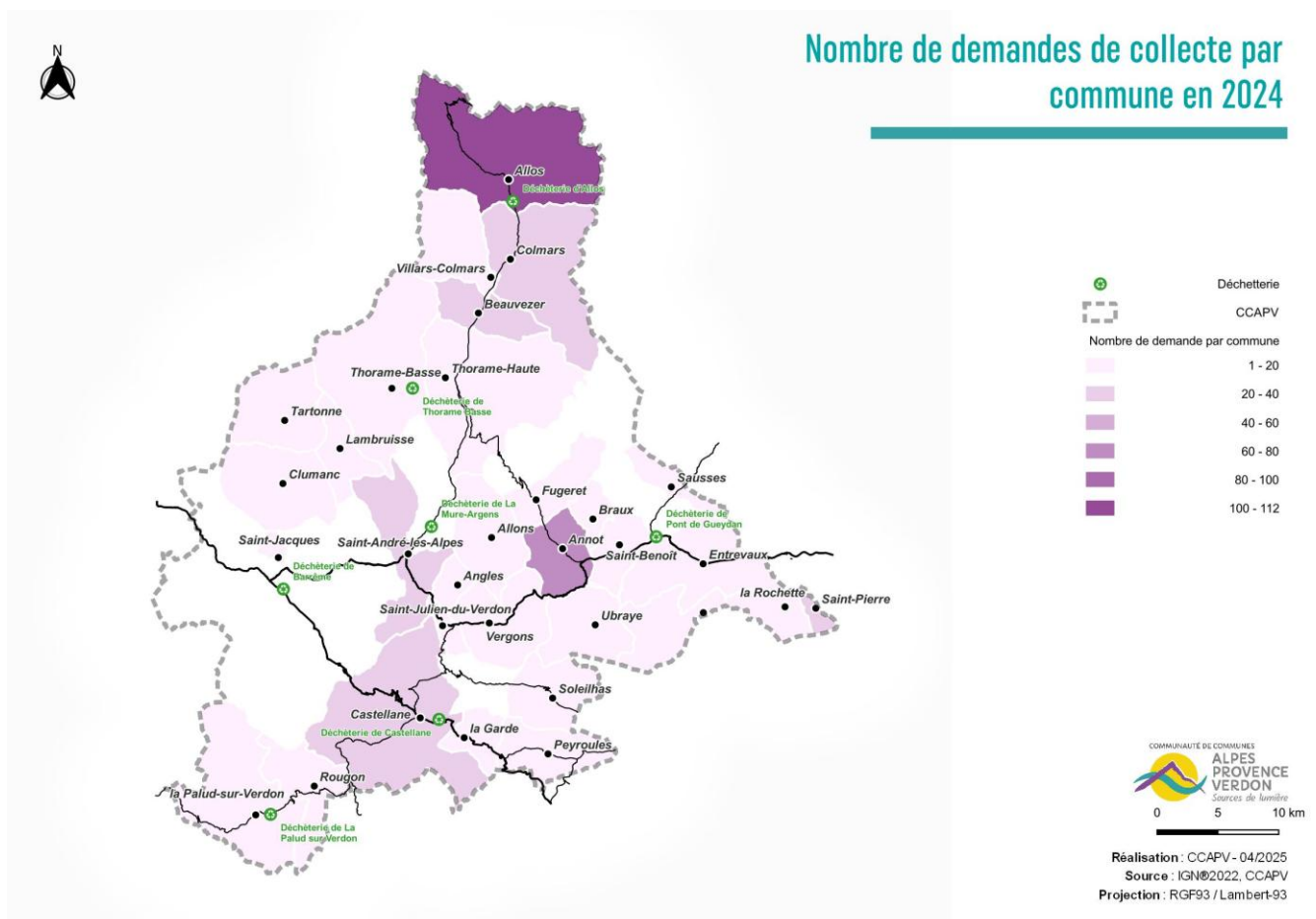
1. La collecte des encombrants en porte à porte

En 2024, 468 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées.



Le service a effectué environ 153 tournées sur l'année 2024.

Malgré l'harmonisation du service à l'échelle des 41 communes de la CCAPV, on notera que les usagers de nombreuses communes ne font pas appel au service des encombrants et ceci depuis sa création. La carte ci-dessous illustre ce constat :



Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE VI : INDICATEURS TECHNIQUES DES **CHALETs DU REEMPLOI**

1. Les chalets du réemploi

La CCAPV expérimente une ressourcerie multisites par le biais de chalet du réemploi installés au sein des déchetteries du territoire et ouverts aux usagers des déchetteries. Il est permis de déposer :

- matériaux divers : carrelage, bois, peinture ...
- jeux et jouets
- DVD, CD, cassette de jeux vidéo,
- Livres
- objets de décoration
- petit mobilier
- articles de puériculture
- art de la table
- petit outillage
- instruments de musique, ...

Ces chalets ont comptabilisé près de 3000 passages sur l'année 2024, ce qui a permis de détourner des bennes entre 3 et 5 tonnes de déchets grâce au réemploi (valeur estimative).



Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS

1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

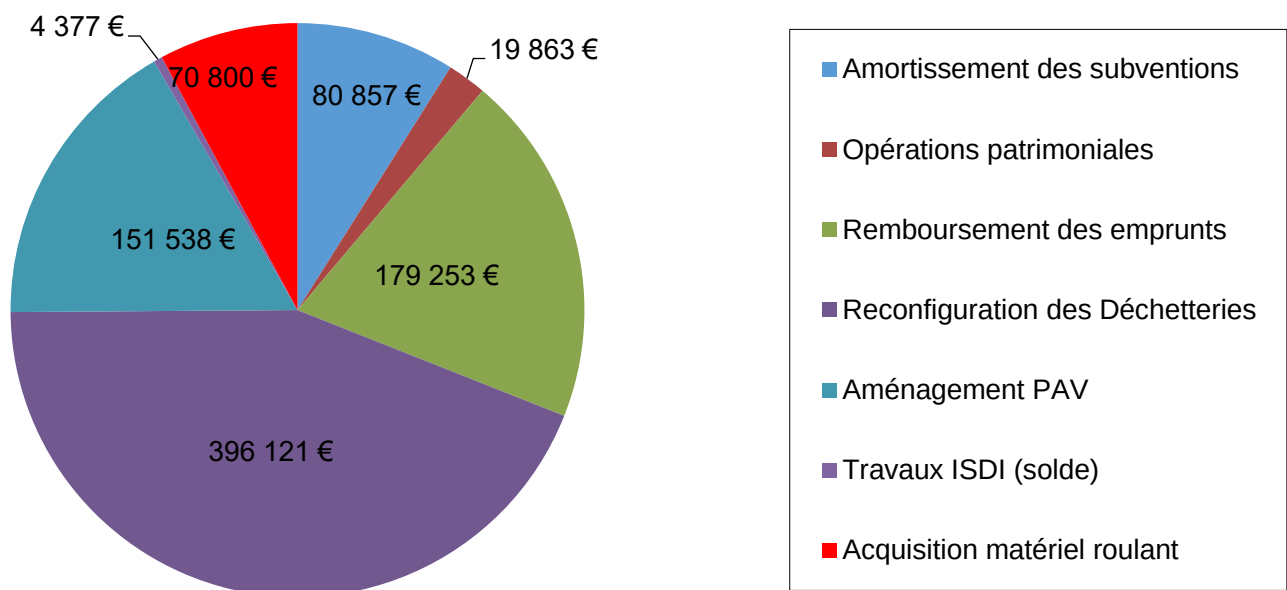
L'analyse financière du compte administratif 2024 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

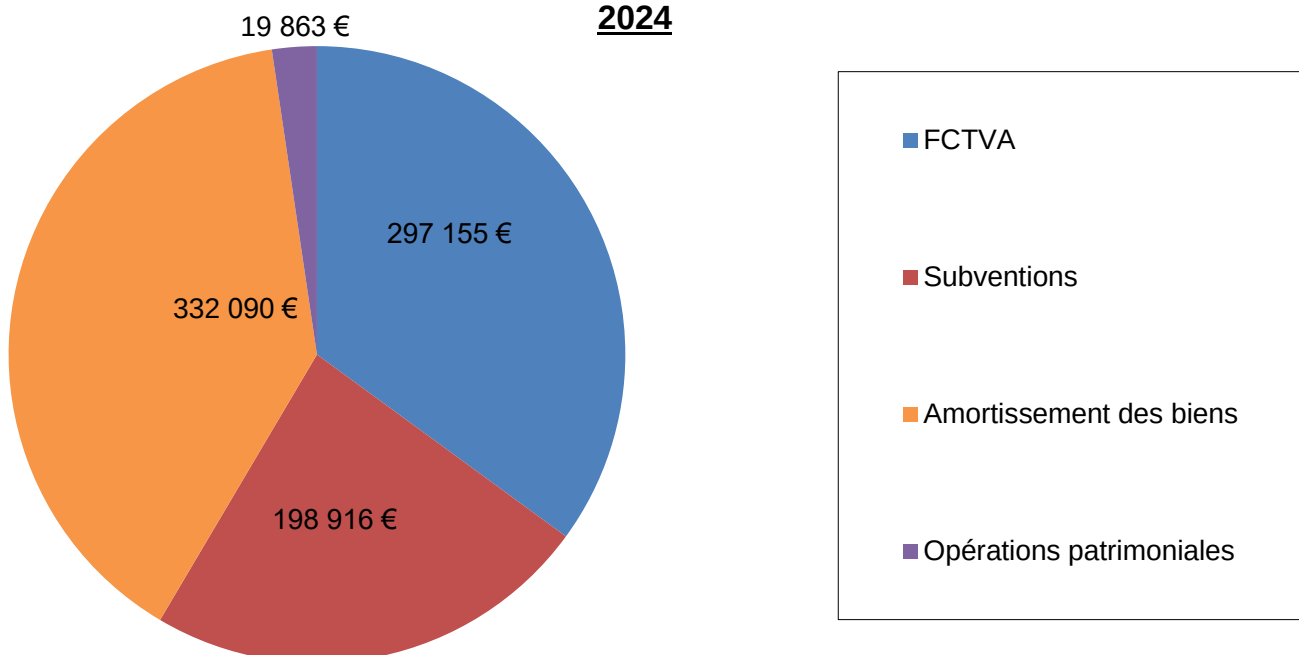
Dépenses totales : 902 808.42 €

Recettes totales : 848 023.63 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2024



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2024

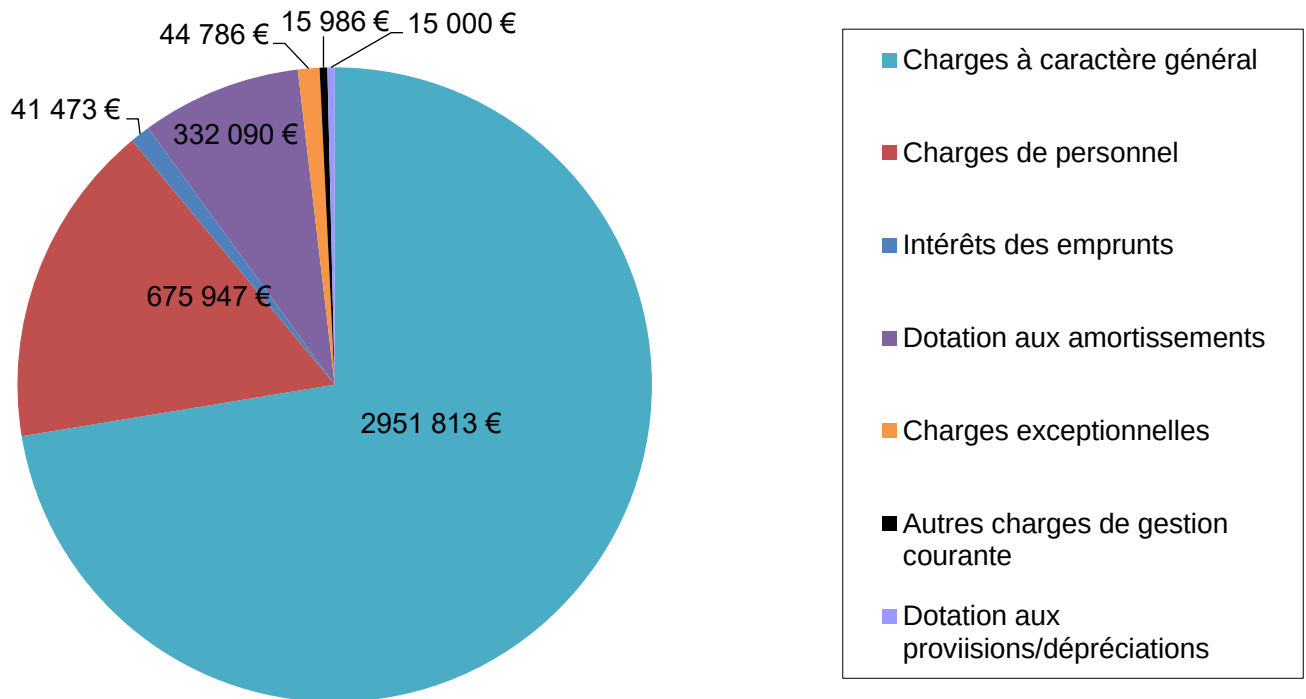


b) Section d'exploitation

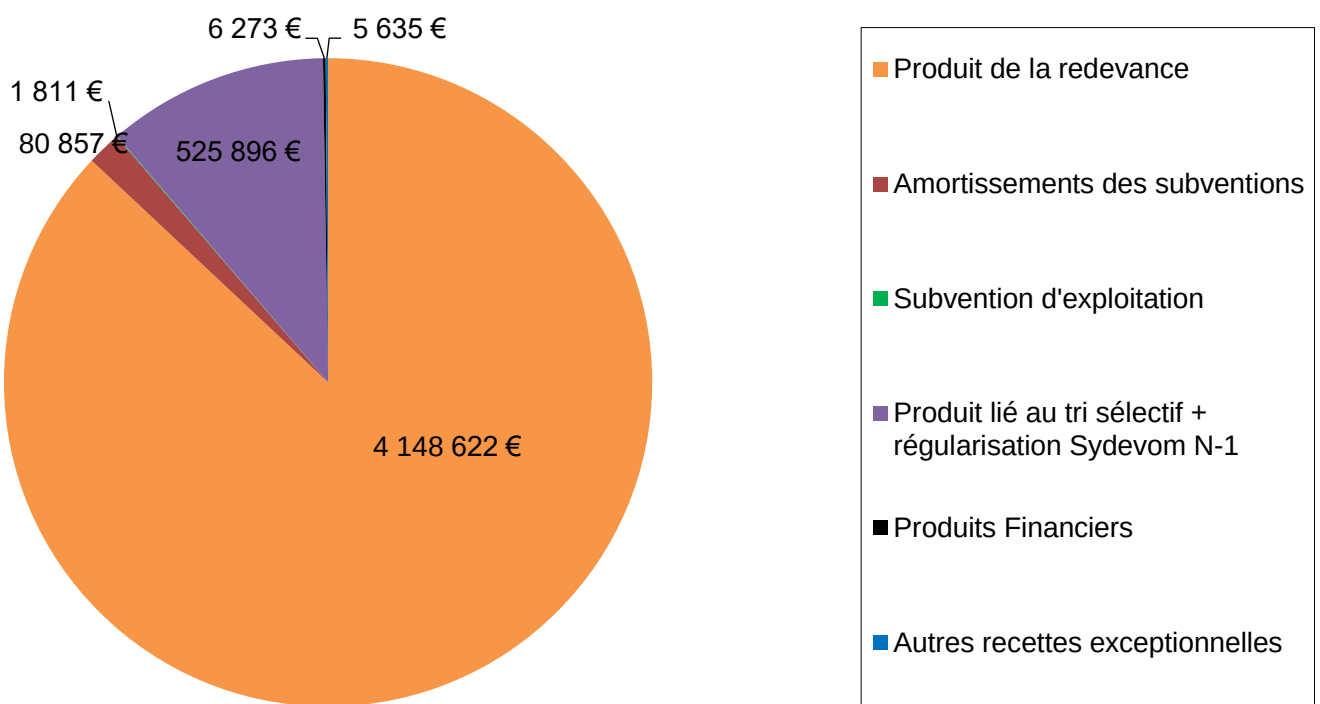
Dépenses réelles : 4 077 094.29 €

Recettes réelles : 4 769 094.21 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2024



Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2024



Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902	4 331 891	4 412 730	4 769 094
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313	4 007 810	4 499 276	4 077 094
Résultat de l'année	199 137	-288 738	438 394	295 589	324 081	-86 546	692 000
Report N-1	392 248	591 385	302 647	337 212	370 737	449 184	449 184
Résultat y compris Report	591 385	302 647	741 041	632 801	694 818	362 638	1 141 184
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	379 205	-113 868	449 610	489 153	576 001	179 301	943 233
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	178 917	193 760	200 126	192 934	160 000	179 253
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	269 528	-292 785	255 850	289 027	383 067	19 301	763 980

% Remboursement CAF par la dette	29%	-157%	43%	41%	33%	89%	19%
----------------------------------	-----	-------	-----	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418	1 975 684	1 796 432	1 796 432
Désendetttement année CAF	7 ans 2 mois	x	5 ans 4 mois	4 ans 5 mois	3 ans 6 mois	X	1 an 11 mois

Sur l'exercice 2024, la section de fonctionnement génère un excédent de 692 000 €, et la section d'investissement un déficit de 710 536.52 €, en intégrant le déficit des Restes à réaliser.

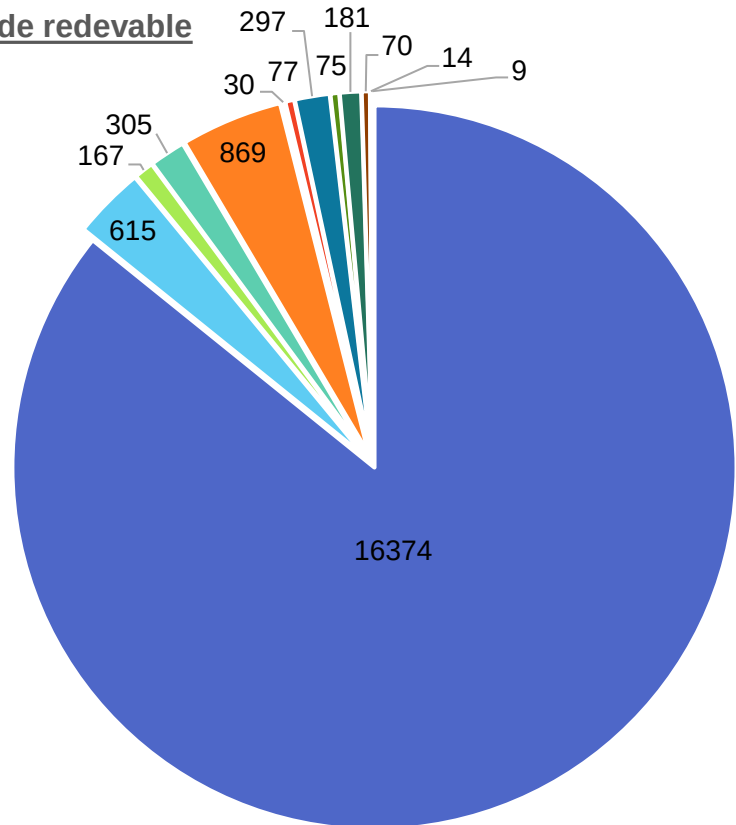
On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, continuent de s'améliorer en 2024 avec une CAF brute de 943 233 € permettant de couvrir non seulement le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents, mais aussi pour partie les nouveaux investissements. La capacité de désendetttement ramenée à moins de 2 ans, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, inférieur à 20%, illustrent la situation nettement améliorée de ce budget, même si la prudence doit rester de mise au regard des fluctuations de charges indépendantes des décisions communautaires. C'est à partir de ces constats de bonne gestion, que la décision a pu être prise par le conseil communautaire, de ne pas augmenter les tarifs 2025 de la REOM.

2. Redevances et rôle

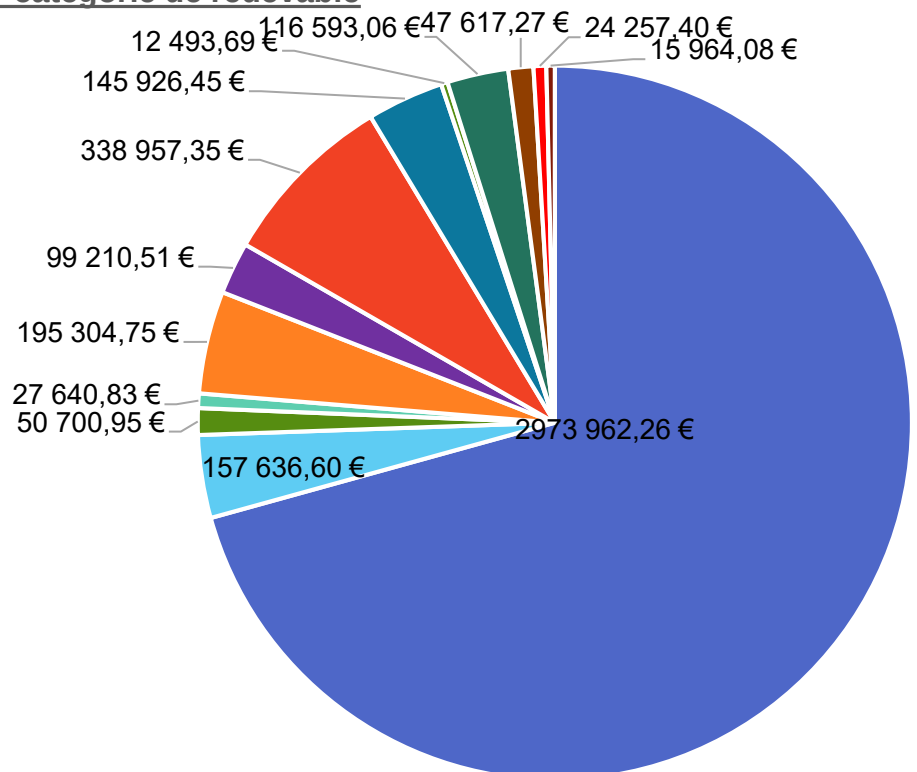
Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2024 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant. Au total 19083 factures ont été établies.

Nombre de factures par catégorie de redevable



Produit de la redevance par catégorie de redevable



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- **Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom**

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

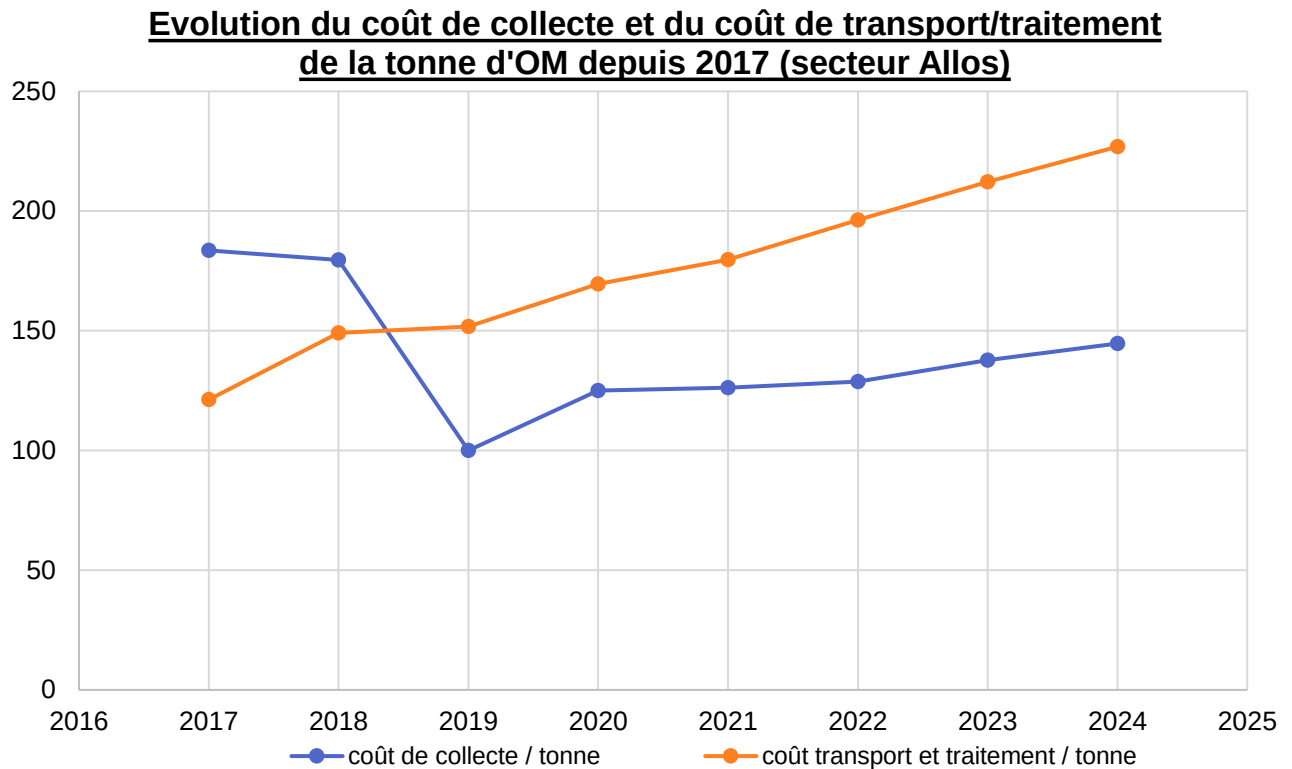
- **Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)**

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

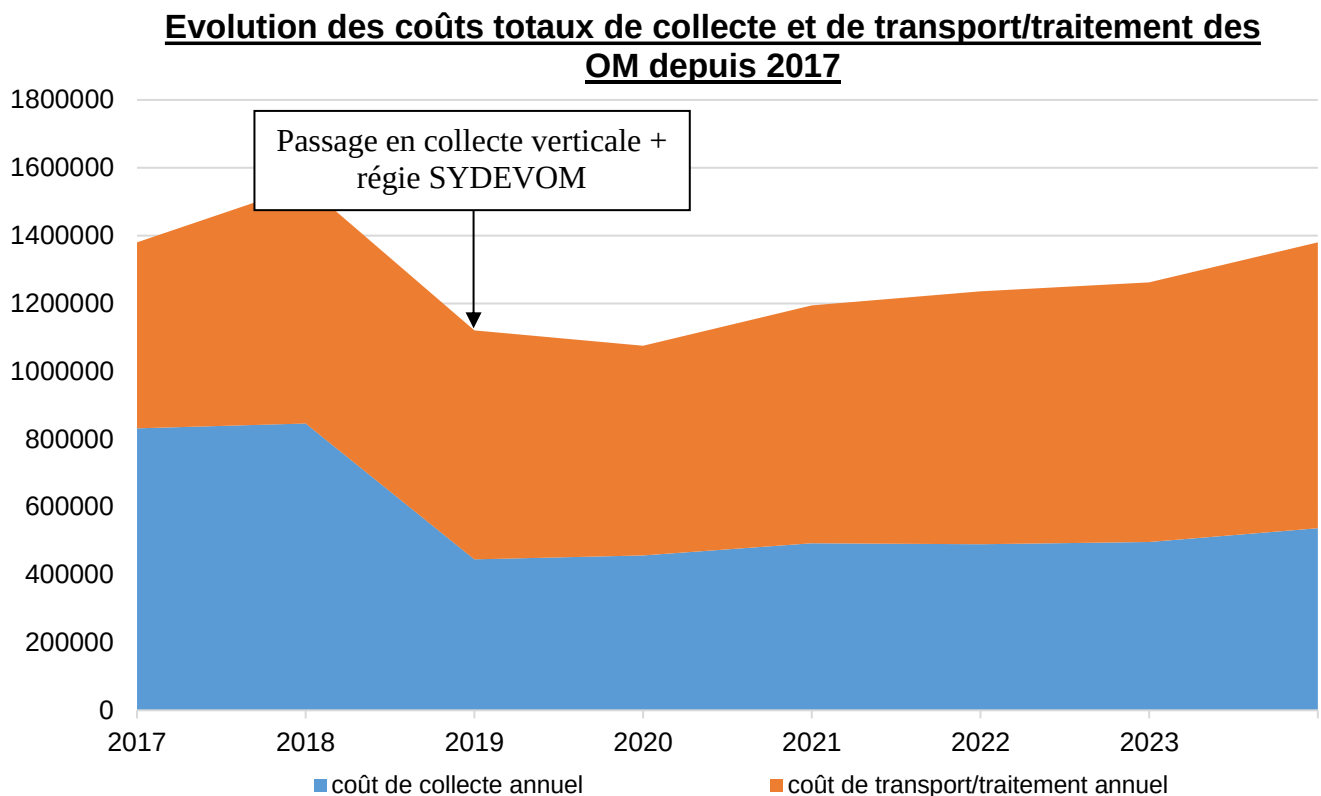
- **Au 1er janvier 2024**

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	128.13 à 129.30 € HT / t (Sydevom)	481.07 à 501.70 € HT / t (Sydevom)	104.74 € HT / t (Sydevom)

- **Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport/traitement secteur Haut Verdon depuis 2017**



- **Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017**



4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

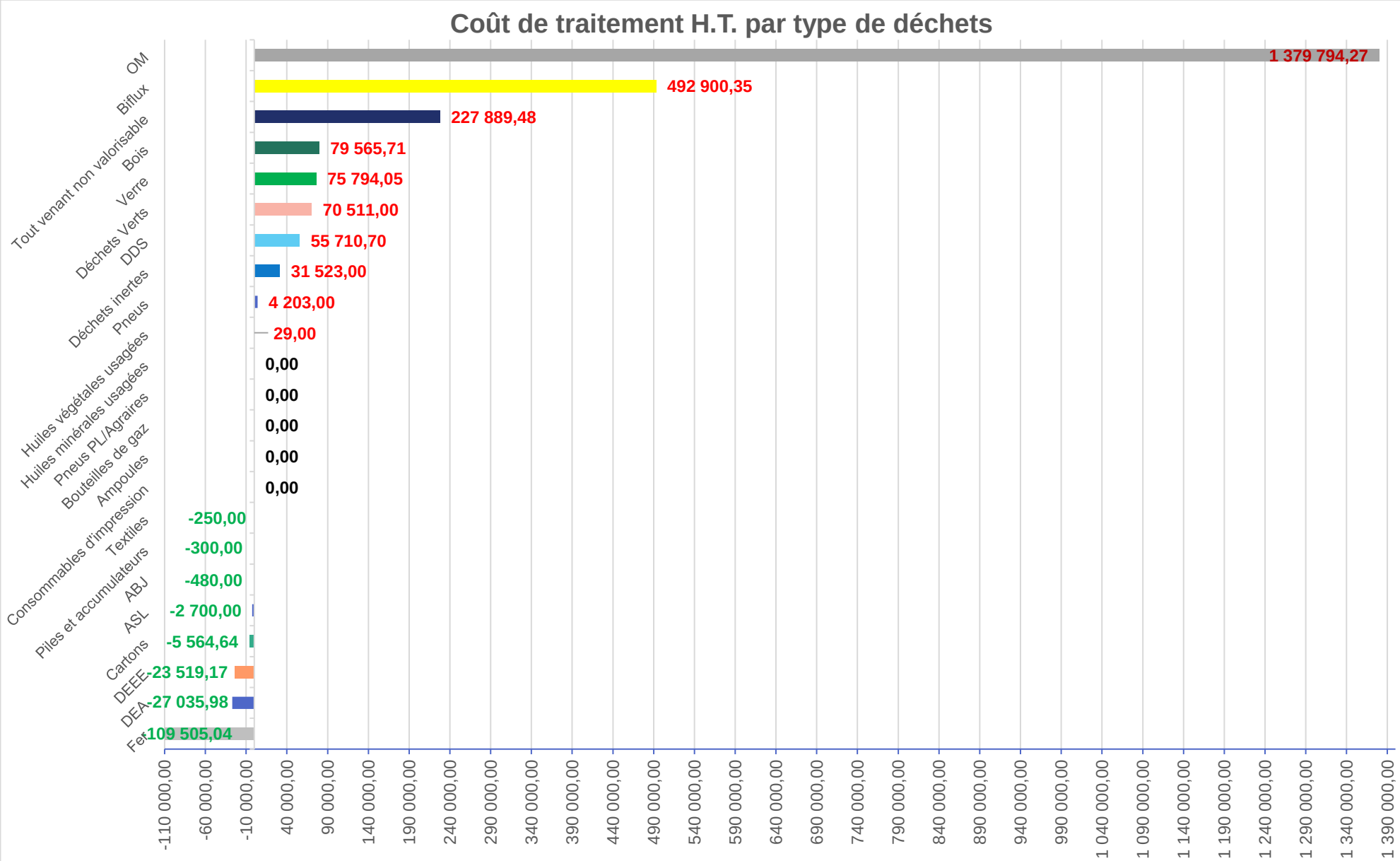
Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.
 Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées	Huiles minérales usagées	Bouteilles de gaz
Dépenses	61 874,34 €	19 213,98 €	227 889,48 €	79 565,71 €	70 511,00 €	61 248,70 €	31 523,00 €	29,00 €	- €	- €
Recettes	67 438,98 €	128 719,02 €	- €	- €	- €	5 538,00 €	- €	- €	- €	- €
Coût total H.T.	- 5 564,64 €	- 109 505,04 €	227 889,48 €	79 565,71 €	70 511,00 €	55 710,70 €	31 523,00 €	29,00 €	- €	- €
Type de recette	Rachat de matière	Rachat de matière				Soutien Eco DDS				

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	DEA	ABJ	ASL
Dépenses	- €	- €	- €	- €	4 203,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €
Recettes	23 519,17 €	- €	- €	300,00 €	- €	- €	1 250,00 €	27 035,98 €	480,00 €	2 700,00 €
Coût total H.T.	- 23 519,17 €	- €	- €	- 300,00 €	4 203,00 €	- €	- 250,00 €	- 27 035,98 €	- 480,00 €	- 2 700,00 €
Type de recette	Soutien OCAD3E						Soutien Montagn'habits	Soutien Eco Mobilier	Soutien Eco Mobilier	Soutien Ecologic

	Verre	Biflux	OM
Dépenses	75 794,05 €	565 463,15 €	1 379 794,27 €
Recettes (rachat matière) Prévisionnel	21,43€/t soit 15 515,32 €	8,16€/t (PCM) et 43,69€/t (emballage) soit 10 441,98 €	
Recettes (soutien CITEO)	7,85 €/t soit environ 5683,4 €*	300€/t emballages ou 30 €/t PCM soit environ 62 120,82 €*	
Coût total H.T.	54 595,33 €	492 900,35 €	1 379 794,27 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2024 non connu à ce jour



5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2024 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC (versé en 2024 au titre de la communication 2023)	1 000 €
DDS	341,64 €
ABJ	120,00 €
OCAD3E	1050,00 €
TOTAL	2 511,64 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, **SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES**

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

1. Actions de Communication menées en 2024

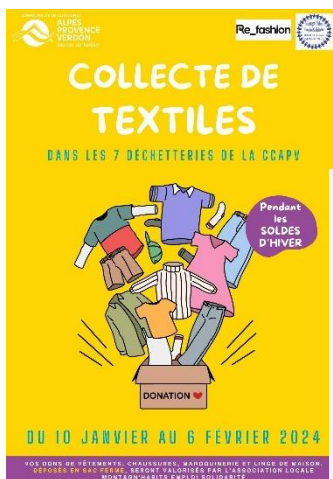
Cible	Supports	Dates	Actions / Thématiques
Tout Public	Publications sur les réseaux sociaux	Diffusion hebdomadaire	« Le samedi on trie »
		Plus de 55 informations ponctuelles	➤ Collectes événementielles (textiles, articles de sport et de loisirs hiver/été, fournitures scolaires, jouets) ➤ Aménagement de sites de compostage partagé ➤ Informations et nouvelles filières en déchetterie (travaux, campagne de broyage, jours fériés...) ➤ Des infos « Dons » dans les chalets du réemploi ➤ Les solutions de compostage sur le territoire
Tout Public	Articles de presse, radio, reportage TV	10/01/2024	➤ Alpes 1/ Verdon info : « Collecte de textile »
		14/01/2024	➤ La Provence/HPI : « Collecte de textile »
		25/01/2024	➤ La Provence/HPI : « Collecte de textile »
		13/02/2024	➤ Alpes 1/ Verdon info : « nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries »
		23/02/2024	➤ Verdon info/Alpes 1/HPI : « Bilan de la collecte de textile »
		26/02/2024	➤ La Provence : « nouveau site de compostage partagé à Clumanc »
		27/02/2024	➤ La Provence/Alpes 1/ HPI : « Collecte de matériel usagé de sports d'hiver »
		06/03/2024	➤ La Provence : « Collecte de matériel usagé de sports d'hiver »
		20/03/2024	➤ Verdon info/ Alpes 1/ HPI : « Collecte de matériel usagé de sports d'hiver »
Tout Public	Campagne de communication	De janvier 2024 à mars 2024	➤ Affichage des consignes de tri multilingues dans les résidences du Val d'Allos, commerces et espace public ➤ Flyers et affiches numériques à l'Office de Tourisme d'Allos et aux remontées mécaniques : « Au ski aussi, je trie mes déchets » / « Respectons la montagne, trions nos déchets » / « Je skie donc je trie » ➤ Distribution de sacs de tri auprès des particuliers, à la Maison des Saisonniers, à la résidence Les Cimes du Val d'Allos et les Balcons du Soleil ➤ Consignes de tri adhésives sur les PAV du Val d'Allos
		De mai 2024 à août 2024	➤ Affichage des consignes de tri multilingues dans les campings du territoire de la CCAPV ➤ Distribution de sac
Tout Public	Présence physique (stands, marchés, etc.)	Février 2024	➤ Installation site de compostage partagé à Braux, à Le Fugeret, Méailles,
		Avril 2024	➤ Installation site de compostage partagé à Angles-Castellane, Rougon, Soleilhas
		Mai 2024	➤ Installation site de compostage partagé à Demandolx, Sausses
		Novembre 2024	➤ Installation site de compostage partagé à Tartonne, Thorame Haute
Scolaires	Animation	12/04/2024	➤ Animation et accompagnement des scolaires – Journées Nettoyons le Sud _ Castellane

2. Collectes évènementielles

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté depuis plusieurs années l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries.

- Une collecte évènementielle à l'occasion des soldes d'hiver, soit du 10 janvier au 06 février 2024, a permis de collecter 590 kilos de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, et ont été remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.
- Une collecte de matériel de ski usagé a été organisée après la saison d'hiver en déchetterie, soit du 27 février au 12 avril 2024, a permis de détourner 16 tonnes de matériel initialement majoritairement destiné à l'enfouissement.
- Après la saison d'été, une collecte exceptionnelle d'articles de sports nautiques usagé a été déployée au sein des déchetteries, du 20 août au 20 septembre 2024.
- Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 12 au 30 novembre 2024. 1 camion de jouets de jouets qui ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

Pour communiquer sur chaque évènement, une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV est faite et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.



3. Actions de préventions

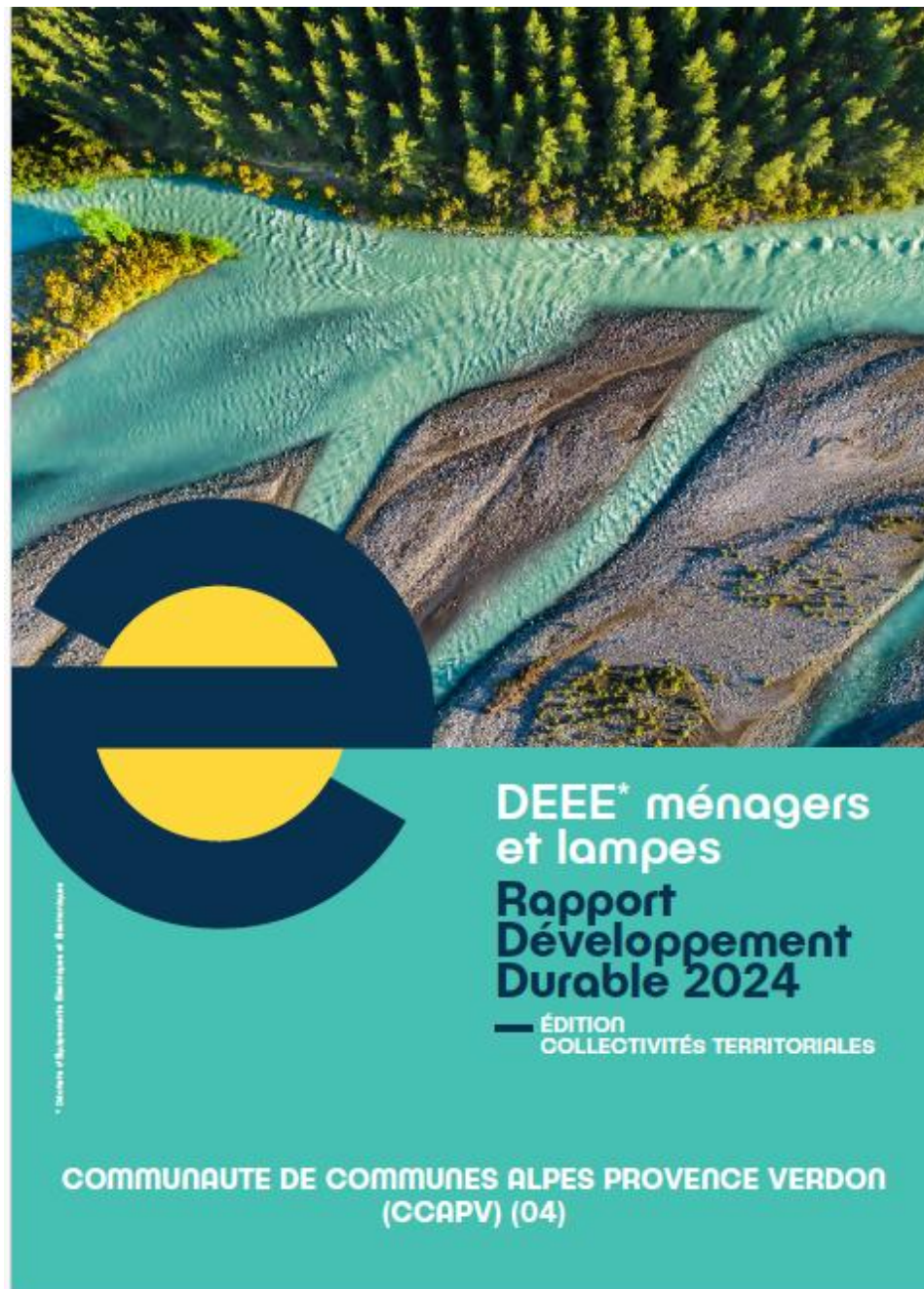
La CCAPV est signataire depuis 2022 de la Charte 0 déchets plastiques (cf. Annexe 3)

Elle propose aussi la mise à disposition de colonnes de tri mobile auprès des communes membres qui en font la demande, afin de favoriser le tri lors d'évènements spéciaux.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

ANNEXE 1 : RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE 2024
ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE
LA CCAPV

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE



ÉDITO



La collecte des des équipements ménagers a poursuivi sa croissance en 2024 avec +8%, portée par l'engagement de l'ensemble de nos partenaires dont les collectivités locales. La collecte des lampes a, quant à elle, été marquée par un ralentissement attendu (-7%). Grâce à votre mobilisation,

la filière continue néanmoins de se structurer et de gagner en efficacité pour relever les défis environnementaux et sociaux.

En 2024, l'équipe terrain ecosystem a réalisé plus de 440 réunions à vos côtés et 4 360 visites, afin de vous aider à optimiser la collecte et à renforcer les bonnes pratiques. Par ailleurs, pour lutter contre les vols, les pillages et les filières illégales, nous avons facilité l'installation de 57 nouveaux conteneurs sécurisés et réceptionné 14 dossiers de demande d'aide à l'installation de systèmes de surveillance supplémentaires.

En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour prolonger la durée de vie des équipements. Nous souhaitons d'une part développer davantage le réemploi et le recyclage des équipements informatiques issus des établissements publics et des administrations, d'autre part continuer à étendre le réseau des réparateurs sur tout le territoire. Plus de 735 000 appareils ont déjà été réparés l'année écoulée grâce aux 7 465 points de réparation labellisés QualiRépar, permettant aux consommateurs de bénéficier de plus de 24 millions d'euros de Bonus Réparation.

Enfin, cette nouvelle année marquera une étape importante avec la fusion entre ecosystem et Corepla, qui nous permettra d'unir nos expertises pour aller encore plus loin dans la structuration d'une filière performante et responsable.

Merci à toutes vos équipes engagées à nos côtés, qui œuvrent chaque jour pour faire avancer cette ambition collective !

Patrick RICHARD
 Directeur du Développement

CHIFFRES NATIONAUX 2024

> DEEE ménagers



> Lampes



* Pour la période de 2022-2027, ecosystem a choisi de calculer son taux de collecte des lampes non plus sur la moyenne des mises sur le marché mais sur le gisement disponible. L'objectif réglementaire est de 85%.

ecosystem
 together it's possible

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) (04) 2

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2024

268,3
tonnes de DEEE
ménagers collectés



+12,4%
par rapport
à la collecte 2023

dont

0,3

tonnes de lampes
collectées



-60,3%
par rapport
à la collecte 2023

Soit l'équivalent de :



=

23,5

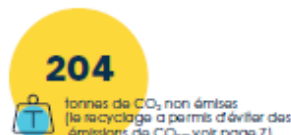
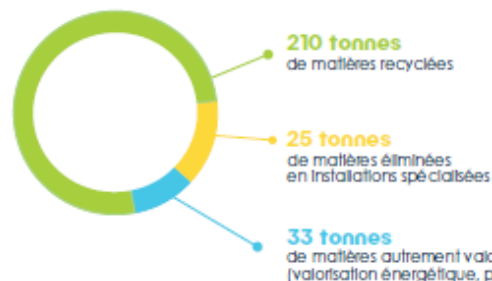
kg d'appareils/hab/an



=

0,4

lampes/hab/an



VOTRE BILAN 2024

Votre contribution à la collecte en 2024

Votre 1^{ère} collecte date du : 12/08/2009

	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
GEM HF	112,7	132,0	+17,1%	2 513
GEM F	51,2	57,3	+11,8%	1 193
ÉCRANS	15,8	19,1	+20,8%	1 973
RAM	58,0	59,5	+2,7%	37 400
LAMPES	0,9	0,3	-60,3%	4 296
TOTAL	238,6	268,3	+12,4%	47 375



Vous avez collecté
en 2024



43 079
appareils



4 296
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchèteries, connectez-vous sur votre portail
[https://pro.ecosystem.e.co/rubrique "Indicateurs"](https://pro.ecosystem.e.co/rubrique%20Indicateurs).

Votre performance de collecte d'appareils 2024

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **11 397**

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points de levage de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres consommateurs***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	11,0	1,9	0,2	13,1
Votre région affiche une performance de :	5,8	2,5	4,2	12,4
Au niveau national, la performance est de :	6,8	1,9	4,7	13,4

* Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2023).
 ** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec de nombreux magasins.
 *** ES et autres circuits.

(*) Tonnage de l'année 2024/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population à partir de l'impôt.

La performance^(*)
de votre collectivité est :

23,5 kg
d'appareils/
hab/an

0,4
lampes/
hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2023	Performance 2024
Rural (< 70 hab/km ²)	10,26 kg/ha/an	10,34 kg/ha/an
Sémi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,11 kg/ha/an	7,05 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,77 kg/ha/an	2,80 kg/ha/an



VOTRE BILAN 2024

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention CCADSE. En 2024, les soutiens versés par ecosystem aux collectivités territoriales représentent 27 360 000 euros (soutiens fixes, variables, liés au logement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens liés au logement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2023	10 000 €	11 174 €	- €	21 174 €	-	- €	76 €
2024	9 500 €	12 594 €	- €	22 094 €	-	- €	376 €
Évolution 2023/2024	-5,0%	+12,7%	-	+4,3%	-	-	+400%

* Appareils DEEE et lampes

Forfait installation vidéo-protection : -

Actualités 2024

En 2024, nous vous avons accompagné pour répondre à vos enjeux actuels, notamment sur la lutte contre le pillage, la gestion des catastrophes naturelles, le réemploi et la réduction des déchets auprès des usagers et des entreprises. Ces tendances se poursuivront en 2025 :

Guide pour les dépôts de plaintes

De plus en plus de déchets ont fait face à une recrudescence d'infractions avec des conséquences matérielles, économiques, morales et environnementales. Les plaintes que vous déposez sont essentielles pour contribuer à la réduction de ces actes malveillants. Le filaire met à votre disposition un avocat spécialisé. Afin de rendre nos actions conjuguées plus efficaces, nous vous accompagnons dans les démarches à suivre à travers ce nouveau guide :

<https://pro.ecosystem.eco/guide-de-poi-plainte>

La gestion des catastrophes naturelles

Lors des fortes inondations en 2024, notamment en Rhône Alpes, nous nous sommes mobilisés auprès des collectivités partenaires pour évoquer les DEEE regroupés après ces événements. La prise en compte de l'évacuation des déchets post-incident climatique est un point essentiel, mais encore trop peu anticipé malgré l'augmentation des aléas climatiques.

La reprise des DEEE à la suite d'une catastrophe naturelle est prévue dans la convention. Si votre territoire est concerné ou s'il venait à l'être, contactez dès que possible votre Responsable Régionale de collecte ecosystem pour établir un plan d'actions préventif visant à identifier les solutions de regroupement et de collecte les plus adaptées à votre territoire et aux diverses situations.

Rappel de la procédure : annexe 8 de la convention DEEE.

La plateforme [quelqueunmesdechets.fr](https://www.quelqueunmesdechets.fr) a fait peau neuve en 2024

Redécouvrez notre service d'intermédiation qui propose aux professionnels une solution sur devis pour se débarrasser de leurs DEEE ainsi que de leurs autres déchets, grâce à une mise en relation avec nos prestataires référencés. Rapprochez-vous de votre contact ecosystem habituel pour toutes questions et n'hésitez pas à relayer ce service auprès de ses entreprises. Plus d'infos sur <https://pro.ecosystem.eco/qu-veut-mes-dechets>

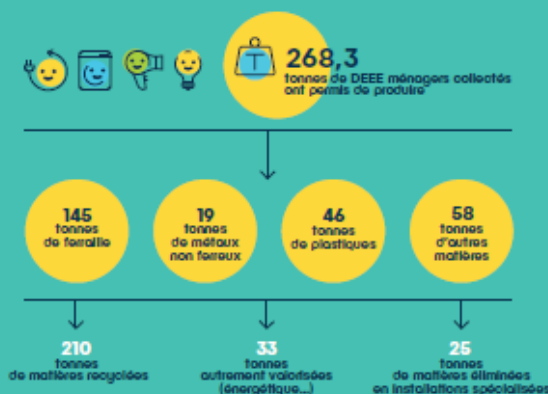
Jedonneunmontelephone.fr, notre solution environnementale et doublement solidaire pour la reprise des téléphones usagés

Savez-vous que 46 millions de téléphones portables sont stockés par les Français ? Notre système d'envoi gratuit a pour but de fournir une solution supplémentaire à l'apport en déchèterie et de garantir leur réemploi ou leur orientation directement vers le recyclage. Il peut être proposé à vos usagers dans le cadre des actions de votre plan de réduction des déchets, mais aussi aux entreprises. Nous offrons également la possibilité aux utilisateurs de choisir une association sur la plateforme, pour qu'elle bénéficie d'un don financé par ecosystem. Celui-ci se déclenche à la réception de l'enveloppe chez notre partenaire de l'ESS Ateliers du Bocage, qui réemploie les téléphones. Pour diffuser cette solution et pour toutes questions, rapprochez-vous de votre contact habituel ou de votre interlocutrice communication ecosystem : Laura Chech / lchech@ecosystem.eco - 07 80 96 49 47.

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le bilan environnemental : <https://decouvrir.ecosystem.eco/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :



1 562 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire 3 892 équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minérales...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



690 410 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de 150 Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **204 tonnes**
de CO₂, soit l'équivalent de
1 840 095 km en voiture
(**1 838 trajets** Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **550 tonnes**
de CO₂, soit la quantité de CO₂
absorbée par **45 874 arbres**
pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices. Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.



Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



d'éliminer l'équivalent
de **95 kg** de gaz
responsables de la
destruction de la
couche d'ozone
(CFC-11 équivalent).



d'éviter des émissions de
molécules responsables des
pics de pollution à l'ozone,
équivalentes à celles rejetées
par **1 664 voitures**
pendant un an.



d'éviter des émissions de
molécules qui auraient
généré l'équivalent d'un an
de pluies acides sur une
surface de **224 727 m²**.

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/comprendre/recycler-protéger>

PROTÉGER LA SANTÉ

Que deviennent les substances dangereuses ou réglementées ?

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les DEEE ménagers et lampes collectés. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem** a collecté **699 752 tonnes** d'appareils et de lampes en France. De nombreuses substances dangereuses ou réglementées ont été extraites parmi lesquelles :

370 kg DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE



Le mercure est un métal toxique qui a des effets néfastes sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes de rétroéclairage des écrans LCD ainsi que dans les lampes et tubes fluorescents. Le mercure sert également d'intercepteur dans certains appareils tels que les congélateurs coffre et les ordinateurs portables. Le mercure est stabilisé avant d'être stocké dans des installations dédiées aux déchets dangereux.
<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

10 340 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS



Dans certains appareils électriques et électroniques, les plastiques peuvent contenir des retardateurs de flamme bromés. Les plastiques, issus des petits appareils en mélange (PAM) et écrans, peuvent être classés pour certains comme « dangereux » et POP (polluants organiques persistants). Ils sont alors traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température. Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes, pour qu'ils subissent le même traitement.

392 TONNES DE CARTOUCHES DE TONER



Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Elles sont récupérées et nettoyées pour être reconditionnées. Les cartouches non reconditionnables sont traitées par des entreprises spécialisées.



1 731 TONNES DE PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets néfastes sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Sorelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.



6 521 TONNES DE TUBES CATHODIQUES

Les tubes cathodiques contiennent du verre au baryum et du verre au plomb. Le verre au baryum est évalué comme non dangereux, et peut être recyclé dans la fabrication de matériaux pour le bâtiment. Le verre au plomb ou le verre en mélange (non trié) est considéré comme dangereux ; le plomb est susceptible de s'accumuler dans les organismes et de provoquer des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants. Il est envoyé en installation de stockage de déchets dangereux.

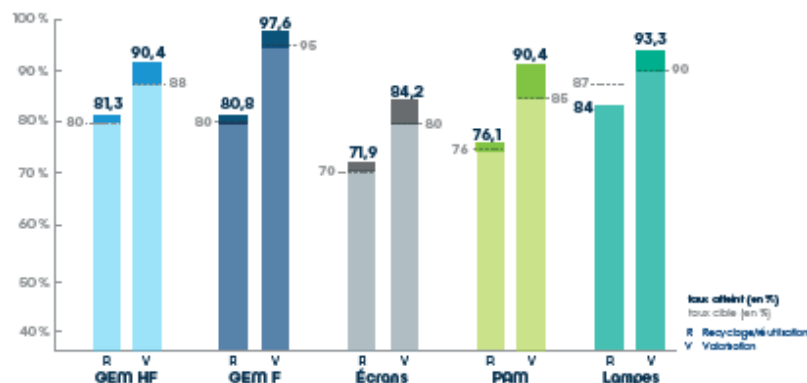


384 TONNES DE CONDENSATEURS

Il s'agit soit de condensateurs susceptibles de contenir des PCB (Polychlorobiphényles), soit de condensateurs électrolytiques. Les PCB sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. Les condensateurs sont traités en installations spécifiques pour les déchets dangereux équipées de fours à très haute température (1200°C).

PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage/réutilisation et de valorisation (2024)



Les appareils électro-électroniques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les 699 762 tonnes de DEEE ménagers et lampes collectées au niveau national par ecosystem en 2024 :

- 79,2 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et 91,3 % valorisés ;
- 84 % des lampes ont été recyclées et 93,3 % valorisées ;
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées.

Concernant les verres des écrans cathodiques, il n'y a pas à l'heure actuelle de centre adapté à leur traitement en France. Il existe en Europe des centres de traitement adaptés pour le tri et le recyclage des différents verres (ou baryum et du plomb) mais leurs exportations ne sont pas autorisées.

Que deviennent les réfrigérateurs recyclés par ecosystem ?

MÉTAUX FERREUX ET MÉTAUX NON FERREUX

Acier, inox, cuivre et aluminium sont majoritairement recyclés en amontures métalliques utilisées dans la construction, en pièces automobiles comme le chassis, le collecteur d'échappement ou encore en câbles.

PLASTIQUES

85,8 % des plastiques sont recyclés. Leur recyclage en boucle fermée est en cours de développement. 9 % de la mousse isolante est également recyclée, sous forme principalement d'absorbant. Le reste des plastiques et mousses est majoritairement valorisé énergétiquement (41 %). Les déchets issus de l'incinération des mousses peuvent aussi être intégrés dans du ciment. 11 % des plastiques et mousses sont éliminés via des installations de stockage spécialisées.

SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

Gaz réfrigérants et condensateurs sont traités séparément pour être détruits dans des installations spécifiques à haute température, conformément à la réglementation.

CARTES ÉLECTRONIQUES

Elles sont traitées en fondrière spécialisée ou seront recyclées les différents métaux (or, argent, cuivre, etc.). Le reste de la carte électronique (résine époxy notamment) est en partie valorisé énergétiquement, en partie éliminé.

VERRE

Le verre des clayettes est majoritairement recyclé (93 %). Il sert à la fabrication de verre plat utilisé pour des vitres simples ou pour des vitres de clayettes. Le reste est stocké en installation spécialisée.

AUTRES

Les matières restantes, souvent de petite taille, se composent essentiellement de bois (planche de contreplaqué au-dessus de l'appareil, de caoutchouc et de résidus de broyage. Ils sont valorisés (30 %), principalement énergétiquement, ou envoyés dans des centres de stockage spécialisés (70 %), conformément à la réglementation.



ecosystem
responsable et positif

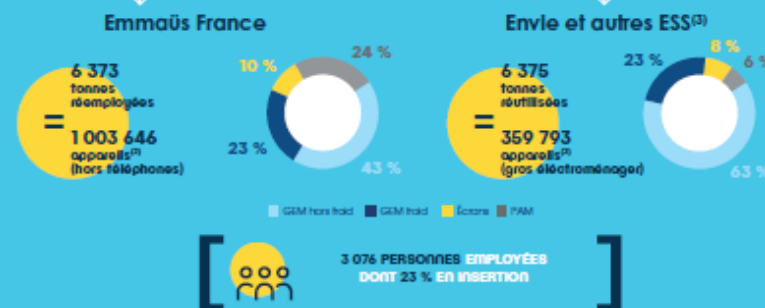
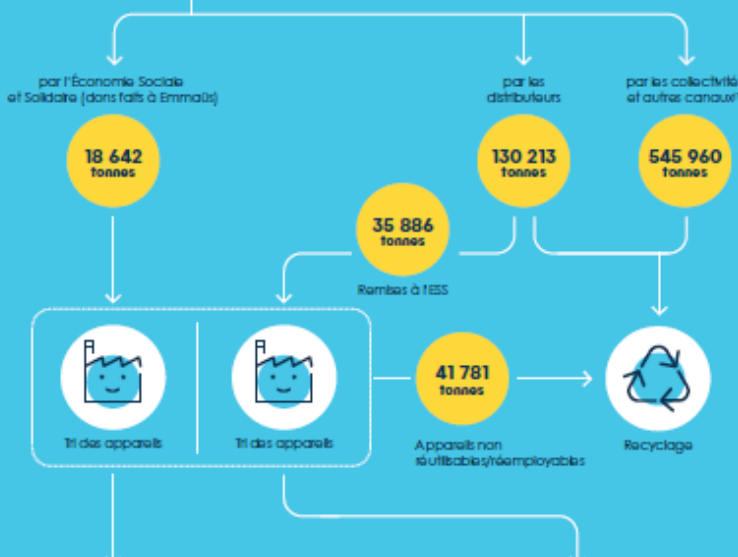
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) [04]

S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



694 815 tonnes de DEEE ménagers collectés

Dans le cadre de la mise en place du fonds réemploi, ce sont aujourd'hui 320 structures de l'Économie Sociale et Solidaire dont Emmaüs France et Envie, qui bénéficient des flux attribués par ecosystem. En 2024, 1 363 439 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés.



ecosystem
responsable et positif

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) [04]

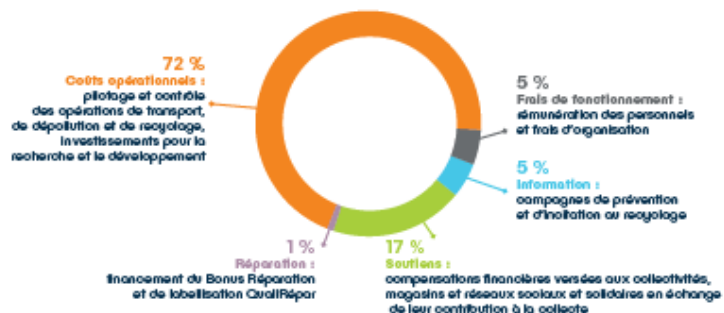
Les données de réemploi et de réutilisation sont basées sur les données déclarées par les structures de l'ESS. Elles ne sont pas exhaustives et peuvent varier en fonction de la méthodologie utilisée pour les collecter. Les données de recyclage et de valorisation sont basées sur les données déclarées par les structures de l'ESS. Elles ne sont pas exhaustives et peuvent varier en fonction de la méthodologie utilisée pour les collecter.

Que finance l'éco-participation ?

L'éco-participation permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes. Elle est versée à ecosystem par les producteurs pour chaque équipement électrique et électronique mis sur le marché. Le montant de l'éco-participation ainsi versé est indiqué sur la facture d'achat du consommateur.

Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières.

Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'ecosystem sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.



Glossaire

GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

Électro : téléviseur ou moniteur

ME : petits appareils en mélange (tout appareil autre que les 3 précédents)

La collecte consiste à récupérer les déchets électriques et électroniques tous de la reprise à la livraison ou dépôt par le consommateur dans un magasin et déchetterie, et à les mettre à disposition des prestataires logistiques d'ecosystem qui les acheminent vers les centres de traitement où ils sont traités avant d'être traités. Le taux de collecte est le rapport entre les équipements collectés une année (en tonne) et la moyenne des équipements mis sur le marché (en tonne) les 3 années précédentes.

Le traitement est l'ensemble des étapes nécessaires à la dépollution et au recyclage des DEEE (séparation, élimination des composants dangereux, triage, séparation des matières...).

La dépollution vise à éliminer ou isoler les composants ou substances pouvant présenter des risques immédiats ou différés pour la santé et/ou l'environnement.

Le recyclage est le traitement des déchets qui permet de réutiliser les matières qui le composent pour la fabrication de nouveaux produits ou matériaux.

Le taux de recyclage est le rapport entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets traités en entrée de centre de traitement.

Les matières premières secondaires sont les matières issues du recyclage et pouvant être utilisées en substitution totale ou partielle de matières premières.

La valorisation est tout mode de traitement dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Cela comprend le recyclage, les autres types de valorisation matière (emballage, conversion de déchets en combustibles) et la valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie). Le taux de valorisation est le rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets traités en entrée de centre de traitement.

Le réemploi est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

La réutilisation est une opération qui s'arrête lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en dédit sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il dispose son bien usagé dans un magasin, une déchetterie ou le fait reprendre au moment de la livraison d'un appareil neuf. Le bien usagé prend alors le statut de déchet. Il subit ensuite une opération de remise en état/réparation lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier d'une seconde vie.

Votre contact ecosystem



Stéphane AUBRY

Responsable régional de collecte Sud-Est

E-mail : saubry@ecosystemeco.com
 06 79 28 69 19

Chargé de mission : Océane WOITRAIN

Plus d'informations

0 809 540 590 Service gratuit

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE



Écrans chez :
SIBUET ENVY - LE CHEYLAS



Gros électroménager froid chez :
TERECOVAL - LA CHAMBRE



Écrans plats chez :
SIBUET ENVY - LE CHEYLAS



Petits appareils en mélange chez :
TRADE ELECTRONIQUE - ROUSSET



Lampes chez :
ARTEMISE - VULAINES

ecosystem
 repartir pour protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) 04 12

ANNEXE 2 : CHARTE ZERO

DECHETS PLASTIQUES

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique»

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZURRÉGION SUD
UNE COP D'AVANCECOLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
LEURS INTERCOMMUNALITÉS

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNÉE DES MATIÈRES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) Monsieur le Président Housica LAUGIER
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le 10 MAI 2023

Le Signataire

Fait à ST ANDRÉ LES ALPES

Dispositif proposé par

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Animé par

ARBE
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Annexe : Plan d'actions Déployé dans le cadre CHARTE D'ENGAGEMENT « Sud zéro déchet plastique »

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
 Reçu en préfecture le 29/11/2022
 Affiché le 29 NOV. 2022
 ID : 004-200068625-20221129-2022_05_09-DE

Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"		x	Groupe de travail regroupant le service technique, le service administratif dont commande publique et le service communication prévention	Groupe de travail dédié : oui/non

Axe 1 : SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser les élus et les agents	x		Intervention lors de réunions et conseils communautaires sur la nécessité de réduire la quantité d'ordures ménagères + annonce des résultats du tri et des MODECOM. Collation dans vaisselle réutilisable Incitation à s'engager dans la charte et développer des actions propres à leur territoire et compétences	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		x	Les EPCI sont les relais du Sydevom envers leurs communes	Nb de communes sensibilisées
Organiser, accompagner ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	x		Sensibilisation au tri des objets ramassés, participation d'un animateur et prêt de gants, cabas réutilisables	Nb d'opérations de nettoyage
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	x		Réunions publiques et interventions des ambassadeurs du tri : communication explicitant les consignes de tri pour améliorer la qualité des flux récupérés, etc.	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	x		Animations scolaires et périscolaires pour sensibiliser au tri et au devenir des plastiques en lien avec le Sydevom	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.).	x		Actions de communication en lien avec le Sydevom Réunions publiques Interventions des ambassadeurs du tri	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature		x	Campagne de communication « déchets laissés dans la nature »	Nb de supports d'information utilisés

Axe 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
 Reçu en préfecture le 29/11/2022
 Affiché le 29 NOV. 2022
 ID : 004-200068625-20221129-2022_05_09-DE

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables		x	Sensibilisation des responsables à la réduction des pollutions plastiques grâce aux achats publics Fournitures de bureau sans plastique ou en matière recyclée. Récupération de mobilier et accessoires pour l'aménagement des bureaux.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	x		Précococ de vaisselle, lave-vaisselle, torchons/serviette et lave-linge dans les locaux. Promotion des machines à café à dosettes compostables ou en aluminium	Liste des plastiques à usage unique supprimé en interne

Axe 3 : Gérer et valoriser les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	x		MODECOM réalisés en 2022 Caractérisation régulière du flux emballages ménagers par secteur	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	x	x	Passage en collecte verticale intégrale en 2019 Création de PAV complets systématique Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV Mise à disposition auprès des communes et/ou toutes autres associations/comités qui en font la demande, des colonnes aériennes mobiles qui permettront le tri directement sur le site de la manifestation	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		x	Mise en place de chalets du réemploi en déchetteries	Nbre de chalets du réemploi installés Tonnage de déchets réemployés
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages	x		Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV intégrant les sites touristiques et naturels Actions de communication et de prévention spécifiques aux dépôts sauvages	Présence de containers : oui/non Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non

ANNEXE 3 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE

04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS

VERTS

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE



Valorisation locale des déchets verts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Bilan campagne 2024

16 janvier 2024

chambre-agriculture04.fr

  **Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence**



• Bilan campagne 2024

Déchetterie	Tonnage printemps 2024	Tonnage Automne 2024
Castellane	450 t	325 t
La Mure	370 t	275 t
Allos	300 t	275 t
Barrême	130 t	125 t
Thorame	200 t	225 t
Entrevaux	360 t	225 t
TOTAL	1810 t	1450 t



Date broyage	Lot de production broyat	Date prélèvement analyse broyat	Type analyse	Numéro analyse	Conformité analyse
avr-24	Lot1_2024_Allos	03/05/2024	Complète (NFU 44-051)	93867344	oui
sept-24	Lot2_2024_Allos	04/11/2024	Complète (NFU 44-051)	93919812	oui
avr-24	Lot1_2024_Barrême	29/05/2024	Complète (NFU 44-051)	93872900	oui
sept-24	Lot2_2024_Barrême	9/12/2024	Complète (NFU 44-051)	93947758	oui
avr-24	Lot1_2024_Castellane	15/04/2024	Complète (NFU 44-051)	93861284	oui
sept-24	Lot2_2024_Castellane	NON	/		oui
avr-24	Lot1_2024_Entrevaux	22/04/2024	Complète (NFU 44-051)	93863735	oui
sept-24	Lot2_2024_Entrevaux	NON	/		oui
avr-24	Lot1_2024_La Mure	10/06/2024	Complète (NFU 44-051)	93876824	oui
sept-24	Lot2_2024_La Mure	A VENIR	Complète (NFU 44-051)	/	/
avr-24	Lot1_2024_Thorame Basse	21/05/2024	Complète (NFU 44-051)	93869911	oui
sept-24	Lot2_2024_Thorame Basse	21/10/2024	Complète (NFU 44-051)	93915268	Non - Salmonelles

• Bilan campagne 2024

- Communication sur le projet par la CCAPV: panneaux sur les déchetteries et sur des parcelles engagées dans le dispositif



- Lancement d'une étude de suivi agronomique par AgriBio04 sur l'exploitation de Mme Molling (maraîchage)



• Bilan de l'opération 2019-24

- Objectif :

Valoriser les broyats de déchets verts du territoire en partenariat avec des agriculteurs locaux : *compostage en pur ou cocompostage avec du fumier avant épandage.*

- Rôle de la CA04 :

- Etude sur la valorisation des déchets verts du territoire et identifier la meilleure option pour gérer ce broyat en circuit court avec les agriculteurs
- Identifier les agriculteurs intéressés et réaliser une étude sur le potentiel de valorisation du déchet vert sur leur exploitation (mini plan d'épandage).
- Interpréter les analyses du broyat et du compost.
- Suivre le compostage (température) et suivre les épandages (cahier d'épandage/ fichier partagé de suivi).
- Assurer un retour d'expérience auprès de la CCAPV : réunion annuelle.

- BILAN :

Forte demande des agriculteurs. Nécessité d'un broyat de qualité (absence d'indésirable et bonne granulométrie). Nécessité d'une animation auprès des agriculteurs pour que le broyat soit évacué dans des temps raisonnables.



• **Projet de suivi agronomique 2025-27**

- A compter de 2025, la CCAPV va bénéficier d'un financement de la Région SUD PACA, pour une durée de 3 ans, sur l'évaluation agronomique de la valorisation des déchets verts. Un protocole de suivi est déjà mis en place par AgriBio04 sur l'exploitation de Mme Molling. En complément, le souhait serait de mener 1 ou 2 autres suivis visant à compléter cette démarche. Dans ce cadre, un protocole est en cours de réflexion.



1/ Trouver un ou 2 agriculteurs parmi ceux engagés dans le dispositif en évitant les secteurs les plus froids (Haut Verdon) où les sols fonctionnent plus lentement.

2/ Identifier 2 parcelles (éviter les prairies permanentes) avec un contexte pédoclimatique différent. Etudier dans un cas le compost de printemps et dans un autre le compost d'automne. En effet, par expérience les apports (ratio « vert »/ « ligneux ») varient sensiblement suivant les saisons.

3/ Analyse de sol en amont : mesure du fractionnement de la MO du sol (MO libre, MO liée).

4/ Analyse du compost : NFU + fractionnement biochimique (ISMO : appréhender k1 : part de la MO résistante à la minéralisation et qui va enrichir la MO du sol) + cinétique de minéralisation azote et carbone → *Permettra d'acquérir des références pour le choix des doses d'épandage.*

5/ Définir dose d'apport : 1 zone témoin sur chaque parcelle où l'agriculteur ne change pas sa pratique. 2 années d'apports consécutives.

6/ Analyse de sol en fin d'étude (*idem point 3*) : évolution du sol (teneur en MO).



Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20250617-2025_03_12-DE